

RAPPORT LOI ENERGIE CLIMAT

INVESTISSEMENT RESPONSABLE

RAPPORT 2024 – ABEILLE ÉPARGNE RETRAITE

ARTICLE 29 DE LA LOI ENERGIE CLIMAT

Rapport prévu à l'article L. 533-22-1 du Code monétaire et financier, portant sur l'exercice clos au 31 décembre 2023

30 JUIN 2024





SOMMAIRE

A. Introduction.....	6
1. Qui sommes-nous ?.....	6
2. Notre réponse aux enjeux de durabilité.....	9
3. Clés de lecture du rapport	11
B. Démarche générale d'Abeille Epargne Retraite sur la prise en compte des critères ESG	13
1. Notre rôle en tant qu'assureur et investisseur.....	13
2. L'intégration de la durabilité chez Abeille Assurances.....	17
3. Communiquer avec transparence.....	34
C. Les moyens internes déployés par Abeille Epargne Retraite.....	36
1. Un engagement de moyens humains pour intégrer les enjeux de durabilité	36
2. Développer l'expertise des collaborateurs pour soutenir l'ambition commune	37
3. Contribuer au développement méthodologique	39
D. Prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance d'Abeille Epargne Retraite	40
1. Au sein d'Abeille Epargne Retraite	40
2. Au sein d'Aéma Groupe.....	42
3. Intégration des enjeux de durabilité dans les politiques de rémunération	43
E. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre.....	44
1. Abeille Epargne Retraite, moteur du changement	44
2. Des stratégies d'engagement dédiées aux secteurs les plus exposés aux risques de durabilité.....	46
3. Cas d'engagements emblématiques pour 2023	47
F. Taxonomie européenne et combustibles fossiles	48
1. Contribuer au développement d'activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental	48
2. Diminuer notre part d'investissement dans les énergies fossiles	54
G. Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris et la stratégie nationale bas-carbone	57
1. Pourquoi agir en faveur du climat	57
2. Notre approche en faveur du climat	59
3. Evaluation et modélisation de notre empreinte carbone	63

4. Des politiques sectorielles pour soutenir notre ambition d'alignement avec l'objectif de l'Accord de Paris.....	80
H. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité.....	84
1. Intégrer les enjeux liés à la biodiversité dans notre stratégie	84
2. Notre impact sur la biodiversité	87
3. Notre politique d'exclusion biodiversité.....	92
I. Démarche de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques	94
1. Identifier les risques de durabilité (environnementaux et sociaux).....	95
2. Evaluer les risques de durabilité.....	96
3. Modélisation de l'impact financier associé aux risques climatiques	106
J. Perspectives	110
K. Informations issues des dispositions de l'article 4 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019	111
Annexes.....	117



édito



Pourquoi agir en faveur des transitions et de la durabilité ?

Abeille Assurances a pour ambition d'être un acteur agissant en termes de durabilité et de finance à impact, tout en s'établissant comme un moteur essentiel du financement de la transition climatique et un promoteur de la biodiversité. Depuis longtemps, Abeille Assurances a mis son expertise et ses activités d'assureur, d'investisseur ainsi que son rôle d'entreprise, également employeur, au service de l'entrepreneuriat, contribuant à la création d'une société d'acteurs responsables et œuvrant pour la durabilité. Cet engagement a été doublement reconnu en 2023 avec le Prix de la meilleure initiative en matière d'impact sur la transition sociale et sociétale aux Couronnes de l'AGEFI, ainsi que le Prix Entreprises et Finance Durable dans la catégorie

Assurances décerné également par l'AGEFI. Une belle reconnaissance pour Abeille Assurances dont nous sommes fiers !

Notre détermination à agir en faveur de la transition environnementale est d'autant plus marquée que 2023, comme 2022, a été particulièrement touchée par des aléas climatiques sévères comme les épisodes de violents orages de grêle, les épisodes caniculaires entraînant des sécheresses ou plus récemment les inondations. Les événements climatiques augmentent en fréquence et en gravité, avec des sinistres liés au climat coûtant 6,5 milliards d'euros en France en 2023, faisant de cette année la troisième la plus coûteuse pour le secteur. A cela s'ajoute un recul de la couverture de la réassurance avec une rétention plus importante laissée aux assureurs, moyennant une augmentation du coût de cette réassurance. Ces enjeux climatiques et l'intégration croissante des objectifs de durabilité dans nos activités transforment profondément notre métier d'assureur. Ils nous poussent à intensifier notre soutien à nos clients et nos réseaux, notamment en contribuant au développement d'une culture de la prévention, pour faire face à ces bouleversements durables et structurels.

Quel bilan pour 2023 ?

L'année 2023 a été marquée par une forte volatilité des marchés financiers et une inflation élevée dans un contexte géopolitique tendu. Malgré ce contexte, nous avons maintenu le cap de notre stratégie d'investissement durable et nous avons investi 1 054 millions d'euros dans des projets durables, finançant aussi bien des sites de production d'énergie renouvelable que des entreprises réalisant des investissements pour décarboner leur modèle d'affaires.

En 2023, nous avons également renforcé notre stratégie d'investissement biodiversité, qui inclut désormais des exclusions et des engagements liés aux biocides et nous avons réalisé des investissements dédiés à la protection de la biodiversité. Nous avons également formalisé notre stratégie d'investissement climatique qui articule les leviers d'actions que nous mettons en œuvre pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Nous avons intensifié nos activités d'engagement auprès des entreprises dans lesquelles nous investissons pour qu'elles adoptent des objectifs de durabilité alignés aux nôtres. Cela inclut des stratégies d'engagement dans les secteurs du pétrole et du gaz, sur les thématiques climatiques ainsi que des campagnes d'engagement avec les gestionnaires de fonds et d'unités de compte.

L'investissement à impact et le soutien à une transition juste restent des axes stratégiques majeurs pour Abeille Assurances. Notre programme « La Fabrique Abeille Assurances », qui permet de récompenser chaque année au moins une quinzaine d'entreprises dans les territoires, et le déploiement de nos fonds à impact

témoignent de notre engagement à bâtir une entreprise durable et intégrant une mesure tangible de l'impact positif de nos actions d'investissement.

En 2024, Abeille Assurances continue sur la lancée de 2023 en participant au lancement du fonds d'impact InvESS Amorçage Ile-de-France en partenariat avec la région Ile-de-France, un dispositif innovant soutenant les entreprises franciliennes à impact dans le domaine de l'ESS et qui ont traditionnellement des difficultés à trouver des financements.

Cette année est marquée par de multiples transitions profondes, sociales, économiques, environnementales, et réglementaires avec la préparation de la mise en œuvre de la Directive Européenne CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*). Dans ce contexte, l'investissement responsable s'affirme d'autant plus comme un pilier de notre stratégie de durabilité, affirmant le positionnement d'Abeille Assurances comme figure de proue de la finance volontaire et responsable, consciente de ses devoirs et responsabilités envers les générations présentes et futures.

Quelles sont les ambitions d'Abeille Assurances pour les années à venir ?

Abeille Assurance a lancé début 2024 un plan stratégique baptisé « Ensemble 2026, Transformons l'assurance ». Avec ce plan stratégique, notre objectif est de nous réinventer, en tant qu'entreprise d'assurance, pour nous adapter à un environnement adverse et d'engager la transformation nécessaire pour toujours mieux protéger et accompagner nos clients dans un modèle d'assurance durable et rentable au sein d'Aéma Groupe.

Philippe Michel Labrosse

Directeur Général d'Abeille Assurances

A. Introduction

1. Qui sommes-nous ?

ABEILLE ASSURANCES

Abeille Assurances, forte de ses quasi 170 ans d'expérience, est une compagnie majeure de l'assurance en France qui propose une gamme étendue de produits et de services d'assurance, de protection, d'épargne et de retraite à destination de plus de 3 millions de clients.

L'offre d'Abeille Assurances est ainsi construite autour de 4 expertises principales :

- ▶ Assurance biens et responsabilités : assurances professionnelles, scolaires, habitations, autos
- ▶ Protection des personnes : garantie accidents de la vie, emprunteur, santé, prévoyance, obsèques et décès
- ▶ Assurance vie
- ▶ Retraite : retraite individuelle, retraite collective, épargne salariale

Cette offre d'assurance généraliste est à destination de nos clients particuliers et professionnels, pour assurer leurs biens, leur famille et leurs activités.

Plus d'informations sur [abeille-assurances.fr](https://www.abeille-assurances.fr)

Canaux de distribution – 31/12/2023		Filiales d'Abeille Assurances	
	1 000 agents généraux 4^e réseau du marché		Leader du conseil en gestion de patrimoine avec 1153 collaborateurs dont 797 conseillers patrimoine (31/12/2023) – entité hors périmètre DPEF
	1630 courtiers 110 conseillers Epargne Actuelle		Courtier spécialisé en gestion de patrimoine : 1,6 milliard € d'actifs sous gestion
	3^e acteur du marché sur le Direct		Parmi les courtiers vie leaders sur le marché français : 243 000 clients et 20,5 milliards d'euros d'encours gérés après la fusion avec Les Bureaux de l'Épargne (31/12/23)
Partenariat historique			Courtier spécialisé en gestion de patrimoine : 0,4 milliard € d'actifs sous gestion
	1^{ère} association d'épargnants en France avec plus de 750 000 adhérents (31/12/2023)		

Abeille Assurances en 2023

- 3,1 millions de clients
- 4 200 collaborateurs (y compris UFF)
- 7 milliards d'euros de primes
- 83 milliards d'euros d'actifs sous gestion
- Top 3 des acteurs de l'assurance agricole en France
- Top 5 de la retraite individuelle

Abeille Assurances s'appuie sur un socle de valeurs et d'ambitions afin de répondre aux enjeux de ses parties prenantes :

- ▶ Aider nos clients face à l'incertitude ;
- ▶ Agir localement pour un impact positif ;
- ▶ Développer le potentiel de nos collaborateurs ;
- ▶ Être engagé pour une société plus inclusive.

Notre raison d'être

« **Assureur**, nous **protégeons** nos clients face à l'imprévu et nous les **accompagnons** dans la réalisation de leurs projets tout au long de la vie.

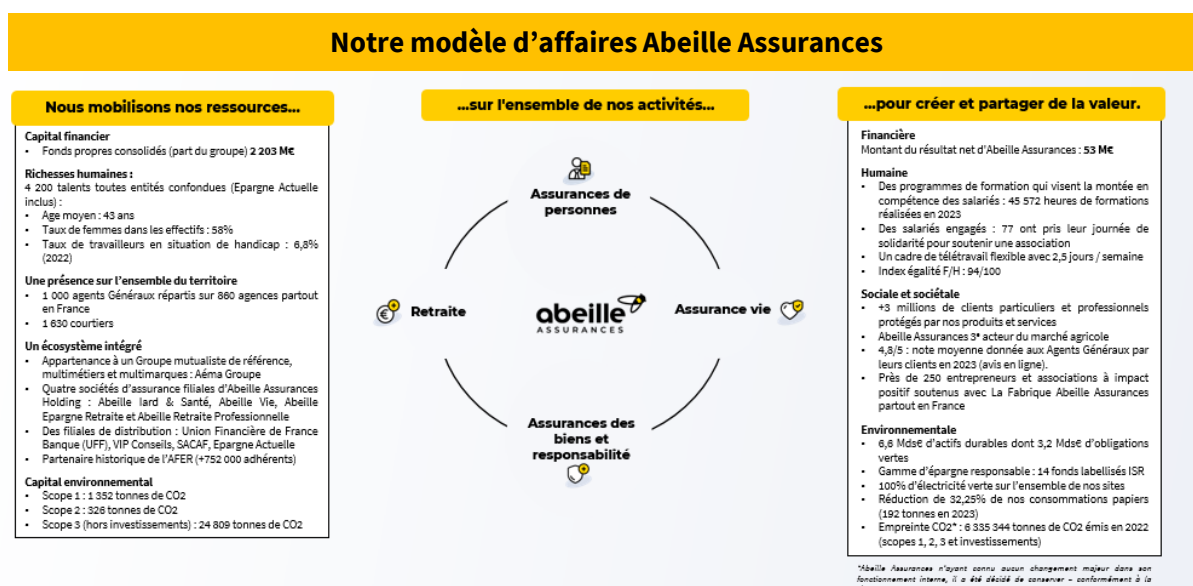
Investisseur, avec l'épargne qui nous est confiée, nous **contribuons** au développement économique et social dans les territoires et nous **agissons** pour construire ensemble une société responsable et durable. »

AEMA GROUPE

Abeille Assurances est une marque d'Aéma Groupe, un groupe mutualiste de protection né en janvier 2021. Mutualiste dans l'âme et activiste par conviction, Aéma Groupe souhaite apporter des réponses éclairées, constructives et humaines face aux grands enjeux de protection liés aux transitions actuelles.



NOTRE MODELE D'AFFAIRES



Une offre autour de 4 expertises principales

Abeille Assurances dispose d'une gamme étendue de produits et services d'assurance (auto, habitation, scolaire, multirisque professionnelle...), de protection (garantie des accidents de la vie, assurance emprunteur, assurance obsèques et décès, assurance prévoyance, assurance santé...), d'épargne et de retraite (aussi bien individuelle que collective) à destination de ses clients particuliers, professionnels, agriculteurs et entreprises pour assurer leurs biens, leur famille et leurs activités.

Un réseau de distribution diversifié

Abeille Assurances représente le 4^e réseau du marché. Son réseau intermédié est composé de 1 000 agents généraux et de 1 630 courtiers partenaires implantés dans les territoires et dans les centres urbains. En accompagnant et conseillant leurs clients, ils créent avec eux une relation de confiance sur le long terme.

Les filiales et partenaires d'Abeille Assurances

Pour son activité Vie, Abeille Assurances s'appuie sur l'expertise de ses filiales : UFF, le 2^e réseau de conseillers financiers en gestion de patrimoine, Epargne Actuelle, le 1^{er} courtier Vie en épargne du particulier, VIP Conseils et SACAF, deux courtiers spécialisés en gestion de patrimoine.

Depuis 1976, Abeille Assurances est partenaire de l'AFER, 1^{ère} association d'épargnants libre et indépendante avec près de 751 000 adhérents. Elle a pour objectif de permettre à ses adhérents de se constituer une épargne dans le meilleur cadre fiscal, juridique et financier possible.

Nos partenariats reposent sur trois piliers stratégiques : des offres diversifiées avec des pôles d'expertise solides, et une expérience client de grande qualité.

Abeille Assurances met également son expertise et son rôle d'assureur, d'investisseur et d'employeur, au service de la création d'une société d'acteurs responsables :

- ▶ En agissant pour le climat et en préservant la biodiversité ;
- ▶ En favorisant l'accessibilité et la solidarité ;
- ▶ En promouvant les initiatives à impact positif.

2. Notre réponse aux enjeux de durabilité

2.1 - Les objectifs du rapport

Ce rapport ESG-Climat permet à Abeille Assurances de satisfaire à ses obligations de transparence en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité et la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité dans ses processus. Abeille Assurances fournit ainsi les informations en matière de durabilité concernant ses produits financiers conformément au règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 (ou « Règlement SFDR pour *Sustainable Finance Disclosure Regulation* ») et au décret n° 2021-663 du 27 mai 2021 pris en application de l'article L. 533-22-1 du Code monétaire et financier (plus connu sous la dénomination « article 29 de la Loi Energie Climat »).

A cet objectif de réponse aux exigences réglementaires s'ajoute la volonté d'Abeille Assurances d'exposer avec transparence sa contribution à la transition énergétique, et notamment l'alignement de ses stratégies d'investissement sur les objectifs internationaux de limitation du changement climatique et de préservation de la biodiversité. Ce rapport est également l'occasion de communiquer sur la prise en compte des facteurs ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans la gestion des risques et la stratégie d'investissement.

2.2 - Chiffres clés

Quelques chiffres concernant la performance ESG ainsi que les réalisations en termes de durabilité d'Abeille Assurances en 2023.

Agir pour le climat et la préservation de la biodiversité

- ▶ Un objectif de **réduction de 25 % de l'intensité carbone** des poches actions et obligations d'entreprises entre 2019 et 2024, et de **40% des émissions financées à horizon 2030 sur les trois Scope d'émissions** ;
- ▶ **Une réduction effective de -46% sur Abeille Assurances entre 2019 et 2023** (de 157 tCO2/m\$ CA à 84 tCO2/m\$ CA) ;
- ▶ Un objectif de **neutralité carbone à horizon 2050** ;
- ▶ La **sortie à 100% du charbon et des hydrocarbures non conventionnels en 2030** et un engagement fort avec les sociétés pétro-gazières ;
- ▶ Un renforcement de la **stratégie d'investissement en faveur de la protection de la biodiversité avec l'instauration d'une politique d'exclusion sur les producteurs et distributeurs de biocides**, en complément de notre politique d'exclusion sur l'huile de palme non durable, une des premières causes de la déforestation mondiale.

Proposer des solutions d'investissement durable

- ▶ **123 Unités de compte** dans les gammes d'Abeille Assurances classées SFDR Article 8 ou 9, ou labellisées soit 69% des UC commercialisées sur Abeille Assurances ;
- ▶ Dans les fonds en euros portés par Abeille Assurances, **6 748 millions d'euros d'actifs fléchés** (obligation verte, durable, sociale, infrastructure de transition énergétique) ou indexé à des critères de durabilité (sustainability linked loans ou bonds)¹, soit 12% de l'encours.
- ▶ Dans les fonds en euros portés par Abeille Epargne Retraite, **2 186 millions d'euros d'actifs fléchés** ou indexé à des critères de durabilité, soit 11% de l'encours.
- ▶ **43% des UC portées** (commercialisées ou en stock) par Abeille Epargne Retraite sont classées SFDR 8 ou 9, et 11% sont labellisées² à fin 2023.

¹ Notre définition de ce que sont les actifs durables est détaillée dans la partie B, sous-partie « qu'est-ce qu'un actif durable ? »

² ISR (Investissement socialement responsable), Finansol, Greenfin ou autre

Une stratégie d'impact unique et récompensée

- ▶ Plus de 100m€ d'engagement et une centaine de participations dans des sociétés à impact sur l'ensemble du territoire français à fin 2023 ;
- ▶ Une présence sur toutes les phases d'investissement, de l'amorçage à l'internationalisation, via 3 véhicules :
 - **Alliance For Impact Factory** : programme d'incubation à la levée de fonds qui accompagne jusqu'à 250 entrepreneurs par an ;
 - **Alliance for Impact Ventures** : fonds d'investissement doté de 32m€ au 31/12/2023, qui finance l'amorçage ou le pré-amorçage de 12 à 15 projets à impact par an ;
 - **Abeille Impact Investing France** : fonds de capital développement, doté de 58m€, soutenant des entreprises françaises en décollage.
- ▶ Des verticales d'investissement répondant aux objectifs sociétaux : consommation et production responsable, économie collaborative et circulaire, santé et services aux personnes fragilisées, éducation, emploi durable et développement local, Innovation écologique et énergétique.

Renforcer l'engagement actionnarial et le dialogue avec nos sociétés en portefeuille

- ▶ **29 entreprises engagées en 2023**, via 3 campagnes d'engagement menées sur l'année 2023, dont deux axées sur le climat (réduction des émissions de gaz à effet de serre, sortie des énergies fossiles) et une en faveur de la biodiversité (huile de palme) ;
- ▶ **96,6% de taux de présence et de vote aux assemblées générales de nos investissements** (versus 86,5% en 2022) ;
- ▶ 189 votes sur des enjeux de durabilité aux assemblée générales de nos participations.

Maîtriser les risques de durabilité :

- ▶ Intégration des risques de durabilité dans la cartographie des risques d'Abeille Assurances ;
- ▶ Evaluation des pertes potentielles des risques climatiques physiques sur notre portefeuille d'investissement (Climate Var) : entre 900 m€ et 1,9 Mds€ de pertes potentielles sans action d'adaptation (chiffres Abeille Assurances).

L'intensité du changement climatique que nous observons depuis quelques années nous oblige désormais à le prendre en compte dans nos décisions d'investissement à la fois pour financer la transition écologique, saisir de nouvelles opportunités d'investissement mais aussi nous prémunir contre les risques climatiques qui pourraient avoir un impact négatif sur la valorisation de l'épargne de nos clients et adhérents. Pour un assureur, le coût de l'inaction face aux risques climatiques est bien plus élevée que le coût de l'action.

Cette transition vers une économie bas carbone passe notamment par l'abandon progressif des énergies fossiles au profit d'énergies propres permettant un déploiement conséquent de l'électrification mais aussi par une meilleure efficacité énergétique des processus de production et la construction de bâtiments bas carbone. Cette transition requiert également des financements considérables puisqu'en France, le seul surcoût annuel du financement de la transition est estimé à entre 30 et 65 Mds€. Depuis 2023, Abeille Assurances s'est engagée à financer des investissements durables à hauteur de 750m€, participant ainsi massivement aux besoins de la transition en France et en Europe.

Thomas Rivron (Directeur des Investissements d'Abeille Assurances)

3. Clés de lecture du rapport

La politique de durabilité est définie au niveau d'Abeille Assurances et de ses filiales, et s'applique de la même façon pour ses entités d'assurance : Abeille Vie, Abeille Epargne Retraite, Abeille Retraite Professionnelle et Abeille IARD & Santé (dénommées ci-après « les entités »).

Par ailleurs, les mandats de gestion des différentes entités avec Abeille Asset Management, devenue depuis le 1^{er} janvier 2023 Ofi Invest AM, suivent exactement les mêmes exigences (exclusions et critères ESG, etc.)

Ce rapport est structuré en 11 parties, intégrant les exigences formulées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution dans l'instruction n° 2022-I-24 ainsi que les attentes du décret n° 2021-663 du 27 mai 2021 pris en application de l'article L. 533-22-1 du code monétaire et financier.

- ▶ La **partie A** introduit le contexte dans lequel s'inscrit Abeille Assurances, en complément d'une présentation de ses activités, de ses valeurs et de ses convictions. Elle rappelle également l'objectif de ce rapport et synthétise les principaux éléments à en retenir ;
- ▶ La **partie B** présente de façon résumée notre démarche générale sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, et notamment dans notre politique et stratégie d'investissement. Elle présente également notre démarche RSE ainsi que nos engagements vis-à-vis des groupes et des initiatives de places liées aux sujets de durabilité ;
- ▶ La **partie C** détaille les moyens déployés par Abeille Assurances pour mettre en œuvre la démarche présentée dans la partie B ;
- ▶ La **partie D** reprend la manière dont les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance sont intégrés au niveau de la gouvernance d'Abeille Assurances ;
- ▶ La **partie E** explique notre politique d'engagement auprès des émetteurs et de nos sociétés de gestion et l'illustre en reprenant quelques cas emblématiques d'engagement réalisés au cours de l'année passée ;
- ▶ La **partie F** détaille les informations relatives à la taxonomie européenne et l'exposition d'Abeille Assurances aux combustibles fossiles ;
- ▶ La **partie G** explicite notre stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris, notre performance actuelle et les exclusions que nous mettons en œuvre afin de respecter nos engagements ;
- ▶ La **partie H** explicite notre stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité ainsi qu'à l'empreinte de notre portefeuille ;
- ▶ La **partie I** présente la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques. La prise en compte de ces critères est détaillée selon les risques identifiés. Les travaux de modélisation de l'impact financier associé aux risques climatiques y sont également détaillés ;
- ▶ La **partie J** donne des clés sur les perspectives d'Abeille Assurances, notamment dans la dynamique d'amélioration continue propre à l'exercice du rapport ESG-Climat prévu par l'article 29 de la loi Energie Climat ;
- ▶ La **partie K** traite des informations issues des dispositions de l'article 4 du REGLEMENT (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019.

Les annexes fournissent des informations méthodologiques sur les indicateurs utilisés par Abeille Assurances ainsi que leurs sources. La liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR) y est également détaillée.

B. Démarche générale d'Abeille Epargne Retraite sur la prise en compte des critères ESG

1. Notre rôle en tant qu'assureur et investisseur

1.1 - Maîtriser nos risques et définir une stratégie d'investissement prenant en compte les facteurs de durabilité

En tant qu'assureur et investisseur, Abeille Assurances et ses filiales sont triplement exposées aux risques de durabilité (environnement, social et gouvernance) à la fois sur leurs actifs, leurs passifs (produits d'assurance) et leurs modèles d'affaires. À l'actif, ces risques peuvent donner naissance à des risques financiers (crédit, marché ou liquidité) qui peuvent avoir un fort impact sur la valeur des actifs en portefeuille. Au passif, les risques associés sont liés par exemple à l'augmentation de la fréquence et du coût des événements climatiques extrêmes, qui ont des conséquences directes sur la tarification des polices d'assurance et ont des impacts financiers mais aussi sociaux importants. Sur le modèle d'affaires de l'assurance, c'est la capacité du secteur à assurer l'ensemble des biens des clients sur la totalité du territoire qui peut être à risque, faisant porter ainsi un risque financier important sur le secteur public et la population en cas de multiplication de sinistres climatiques graves.

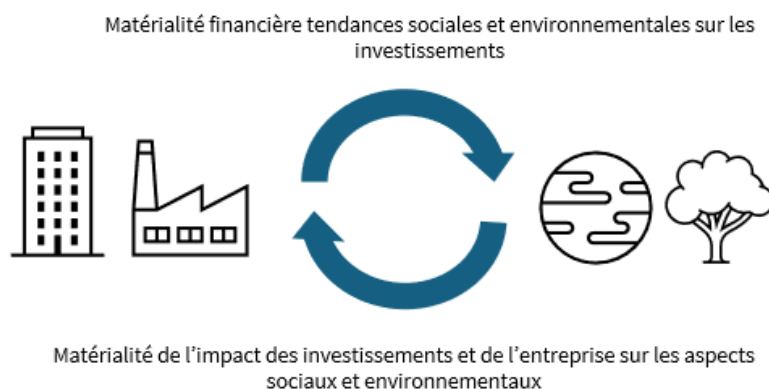
Au total, ces risques peuvent avoir un effet négatif sur la rentabilité ou la réputation d'Abeille Assurances et ses filiales, mais ils remettent surtout en cause le rôle du secteur de l'assurance de protéger nos assurés face aux aléas de la vie. Ces risques sont estimés à l'aune du concept de double matérialité.

1.1.1 - Introduction du concept de double matérialité

La double matérialité est un concept crucial pour Abeille Assurances, à la fois exposée aux risques financiers et extra financiers en tant qu'assureur mais aussi en tant qu'investisseur. En effet ses investissements et ses contrats d'assurance sont exposés aux risques environnementaux et sociaux, ce qui peut résulter en des pertes financières ("matérialité financière"), mais peuvent aussi générer ou faciliter des impacts négatifs sur l'environnement naturel, économique et social ("matérialité de l'impact"). La double matérialité est également au cœur de la logique du règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité (Règlement SFDR ou « *Sustainable Finance Disclosure Regulation* ») auquel Abeille Assurances est assujettie.

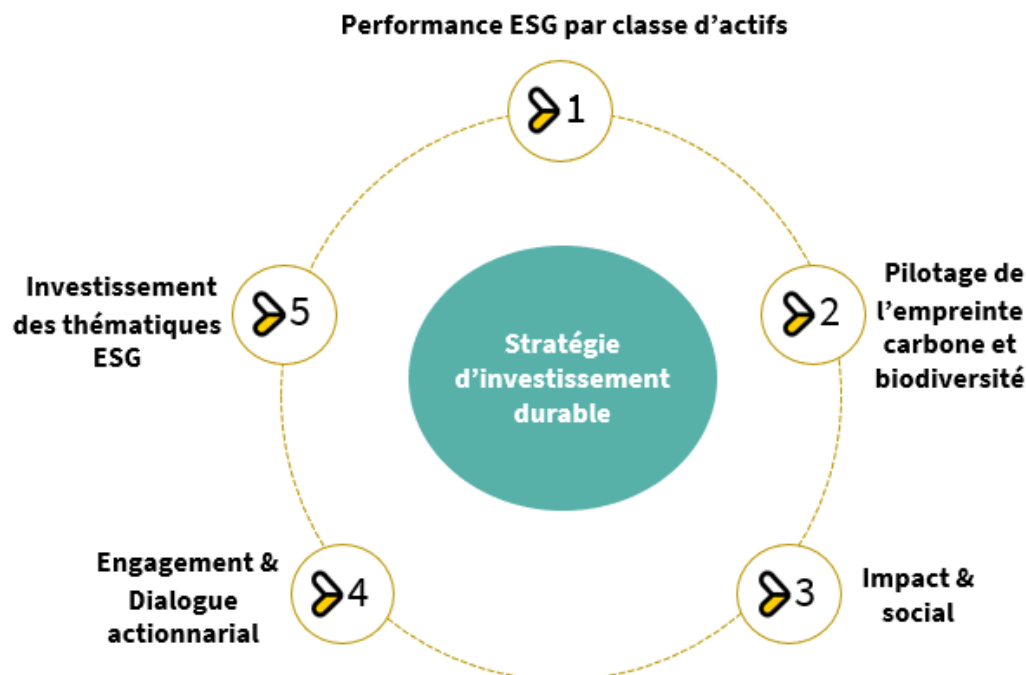
Abeille Assurances prend ainsi en compte les risques de durabilité dans sa stratégie d'investissement, mais publie également les principales incidences négatives de la stratégie d'investissement sur les facteurs de durabilité. La réglementation incite à adopter une approche globale en matière de gestion des risques environnementaux et sociaux, en prenant en compte les impacts directs et indirects sur l'activité de l'entreprise, mais également sur la société et l'environnement.

Le concept de double matérialité



1.1.2 - Description de la politique et stratégie d'investissement responsable

La démarche d'Abeille Assurances en matière d'intégration des facteurs de durabilité s'appuie sur cinq piliers fondamentaux :



► Le pilotage de la performance ESG du portefeuille

La pierre angulaire de la prise en compte des facteurs de durabilité dans la gestion de nos actifs consiste en l'intégration des critères et risques de durabilité dans les processus d'investissement sur la base d'un score ESG par émetteur et d'analyses extra financières réalisées par les équipes ISR d'Ofi Invest Asset Management. Les critères ESG font partie intégrante des processus d'investissement et sont appliqués à l'ensemble des classes d'actifs dans lesquelles nous investissons. L'ensemble de nos mandats de gestion prend en compte les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance qui obligent nos gestionnaires d'actifs à intégrer de manière rigoureuse les critères ESG dans leur processus d'investissement et à rendre compte de leur performance extra financière dans le cadre d'un suivi régulier et transparent. Afin de prendre en compte au mieux les objectifs de durabilité à la fois sur les actifs liquides (actions, obligations) et les actifs réels (immobilier), nous mesurons les caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance de nos investissements.

► Le pilotage de l'empreinte carbone et biodiversité du portefeuille

Abeille Assurances mesure et suit l'empreinte carbone de ses portefeuilles d'investissement des fonds euros et des fonds propres (50 milliards d'euros) afin de s'assurer de la réduction de leurs émissions de CO₂, avec un objectif de réduction de leurs émissions financées sur un scope 1, 2 et 3 de 40% d'ici 2030. Pour ce faire et respecter une trajectoire net zéro d'ici à 2050, Abeille Assurances s'appuie notamment sur la mise en place d'exclusions d'investissement ciblées, tels que le charbon thermique et les hydrocarbures non conventionnels, afin d'exclure les acteurs qui ne prendront pas, structurellement ou volontairement, le virage de la transition énergétique. Abeille Assurances s'appuie sur un grand nombre d'indicateurs³ issus de fournisseurs de données externes⁴ pour mesurer objectivement cet effort de réduction de l'empreinte

³ Les indicateurs sont détaillés en partie G, sous partie « L'évaluation au service de la stratégie d'investissement »

⁴ Davantage d'informations relatives aux fournisseurs de données externes peuvent être trouvées dans la partie traitant des moyens que déploie Abeille Assurances pour l'intégration des critères de durabilité.

carbone. Ainsi fin 2023, Abeille Assurances est en ligne avec son objectif de réduction de 25% de son empreinte carbone (en intensité) qu'elle s'est fixée sur la période 2019-2024 sur son portefeuille actions et obligations, avec une réduction de 46% (l'intensité carbone en tonnes de CO2 par million de dollars de chiffre d'affaires est passée de 157 tCO2e/million d'USD à 84 tCO2e/million d'USD entre 2019 et 2023).

Afin de prendre en compte au mieux les objectifs de durabilité à la fois sur les actifs liquides (actions, obligations) et les actifs réels (immobilier), nous mesurons les caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance de nos investissements immobiliers.

Afin de mesurer l'impact de nos investissements sur la biodiversité, nous mesurons l'empreinte d'artificialisation absolue de notre portefeuille. En 2023, cette dernière était de 821 MSAppb* (versus 725 MSAppb*) ou Mean Species Abundancies part per billion (*périmètre Abeille Assurances Consolidé hors UC, taux de couverture : 91% des obligations et actions d'entreprises*). La MSAppb* permet de mesurer l'impact global de nos portefeuilles d'investissement sur la biodiversité, plus la MSAppb* est forte, plus l'impact de notre portefeuille d'investissements sur la biodiversité est fort. L'augmentation du score MSAppb* entre 2022 et 2023 est dû à l'augmentation de la couverture des titres.

► **L'accompagnement des entreprises à impact et l'investissement à objectif social**

Abeille Assurances investit plus de 100m€ dans des entreprises à impact sur l'ensemble du territoire français, avec une présence sur toutes les phases de croissance, soutenant des porteurs de projets à impact, via le concours La Fabrique Abeille Assurances, ainsi que des entreprises en amorçage ou en développement (TPE, PME) via une participation au capital pour une centaine d'entreprises. Les entreprises financées répondent aux enjeux de consommation et production responsable, d'économie collaborative et circulaire, de santé et de services aux personnes fragilisées, d'éducation, d'emploi durable, de développement local, et d'innovation écologique et énergétique. Le programme d'impact d'Abeille Assurances s'appuie sur des experts reconnus de la finance à impact comme Inco, la Ruche et Ventech.

En 2023, Abeille Assurances s'est vu décerner le Prix de la meilleure initiative en matière d'impact sur la transition sociale et sociétale aux Couronnes de l'AGEFI qui vient récompenser notre engagement en faveur de l'investissement à impact.

► **L'engagement et le dialogue actionnarial**

Notre politique d'engagement actionnarial est un outil fondamental pour exercer le rôle d'actionnaire responsable et exercer un effet bénéfique d'un point de vue extra financier sur les entreprises dans lesquelles Abeille Assurances investit pour le compte de ses clients. Abeille Assurances, par le biais d'Ofi Invest AM, s'engage notamment auprès des entreprises pour les inciter à accélérer leur transition et soutenir leur démarche. Davantage d'informations quant à notre politique d'engagement actionnarial peuvent être trouvées dans la partie E (« Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre »).

► **L'investissement des portefeuilles en faveur de la transition**

Ce pilier se structure principalement autour de la construction de portefeuilles alignés à une trajectoire net zéro en suivant le protocole d'alignement de la *Net Zero Asset Owner Alliance* et de la mobilisation de volume d'investissements durables selon la définition d'Abeille Assurances⁵ (722m€ - net des cessions - réalisés en 2023). En 2023, nous avons investi 1 054 m€ bruts, correspond à 722 m€ nets des cessions, dans des actifs fléchés vers la transition (obligation verte, durable, sociale, infrastructure de transition énergétique) ou indexés à des critères de durabilité (*sustainability linked loans* ou bonds) dans les fonds en euros d'Abeille Assurances. Plus particulièrement, 120m€ ont été engagés dans des fonds finançant la transition énergétique et écologique, comme le fonds Zest II (Zencap European Sustainable Transition 2) de Zencap dédié au financement d'infrastructures d'énergies renouvelables en Europe. Par ailleurs, l'intégralité des

⁵ Notre définition de ce que sont les actifs durables est détaillée dans la partie B, sous partie « qu'est-ce qu'un investissement durable ? »

investissements immobiliers (4,7 Mds€) est gérée en intégrant de multiples critères ESG, dont la consommation énergétique des bâtiments. Nous réalisons également depuis 2023 des investissements dédiés à la protection et la conservation des écosystèmes en lien avec notre stratégie d'investissement biodiversité.

En 2023, Abeille Assurances a obtenu le Prix de la Finance Durable (catégorie Assurance) de l'AGEFI. Ce prix vient récompenser nos efforts en termes d'ESG et en particulier d'intégration des problématiques de durabilité et climat dans notre gestion financière.

1.2 - Répondre aux attentes des clients

Abeille Assurances, comme toutes les compagnies d'assurance, est confrontée au risque d'inadéquation de ses produits aux besoins et aux attentes de ses clients, notamment celles des jeunes générations qui portent un intérêt croissant pour les problématiques environnementales. Les consommateurs sont de plus en plus soucieux de l'impact environnemental des produits et des services qu'ils achètent, ce qui peut affecter considérablement la réputation et la performance d'une entreprise.

C'est ce que révèle l'étude d'OpinionWay, réalisée en avril 2023 pour le compte de l'AMF, qui témoigne d'une connaissance et d'un intérêt croissant des Français pour les placements durables (par rapport à l'étude de 2021).⁶ L'AMF constate une évolution particulièrement marquée chez les jeunes générations. Selon le communiqué de presse, « Si les trois premiers critères de choix d'un placement demeurent la sécurité, la rentabilité et la disponibilité, 44 % des Français pensent que les placements durables ou responsables sont « intéressants » (comme en 2021), avec un écart générationnel important : ils sont 58 % chez les moins de 35 ans et même 61 % chez les 18-24 ans, une tendance en nette hausse. Les moins de 35 ans sont aussi plus nombreux (42 %) à avoir une bonne image de ce type de placements que les plus de 65 ans (24 %) et à envisager d'y placer à court ou moyen terme une partie de leur épargne (44 %, contre 15 %). ».

Abeille Assurances prend donc soin d'intégrer les risques de durabilité dans ses analyses ainsi que d'autres facteurs tels que le respect des droits humains et la qualité des conditions de travail. Les assureurs ont ainsi l'obligation de fournir des informations claires et précises sur leurs produits d'assurance, incluant ainsi celles relatives à la durabilité aux clients et de questionner leurs clients sur leurs préférences en matière de durabilité. Les clients soucieux d'agir en faveur d'un monde plus respectueux de l'environnement et plus socialement responsable pourront ainsi choisir leur produit d'épargne de façon éclairée. Abeille Assurances choisit pour sa part d'adapter progressivement son offre afin de répondre aux nouvelles attentes de ses clients, notamment en offrant un panel de produits d'investissements intégrant davantage les enjeux de durabilité. Nous travaillons également à un projet permettant de mieux prendre en compte les préférences de durabilité des clients dans leurs choix d'investissement.

Nous voyons cinq raisons principales pour lesquelles les clients seraient intéressés d'investir responsable :

- ▶ Pour donner du sens à leur épargne ;
- ▶ Les solutions d'investissements durables sont bien souvent aussi, voire plus performantes que les solutions d'investissement traditionnelles et cela permet de surfer sur des mégatendances (les tendances de long terme qui permettent d'investir dans le monde de demain) et pourraient se révéler payantes dans le futur ;
- ▶ Parce que les produits de finance durable sont souvent plus résilients. Investir dans la finance durable peut revenir à minimiser les risques via la maximisation d'une notation des entreprises financées sur leurs pratiques environnementales (gestion des déchets, de l'énergie), sociale (politique de diversité, rémunération des employés) et de gouvernance (équilibre et indépendance des organes de direction) ;
- ▶ Parce que cela permet de contribuer au financement de la réindustrialisation et à la souveraineté économique de la France. Seule la finance durable permet d'intégrer les trois transitions - environnementale, technologique et sociale - qui, dans le futur, seront les piliers indissociables de compétitivité et création de valeur de long terme pour les entreprises françaises ;
- ▶ L'offre de fonds durable a considérablement augmenté depuis quelques années et représente désormais plus de 20% de l'offre totale de fonds. Il existe aujourd'hui une myriade de fonds durables répondant à des

⁶ Source : [Communiqué de l'AMF](#)

thématiques diverses et variées comme la transition énergétique, la préservation de la biodiversité, la gestion de l'eau ou même l'alimentation. Les fonds durables sont désormais disponibles dans toutes classes d'actifs (obligations d'entreprises, actions, dette privée ou même *private equity*), sur toutes les géographies et pour tous les niveaux de risques et d'horizons d'investissement.

1.3 - Participer à l'évolution du marché

Abeille Assurances est convaincue d'avoir un rôle à jouer dans la transition vers une économie durable. C'est pourquoi nous sommes fiers de nous engager activement dans différentes initiatives et groupes de travail, notamment :

Nos participations aux initiatives de place

- Les groupes de travail de l'Institut de la Finance Durable
- La Net Zero Asset Owner Alliance qui a pour objectif de définir un protocole d'actions pour aligner les portefeuilles d'investissement à une trajectoire en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris
- Le Finance For Biodiversity Pledge signé par le Groupe Aéma en septembre 2022. Nous avons aussi rejoint la Finance For Biodiversity Foundation afin de contribuer et de participer aux travaux de la place financière sur la prise en compte des enjeux liés à la biodiversité par le secteur financier, et travaillons aux méthodologies d'alignement des portefeuilles avec le cadre mondial Kunming-Montréal sur la biodiversité
- Le CDP (Carbon Disclosure Project)
- Les Principes pour l'Investissement Responsable (UN-PRI)
- Les commissions finance durable de l'Association Française des Investisseurs Institutionnels et de France Assureurs

A travers le Groupe Aéma, Abeille Assurances est également en dialogue régulier avec les pouvoirs publics afin d'être force de proposition sur les sujets de finance durable comme ce fut le cas dans le cadre de la Loi industrie verte.



Depuis janvier 2024, Jean-François Coppenolle, directeur du pôle ISR, est co-responsable des travaux de développement méthodologiques de la *Net Zero Asset Owner Alliance* reflétant notre engagement de contribuer activement à la transition vers une économie décarbonée. Il est également membre du Technical Expert Group auprès du *Sustainability Reporting Board* de l'Efrag⁷ et membre du Target Setting Group de l'Efrag. Il est membre depuis 2023 de la Commission Consultative Finance Durable de l'ACPR.

2. L'intégration de la durabilité chez Abeille Assurances

2.1- Adopter une démarche d'entreprise engagée

2.1.1 - Intégrer les enjeux de durabilité dans notre modèle d'affaires

A travers notre métier d'assureur et d'investisseur, nous sommes témoins au quotidien **des mutations de notre environnement naturel, mais aussi social, économique, technologique**. Nous constatons à quel point **nos clients ont besoin d'accompagnement pour évoluer dans un contexte qui est de plus en plus incertain**. Nous sommes également persuadés de la nécessité **d'adapter nos offres d'assurances** aux nouveaux enjeux d'un développement durable.

⁷ CSRD : Corporate Sustainability Reporting Directive

Face à ces mutations Abeille Assurances se positionne en tant qu'acteur : **un assureur et un investisseur engagé.**

C'est pour nous impliquer et faire face à ces évolutions que nous avons entrepris une démarche RSE (Responsabilité Sociale d'Entreprise) avec des engagements forts. À travers elle, nous nous engageons sur quatre combats : **agir pour le climat et préserver la biodiversité, favoriser l'accessibilité et la solidarité et promouvoir les initiatives à impact positif.** Nous sommes plus que jamais convaincus que le moment est venu d'aller plus vite et plus loin, en portant des convictions fortes, collectivement. En tant qu'investisseur, nous avons pour objectif de réconcilier performance financière et extra-financière et ce pour trois raisons :

- ▶ Avoir un impact durable et mesurable sur les enjeux sociaux et environnementaux ;
- ▶ Promouvoir la performance des investissements sur le moyen-long terme ;
- ▶ Répondre aux demandes des clients et des réseaux.

2.1.2 - Une politique RSE intégrée à notre stratégie d'entreprise

Nos engagements RSE

Agir pour le climat et préserver la biodiversité	Favoriser l'inclusion, l'accessibilité et la solidarité	Promouvoir les initiatives à impact positif
▶ En prenant en compte le changement climatique dans nos actions de prévention et sensibilisation ▶ En réduisant l'empreinte carbone de notre entreprise ▶ En intégrant les enjeux Biodiversité à nos ambitions	▶ En fédérant nos salariés autour d'actions solidaires pour Abeille Assurances et Aéma Groupe ▶ En rendant accessible nos services pour des personnes sourdes et malentendantes	▶ En renforçant notre rôle d'accompagnement des startups de l'économie sociale et solidaire via La Fabrique Abeille Assurances ▶ En développant notre mission d'assureur pionnier de l'investissement à impact



Face au défi de la transition environnementale et aux changements structurels qu'elle entraîne pour notre économie et notre Société, nos clients ont besoin de soutien, de repères et de confiance pour aborder un monde de plus en plus incertain. Notre raison d'être est d'accompagner nos clients dans la réalisation de leurs projets tout en les protégeant contre l'imprévu.

Nous avons mis en place une approche globale pour concrétiser cette ambition de manière pratique. Cette approche s'appuie sur la mobilisation de tous nos collaborateurs, en collaboration avec nos réseaux de distribution et nos partenaires, pour mettre notre expertise d'assureur et d'investisseur au service de nos clients. Pour incarner cette ambition, Abeille Assurances promeut des valeurs d'engagement, de solidarité et de responsabilité, tant en interne qu'en externe, illustrées par nos divers engagements en matière de RSE.

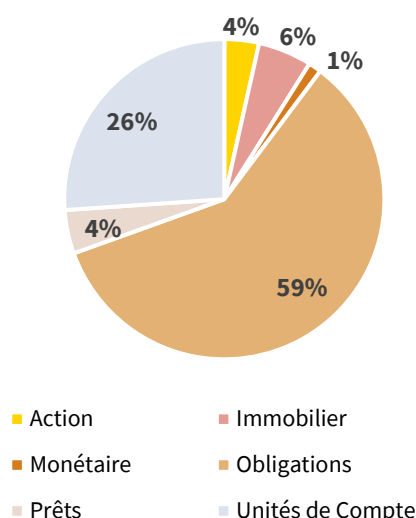
Angéline Derache (Directrice de Cabinet, Stratégie, Pilotage et RSE d'Abeille Assurances)



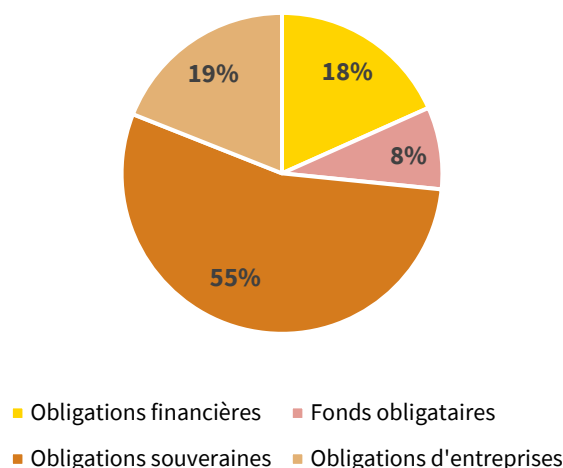
2.2 - Synthèse du portefeuille d'investissement

Sur un total de 27,0 Mds€ d'encours sous gestion au 31/12/2023, 26% (7,1 Mds€) sont gérés en Unités de Compte (UC), et 74% (20,0 Mds€) sont gérés sous forme de mandats. La majeure partie de l'actif géré sous mandat concerne des classes d'actifs obligataires (80%) principalement investies en obligations souveraines (55% du portefeuille obligataire). Le montant total du portefeuille sous mandat euros exclut les participations stratégiques dans nos filiales, les prêts subordonnés intra-groupe, les dérivés ainsi que les activités de mise en pension. Ce montant intègre les actifs en représentation de nos engagements de passif relatifs à notre activité d'assurance vie en fonds garantis euros, ainsi que notre portefeuille dommage.

**Répartition des actifs du portefeuille Abeille
Epargne Retraite à fin 2023**



**Décomposition des actifs obligataires du
portefeuille Abeille Epargne Retraite à fin
2023**



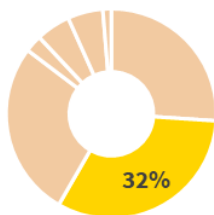
Périmètre : Abeille Epargne Retraite (au 31/12/2023)
Source : Abeille Assurances

Le rapport détaille l'intégration ESG qui est faite sur les classes d'actifs les plus prépondérantes composant notre portefeuille : obligations, actions et immobilier. Nous avons aussi souhaité donner une vision d'ensemble de la stratégie ESG menée sur les classes d'actifs du portefeuille, qui est résumée dans le tableau ci-dessous. De plus, cette année, plusieurs informations sur la durabilité des UC, et notamment en lien avec la réglementation Distribution des Produits d'Assurance, ont été intégrées.

L'intégration de la durabilité par classe d'actifs s'articule comme suit :

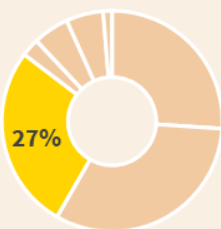
Catégorie d'actifs et part d'actifs en portefeuille	Stratégie d'investissement durable actuelle	Plan d'amélioration pour l'année 2024
Unités de compte	▶ Questionnaire ESG de référencement	▶ Campagne d'engagement avec les sociétés de gestion sur l'adéquation de leurs politiques d'exclusion avec celles d'Abeille Epargne Retraite pour les UC collectant le plus d'encours ▶ Mise en place d'un suivi des indicateurs de durabilité liés à l'intégration des préférences de durabilité des clients ▶ Renforcement de l'offre en unités de compte durables (Article 9, investissement durable)

Obligations souveraines et fonds d'obligations souveraines



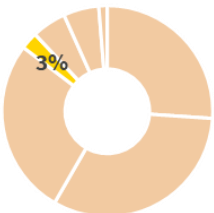
- ▶ Objectifs chiffrés sur les métriques ESG suivantes :
 - Notation ESG ;
 - Intensité carbone ;
 - Risque climatique (*ND-Gain*)
- ▶ Pilotage du montant des actifs durables (taxonomie interne)
- ▶ Intégration d'une analyse d'attribution (i.e. principaux facteurs clés d'évolution) de la notation ESG et de l'empreinte carbone
- ▶ Analyse ASCOR (Assessing Climate Sovereign Climate Related Opportunities and Risk)

Obligations d'entreprises et financières cotées et fonds obligataires cotés (UCITS)



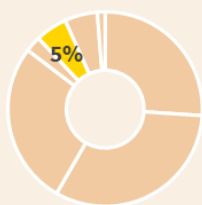
- ▶ Exclusions des émetteurs en violation du Pacte Mondial des Nations Unies, ainsi que les émetteurs impliqués dans le secteur du tabac, la production et vente d'armes controversées, les activités à risque pour la biodiversité (huile de palme et biocides), et dans les activités liées au charbon thermique et à l'exploitation de pétrole et du gaz non conventionnels
- ▶ Objectifs chiffrés sur les métriques ESG suivantes :
 - Notation ESG ;
 - Intensité carbone ;
- ▶ Suivi des métriques ESG suivantes :
 - Controverses ;
 - Alignement aux objectifs de développement durable
- ▶ Analyse PACTA
- ▶ Pilotage du montant des actifs durables (taxonomie interne)
- ▶ Campagne d'engagement sur (climat, pétrole et gaz, huile de palme sur 2023).
- ▶ Intégration des métriques ESG supplémentaires :
 - Investissement durable SFDR
 - Empreinte carbone (tCO2e/m€ investis)
- ▶ Analyse d'attribution (i.e. principaux facteurs clés d'évolution) de l'évolution des principales métriques ESG
- ▶ Déploiement de la campagne d'engagement sur les biocides
- ▶ Campagne d'engagement avec les sociétés de gestion sur l'adéquation de leurs politiques d'exclusion avec celles d'Abeille Epargne Retraite

Actions cotées (détenues via des fonds)



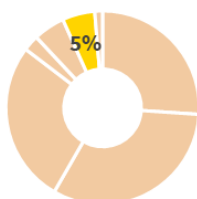
- ▶ Même politique que pour les obligations en direct ou détenues via des OPC
- ▶ Même politique que pour les obligations en direct ou détenues via des OPC

Fonds de *Private Equity*, de prêts, de dette infrastructure



- ▶ Due diligence ESG à l'investissement
- ▶ Investissements dédiés à la transition énergétique (110m€ d'engagement en 2023)
- ▶ Investissements dédiés à l'impact (plus 100m€ en stock en 2023)
- ▶ Fonds classés SFDR a minima article 8 ou 9
- ▶ Campagne d'engagement avec les sociétés de gestion sur l'adéquation de leurs politiques d'exclusions avec celles d'Abeille Assurances
- ▶ Réalisation d'une cartographie des fonds durables (infrastructure financées, géographique, etc.)

Immobilier



- ▶ Objectif d'amélioration du score ESG
- ▶ Objectif d'alignement du portefeuille à une trajectoire de décarbonation 1.5 °C
- ▶ Amélioration de la méthodologie de notation ESG des actifs
- ▶ Evaluation et suivi de l'investissement durable au sens SFDR, et de la part des actifs alignés à la taxonomie européenne

N.B. : La somme des pourcentages ci-dessus peut ne pas représenter 100% en raison des arrondis effectués.

2.3 - Elargir nos investissements et notre gamme de produits intégrant des caractéristiques de durabilité

2.3.1- *La prise en compte de critères de durabilité dans le processus de sélection de nouveaux fonds*

La sélection de fonds externes à Ofi Invest Asset Management pour référencement en unité de compte est conditionnée par des due diligences renforcées au sujet de l'intégration des critères ESG dans la gestion. Les fonds sélectionnés sont préférentiellement article 8 ou 9 SFDR (voir ci-après).

Notre approche en termes de durabilité sur les Unités de Compte

Notre approche de prise en compte des critères de durabilité dans la sélection et la gestion des UC, se décompose en deux temps, d'une part lors du processus de référencement des UC et d'autre part, lors du suivi de la performance extra financière.

▶ **Lors du référencement**

Pour chaque stratégie, nous avons pour objectif de sélectionner les véhicules les plus performants tant sur les aspects financiers qu'extra financiers. Pour ce faire, nos appels d'offre incluent des questions détaillées d'un point de vue qualitatif (modalités d'intégration des critères de durabilité dans la gestion, expérience en termes d'intégration de critères de durabilité, exclusions, actions d'engagement, ressources dédiées à l'ESG) mais aussi quantitatif (e.g. score ESG, climat, biodiversité). Ce processus de référencement exhaustif nous permet de réaliser une analyse complète du profil de durabilité de chaque véhicule.

▶ **Lors du suivi de la performance des Unités de compte référencées**

Une fois un fonds référencé, nous faisons un suivi régulier des performances financières et extra financières des fonds. Nous avons entamé en 2021 un processus de collecte et de synthèse de données ESG et climatiques sur un large périmètre en encours afin de nous permettre d'avoir une vue d'ensemble sur les différents aspects sociaux et environnementaux. Cette cartographie nous permet de mieux engager des discussions avec les différentes sociétés de gestion sur les aspects extra-financiers. Nous réalisons également un engagement avec les sociétés de gestion pour évaluer leurs pratiques et leur expertise en termes de durabilité.

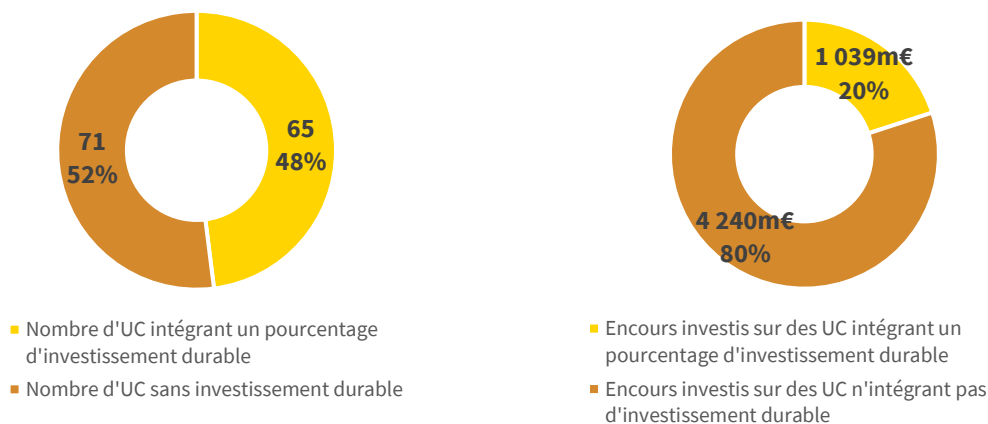
Suivi du Plan d'amélioration 2023

Une cartographie détaillée de la performance extra financière des unités de compte a été réalisée sur la base des *European Exchange Templates* (fichier de données européens sur les fonds)

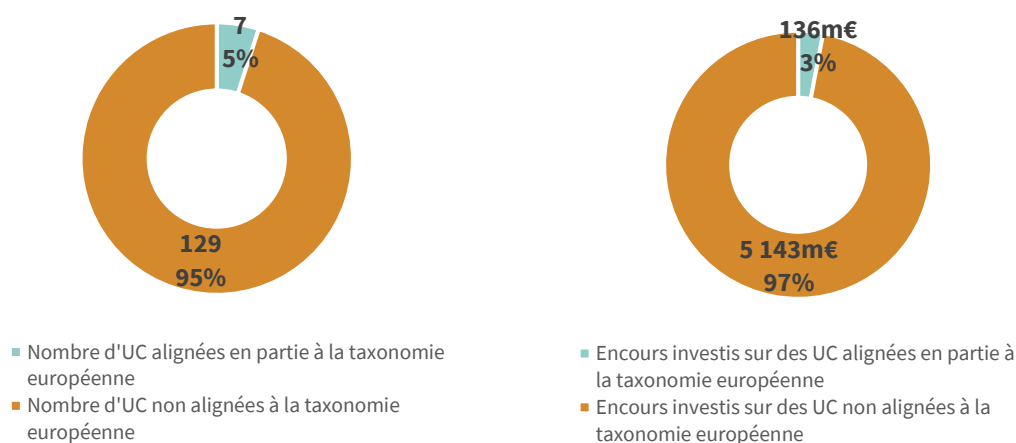
La cartographie a été réalisée sur les fonds commercialisés en date du 31 décembre 2023, sur le périmètre **Abeille Assurances**, pour les gammes distribuées dans les réseaux **Abeille (gamme Abeille)**, et la gamme distribuée via l'**AFER (Gamme AFER)**, pour les trois points de données requis par la réglementation Distribution des Produits d'Assurances : **l'investissement durable, la taxonomie, les indicateurs d'impact d'incidences négatives (PAI) au sens de la réglementation SFDR.**

Gamme Abeille – 136 UC Commercialisées pour 5,3 Mds€ sous gestion

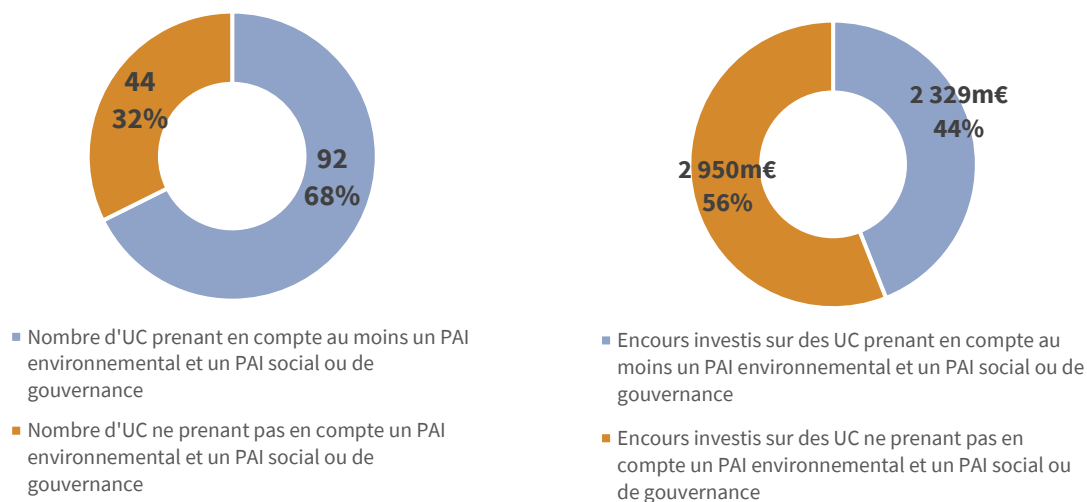
Investissement durable des Unités de Compte de la gamme Abeille



Alignement à la taxonomie des Unités de Compte de la gamme Abeille

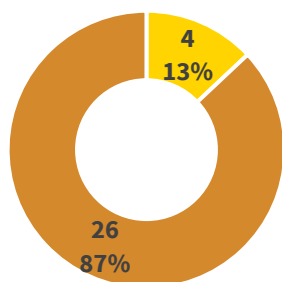


Prise en compte des principales incidences négatives des Unités de Compte de la gamme Abeille

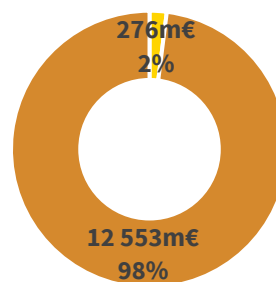


Gamme AFER – 30 UC commercialisées pour 12,8 Mds€ sous gestion

Investissement durable des Unités de Compte de la gamme AFER

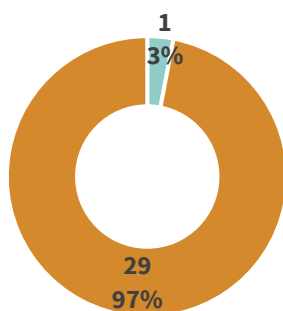


- Nombre d'UC intégrant un pourcentage d'investissement durable
- Nombre d'UC sans investissement durable

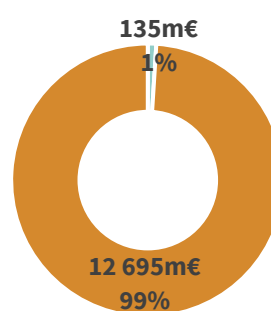


- Encours investis sur des UC intégrant un pourcentage d'investissement durable
- Encours investis sur des UC n'intégrant pas un pourcentage d'investissement durable

Alignement à la taxonomie des Unités de Compte de la gamme AFER

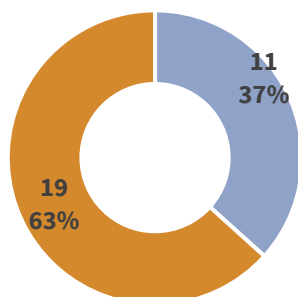


- Nombre d'UC alignées en partie à la taxonomie européenne
- Nombre d'UC non alignées à la taxonomie européenne

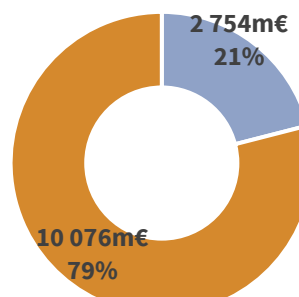


- Encours investis sur des UC alignées en partie à la taxonomie européenne
- Encours investis sur des UC non alignées à la taxonomie européenne

Prise en compte des principales incidences négatives des Unités de Compte de la gamme AFER



- Nombre d'UC prenant en compte au moins un PAI environnemental et un PAI social ou de gouvernance
- Nombre d'UC ne prenant pas en compte un PAI environnemental et un PAI social ou de gouvernance



- Encours investis sur des UC prenant en compte au moins un PAI environnemental et un PAI social ou de gouvernance
- Encours investis sur des UC ne prenant pas en compte un PAI environnemental et un PAI social ou de gouvernance

Plan d'amélioration 2024

Plusieurs objectifs ont été fixés pour l'année 2024, notamment :

- Compléter la cartographie durable de l'offre au fur et à mesure de la mise à disposition des données par les sociétés de gestion
- Renforcer la gamme thématique/durable des UC distribués dans la gamme
- Former les réseaux de distribution et les clients sur les produits de finance durable

2.3.2- Notre gamme « épargne responsable » sur les Unités de Compte

Afin de répondre aux attentes des épargnants et en adéquation avec l'évolution de la réglementation européenne, Abeille Assurances continue d'offrir une gamme de produits d'investissement responsable à destination des particuliers. Nous proposons aujourd'hui une gamme épargne responsable composée de fonds labellisés (principalement le label ISR mais aussi d'autres labels tels que Greenfin et Luxflag) et étant à minima article 8 SFDR. Cette gamme responsable comprend 123 fonds (soit 69% des UC commercialisées) pour un montant de 6,9 Md€ d'unités de compte.

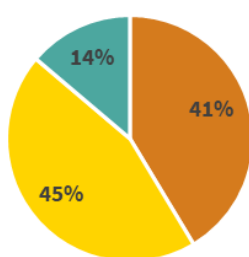
2.3.3- Détail des classifications SFDR de fonds détenus dans nos mandats et de notre offre en unités de compte

Le règlement UE/2019/2088, plus communément appelé « SFDR », classe les supports d'investissement en trois catégories :

- ▶ Les fonds se référant à l'**article 6** du règlement SFDR n'intègrent pas de caractéristiques environnementales ou sociales dans leur gestion ;
- ▶ Les fonds se référant à l'**article 8** du règlement SFDR font la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales ;
- ▶ Les fonds se revendiquant conformes à l'**article 9** du règlement poursuivent quant à eux un objectif précis d'investissement durable.

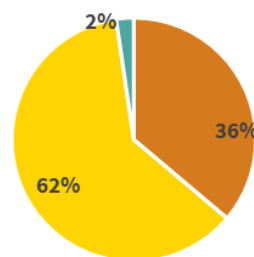
Classification SFDR des OPC des mandats d'investissement d'Abeille Epargne Retraite à fin 2023

Répartition de la classification SFDR des OPC en nombre de fonds



■ Article 6 ■ Article 8 ■ Article 9

Répartition des encours des OPC selon leur classification SFDR



■ Article 6 ■ Article 8 ■ Article 9

64% des encours détenus via des OPC dans les mandats de gestion d'Abeille Epargne Retraite sont classifiés article 8 ou 9 SFDR.

Classification	VB (m€)	Nombre
Article 6	1 219	48
Article 8	2 073	52
Article 9	78	16
Total	3 370	116

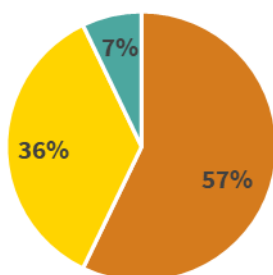
Périmètre : OPC d'Abeille Epargne Retraite au 31/12/2023

Source : Abeille Assurances

La liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 peut être retrouvée en annexe.

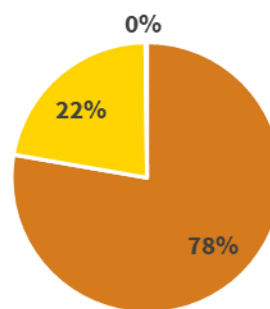
Classification SFDR des Unités des Compte d'Abeille Epargne Retraite à fin 2023

Répartition de la classification SFDR
des UC, en nombre



■ Article 6 ■ Article 8 ■ Article 9

Répartition des encours des UC selon
leur classification SFDR



■ Article 6 ■ Article 8 ■ Article 9

23% des montants investis en UC sont classifiés article 8 ou 9 SFDR.

Classification SFDR	Valeur Brute (m€)	Nombre
6	4 593	16
8	1 305	10
9	11	2
Total	5 909	28

Périmètre : Unités de Compte d'Abeille Epargne Retraite au 31/12/2023 (hors UC en titres vifs et produits structurés), UC commercialisées ou en stock

Source : Abeille Assurances

2.3.4- Nos supports labellisés

- ▶ **Les supports ((Organismes de Placements Collectifs) labellisés dans nos mandats de gestion :**
 - **En nombre de fonds : 13 fonds** sont labellisés ISR, Greenfin, Finansol, ou autres, cela correspond à 11% des OPC des mandats d'Abeille Epargne Retraite;
 - **En encours : 624 m€** sont labellisés ISR, Greenfin, Finansol, ou autres, cela correspond à 19% des encours des OPC des mandats d'Abeille Epargne Retraite.
- ▶ **Les supports labellisés dans notre offre d'Unités de Compte :**
 - **En nombre de fonds : 3 UC** sont labellisés ISR, Greenfin ou Finansol, ou autres, cela correspond à 11% des UC d'Abeille Epargne Retraite (commercialisées ou en stock) ;
 - **En encours : 925 m€** des encours en UC sont labellisés ISR, Greenfin, Finansol, ou autres. Cela correspond à 16% des UC d'Abeille Epargne Retraite (commercialisées ou en stock).

2.3.5- Focus : qu'est-ce qu'un actif durable ? Taxonomie interne

La stratégie d'investissement durable d'Abeille Epargne Retraite est établie au niveau du groupe, couvre l'ensemble de ses entités et est indifférenciée quels que soient les passifs. La prise en compte des critères de durabilité à l'actif se fait dans une approche globale et dans une logique de construction de portefeuille. Pour atteindre nos objectifs, nous avons travaillé à la définition d'une cartographie des investissements durables, sur le pilier E et S et par classe d'actifs. Ce travail a pour objectif de guider nos investissements vers des

activités intégrant des caractéristiques de durabilité. Voici les investissements que nous considérons comme durables selon différentes typologies d'actifs à fin 2022 :

Taxonomie interne des investissements durables

- Les **fonds durables cotés** : les fonds durables cotés comprennent les fonds cotés classifiés « article 9 » au sens de la réglementation SFDR et les fonds poursuivant un objectif climatique avéré ;
- Les **fonds durables non-cotés actions** : les fonds durables non-cotés actions considérés comme durables sont les fonds non-cotés actions classifiés « article 9 » au sens de la SFDR, les projets d'infrastructure financés en capital en faveur de la transition (comme des énergies renouvelables par exemple), ainsi que les fonds à impact social, environnemental ou de l'ESS ;
- Les **obligations vertes** : les obligations vertes considérées comme durables sont celles correspondant aux standards des Green Bonds de la Climate Bond Initiative ;
- Les **obligations sociales** : les obligations sociales considérées comme durables sont celles correspondant aux standards des Social Bond Principles de l'International Capital Market Association (ICMA) ;
- Les **obligations durables** : les obligations considérées comme durables sont celles suivant les quatre principes clés des Green Bond Principles et de Social Bond Principles de l'International Capital Market Association (ICMA), respectivement pertinents pour les projets environnementaux et sociaux ;
- La **dette privée durable** : la dette privée durable correspond aux fonds de dette classifiés « article 9 » au sens de la SFDR et les projets référencés comme des *Sustainable Linked Loans* ;
- La **dette infrastructure durable** : la dette infrastructure considérée comme durable sont les fonds classifiés « article 9 » au sens de la SFDR et les projets investissant dans des ENR ou ayant la thématique de la transition au cœur de leur stratégie ;
- L'**immobilier durable en fonds ou en direct** : les actifs immobiliers considérés comme durables comprennent les fonds classifiés « article 9 » de la SFDR pour la gestion indirecte. Pour les investissements en direct, les actifs immobiliers disposant d'une certification environnementale reconnue sur le marché de niveau « Très bon » sont considérés comme durables ;
- Les **fonds de dette immobilière** : les actifs immobiliers en dette considérés comme durables comprennent les fonds classifiés « article 9 » de la SFDR ainsi que les prêts finançant des actifs immobiliers disposant d'une certification environnementale reconnue sur le marché.

Zoom infrastructure durable

Notre investissement dans le fonds Swift II de SWEN Capital Partners

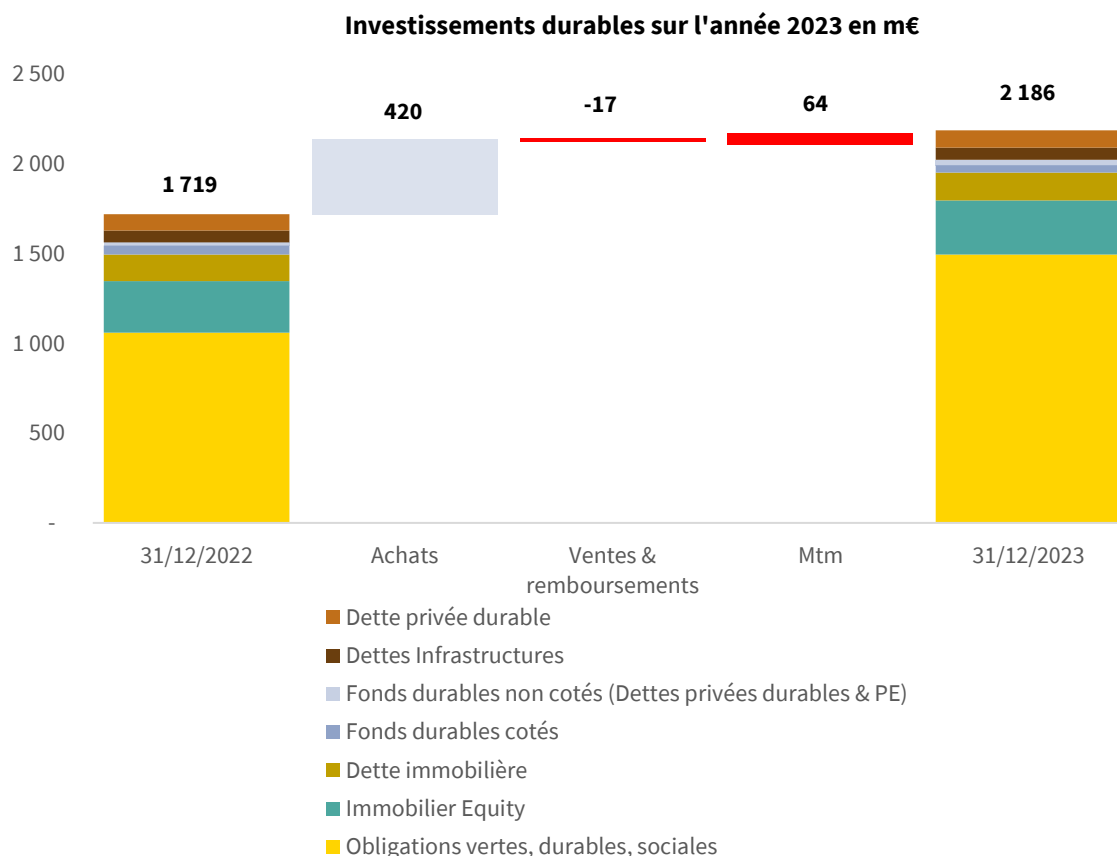


En 2023, nous avons engagé 20m€ dans le Swift II de SWEN Capital Partners. Le fonds a pour objectif de financer des infrastructures d'énergie renouvelable en Europe, et en particulier de biométhane et d'hydrogène bas carbone.

Notre investissement dans le fonds Epopée



En 2023, nous avons engagé 10m€ dans le fonds Epopée Infra Climat I géré par Epopée Gestion, qui finance la décarbonation des infrastructure maritimes et terrestres (énergies et mobilités), situées dans l'Arc Atlantique (60% minimum). Le fonds finance notamment un armateur de navires à propulsion hydrogène et fuel.



Périmètre : Fonds général d'Abeille Epargne Retraite au 31/12/2023 (titres détenus en direct et OPC transparisés)
Source : Abeille Assurances

À fin 2023, le total des actifs durables en portefeuille d'Abeille Epargne Retraite est de 2 186 Mds€. Il correspond à 11% des actifs d'Abeille Epargne Retraite hors Unités de Compte. Nous avons investi 420 m€ bruts et 403 m€ nets des cessions dans des actifs durables (taxonomie interne) tout au long de l'année 2023.

2.3.6- Notre définition d'investissement durable répondant à la réglementation européenne

Suivi du plan d'amélioration 2023

Plan d'amélioration 2023 : Nous comptons préciser notre définition de ce que constitue un investissement durable dans le contexte de la réglementation SFDR et nous identifierons plus précisément les actifs répondant à cette définition.

Conformément à notre plan d'amélioration 2023, nous avons travaillé conjointement à une **définition commune pour les assureurs du Groupe Aéma (Abeille Assurances, Macif, Aéma) de l'investissement durable selon la réglementation SFDR.**

L'article 2.17 du règlement SFDR définit l'investissement durable comme « *un investissement dans **une activité économique qui contribue à un objectif environnemental**, mesuré par exemple au moyen d'indicateurs clés en matière d'utilisation efficace des ressources concernant l'utilisation d'énergie, d'énergies renouvelables, de matières premières, d'eau et de terres, en matière de production de déchets et d'émissions de gaz à effet de serre ou en matière d'effets sur la biodiversité et l'économie circulaire, ou un investissement dans **une activité économique qui contribue à un objectif social**, en particulier un investissement qui contribue à la lutte contre les inégalités ou qui favorise la*

cohésion sociale, l'intégration sociale et les relations de travail, ou un investissement dans le capital humain ou des communautés économiquement ou socialement défavorisées, **pour autant que ces investissements ne causent de préjudice important à aucun de ces objectifs** et que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés **appliquent des pratiques de bonne gouvernance**, en particulier en ce qui concerne des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel compétent et le respect des obligations fiscales; ». Ainsi, pour être considérés comme durables, les entreprises ou actifs réels financés doivent respecter trois principes : la contribution sociale ou environnementale, le « DNSH » (*Do No Significant Harm*), et l'application de bonnes pratiques de gouvernance.

Le tableau ci-dessous résume l'approche adoptée par Abeille Assurances pour qualifier un investissement de durable au sens SFDR à travers les différentes classes d'actifs.

Actions et obligations détenues en direct et Organisme de Placements Collectifs (OPC) cotés et transparents			OPC non transparentisés et actifs non cotés
1 – Contribution à un objectif social ou environnemental			
Activités durables : - La part de CA des entreprises liée aux produits et services durables ou aux CAPEX alignés à la taxonomie (le maximum des deux)	Projets durables : Obligations vertes, sociales, durables		OPC article 9 Part d'investissement durables des OPC Article 8 et 9 Part d'immobilier durable définie par Ofi Invest RE (voir méthodologie ci-après)
2 – Ne pas causer de préjudice à un autre objectif social ou environnemental (« Do not Significant Harm ») – conditions cumulatives			
Filtre sur les indicateurs PAI : Non éligibilité des entreprises active sur les PAI n° 4 (Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles), n° 10 (Violations des principes du Pacte mondial de l'ONU et des principes directeurs de l'OCDE), et n°14 (Expositions à des armes controversées)	Filtre sectoriel : non éligibilité des entreprises exposées aux armes, au charbon, à l'huile de palme, aux biocides, au pétrole, au tabac, aux activités controversées (jeux, pornographie, armes civiles)	Filtre controversé : un émetteur identifié sur une controverse environnementale et sociétale très élevée sera non durable	Le DNSH est vérifié par les sociétés de gestion et par Ofi Invest RE pour les actifs immobiliers
3 – Les entités bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance (« Minimal Social Safeguards »)			
Filtre sur les pratiques de gouvernance : une entreprise avec un niveau de pratiques jugé insatisfaisant sur les aspects de structure de gestion saine, relations avec le personnel, rémunération, et respect des obligations fiscales sera non durable	Filtre sur les controverses sociales : non éligibilité des entreprises identifiées sur une controverse sociale sur les conditions de travail et/ou de gouvernance		Le DNSH est vérifié par les sociétés de gestion et par Ofi Invest RE pour les actifs immobiliers

Sur le portefeuille immobilier, Ofi Invest RE a travaillé avec les réseaux de place et l'Observatoire de l'Immobilier Durable (l'OID) pour parvenir à la méthodologie présentée ci-dessous.

Portefeuille immobilier
1 – Contribution à un objectif social ou environnemental
Actif qui s'inscrit dans l'un des axes stratégiques de la politique ESG d'Ofi Invest RE, ou qui est aligné avec les Objectifs de Développement durable de l'ONU, ou qui contribue à une enjeu immobilier clé de l'OID ⁸ . La contribution est évaluée sur la base de la grille de notation ESG développée par Ofi Invest RE et qui suit les recommandations de l'OID.

⁸ Observatoire de la Finance Durable

ET Actif « <i>Best-in-Class</i> » noté par l'analyse ESG (performance au-dessus d'un seuil fixé par rapport à des benchmarks sectoriels) développée par Ofi Invest RE. La performance est réévaluée chaque année.		OU Actif « <i>Best-in-progress</i> », soit en dessous du seuil de performance défini par l'analyse ESG d'Ofi Invest RE et qui : - intègre un plan d'actions avec des budgets validés permettant d'atteindre le niveau « <i>Best-in-Class</i> » ; - dispose d'une certification environnementale (comme le label HQE, BREEAM, LEED) d'un niveau à minima « Très Bon »	
2 – Ne pas causer de préjudice à un autre objectif social ou environnemental (« <i>Do not Significant Harm</i> ») – conditions non cumulatives			
L'actif doit disposer d'un DPE (Diagnostic de Performance Énergétique) en cours de validité inférieur ou égal à C	OU L'intensité énergétique de l'actif doit être inférieure ou égal au Top 30% des actifs les moins consommateurs selon le benchmark de référence	OU L'actif doit respecter la trajectoire d'émissions carbone du CRREM (<i>Carbon Risk Real Estate Monitor</i>) à horizon 2030	
3 – Les entités bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance - conditions cumulatives			
Pour les actifs détenus en direct, réalisation d'une « due diligence » interne pour la sélection des prestataires contribuant à la gestion de l'actif immobilier (gestionnaires délégués, les mainteneurs multi techniques), avec une attention particulière portée sur le blanchiment d'argent, la corruption et le travail illégal		Pour les actifs détenus via des fonds, réalisation d'une « due diligence » au niveau de la société de gestion, qui évalue la gestion de l'actif, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel, et le respect des obligations fiscales et réglementaires, etc.	

Abeille Assurances a réalisé de premières estimations de la part d'investissement durable SFDR sur la base de cette méthodologie sur les différentes sociétés (entités légales vie) ainsi que sur les différents fonds en euros commercialisés. Les résultats sont les suivants :

Entité légale	Part d'investissement durable SFDR des portefeuilles
Abeille Retraite Professionnelle	14%
Abeille Vie	15%
Abeille Epargne Retraite	13%
Abeille Assurances	14%

Produit	Part d'investissement durable SFDR des portefeuilles
Actif du Fonds Garanti en euros AFER	14%
Actif du Perp d'Abeille Vie	16%
Actif du support Afer Eurocroissance	7%
Actif général d'Abeille Retraite Professionnelle	11%
Actif général d'Abeille Vie	15%
Actif Pacte	22%
Actif Victoire Retraite Abeille Retraite Professionnelle	17%
Actif Victoire Retraite Abeille Vie	12%

Ces résultats sont préliminaires et sont voués à s'améliorer avec l'intégration progressive du pourcentage d'investissements durables des OPC Article 8 non transparents et de la sécurisation des données immobilières.

Plan d'amélioration 2024

En 2024, nous nous attacherons à intégrer la part d'investissement durable SFDR au suivi trimestriel des indicateurs clés du portefeuille d'investissement.

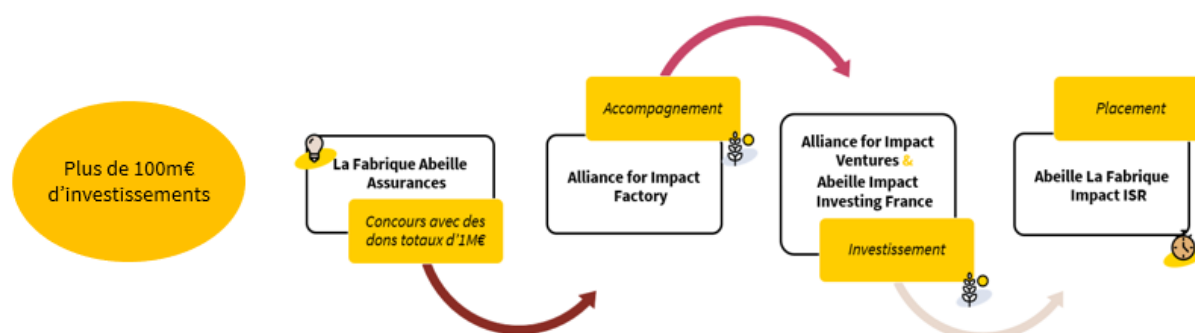
2.3.6 - Notre contribution au développement de l'investissement à impact

Abeille Assurances participe au développement de l'investissement à impact en accompagnant les entreprises contribuant à la transformation positive de l'économie tout au long de leur cycle de développement et en participant à la vie de l'écosystème de l'entrepreneuriat à impact et de l'économie sociale et solidaire.

Notre approche d'investisseur majeur de l'impact en France se distingue par un dispositif unique et innovant s'articulant autour de cinq axes majeurs :

1. Un volume important d'investissement (plus de 100m€) et près d'une centaine de participations dans des sociétés à impact sur l'ensemble du territoire français à fin 2023
2. Une présence sur toutes les phases d'investissement, de l'amorçage à l'internationalisation / essaimage dont le programme la Fabrique Abeille Assurances.
3. Un ticket de financement allant jusqu'à 600k€ afin démultiplier l'impact des investissements sur différentes verticales sur lesquelles les participations centrent leur modèle d'affaires :
 - ▶ Consommation et production responsable,
 - ▶ Economie collaborative et circulaire,
 - ▶ Santé et services aux personnes fragilisées,
 - ▶ Education, emploi durable et développement local,
 - ▶ Innovation écologique et énergétique.
4. Une collaboration avec des experts reconnus de la finance à impact comme Inco, la Ruche et Ventech et des ressources dédiées à l'analyse des investissements à impact.
5. Une mesure systématique de mesure de l'impact, de son intentionnalité et de son additionalité, conformément aux recommandations méthodologiques de la finance à impact⁹. Nous veillons à ce que des indicateurs clés de performance soient calculés pour nos participations afin d'en évaluer fidèlement leur impact.

Nous avons développé un réseau unique permettant de nous positionner sur la quasi-intégralité de la chaîne de valeur de l'entrepreneuriat à impact, allant de la phase d'amorçage au développement international des participations, tout en proposant à nos assurés des moyens de financer, avec leur épargne, ces projets à impact via des UC dédiées.



- ▶ **Alliance For Impact Factory** : programme d'incubation à la levée de fonds qui accompagne jusqu'à 250 entrepreneurs par an ;
- ▶ **Alliance for Impact Ventures** : fonds d'investissement, doté de 32m€ au 31/12/2023, qui finance l'amorçage ou le pré-amorçage de 12 à 15 projets à impact par an. A horizon 2028, AFI sera donc au capital de 60 à 100 sociétés (150-500k) ;
- ▶ **Abeille Impact Investing France** : Abeille Impact Investing est un fonds de capital développement, doté de 58m€, soutenant des entreprises françaises en décollage.

⁹ Définition de la finance à impact – Institut de la Finance Durable

Les actions menées ces dernières années par Abeille Assurances démontrent notre volonté de renforcer notre positionnement comme un acteur incontournable de l'investissement à impact en France.

La Fabrique Abeille Assurances accompagne depuis plus de 7 ans des porteurs de projets innovants dans l'économie sociale et solidaire. Des jurys régionaux « digitaux » composés de personnes du milieu de l'ESS, d'entrepreneurs, d'agents et de salariés d'Abeille Assurances et d'Aéma ont sélectionné les entrepreneurs aux projets à la fois utiles et innovants. Ce sont chaque année des récompenses allant jusqu'à 60 000 euros pour les récompenses régionales qui sont attribuées aux entrepreneurs lauréats pour accélérer le développement de leur projet. En 2023, un projet pouvait mettre remporter jusqu'à 210 000 €. Cette initiative est un moyen pour Abeille Assurances de rassembler ses réseaux d'agents, d'impliquer l'ensemble de ses salariés en faveur du développement durable et de soutenir des entrepreneurs de l'économie sociale et solidaire.

En 2023, La Fabrique Abeille Assurances a ainsi récompensé Cantoo Scribe. Cantoo renforce l'autonomie des élèves en situation de handicap ayant des troubles de l'apprentissage, notamment la dyslexie, la dyspraxie (DYS), l'autisme (TSA), ou les troubles de l'attention (TDA/H), pour lutter contre le décrochage scolaire.

Le logiciel Cantoo Scribe consiste en un écosystème d'outils sous la forme d'un cahier scolaire numérique, développé avec des professionnels de santé et enseignants spécialisés, qui est compensatoire des handicaps, afin de favoriser l'inclusion scolaire.

Les porteurs de projets ont la possibilité de candidater avec un accès prioritaire à nos différents véhicules de financement dédiés à l'impact : Alliance for Impact ou encore Abeille Impact Investing France, nos 2 fonds/programmes d'impact phares référencés par le Mouvement Impact. Les entreprises investies (Simplon.co, Phenix, Lita.co, Rogervoice, Lemon Tri, Label Emmaüs...) sont ainsi portées par une nouvelle génération d'entrepreneurs qui souhaite associer performance économique et intérêt général.

L'Impact tangible de notre fonds Abeille Impact Investing France en 2022

- **66 entreprises en portefeuille**
- **63 millions de repas solidaires distribués** (vs 45 millions en 2021, + 40%)
- **22 395 jeunes autistes accompagnés** (vs 18 058 en 2021, +24%)
- **664 personnes hébergées en situation d'urgence** (vs 585 en 2021, +14%)
- **19 184 emplois dans les entreprises financées** (vs 25 609 en 2021, -25%)
- **7 465 salariés en parcours d'insertion** (vs 7 765 en 2021, -4%)
- **162 702 millions de litres d'eau non consommés** (vs 68 349 en 2021, +138%)
- **615 450 MWh verts produits dans l'année** (vs 642 000 en 2021, -4%)
- **264 222 tonnes de CO2 non émises** (vs 160 998 en 2021, +64%)
- **173 648 tonnes de déchets collectés dans l'année** (vs 168 470 en 2021, +3%)
- **173 077 tonnes de déchets revalorisés dans l'année** (vs 100 918 en 2021, +72%)

Source : Inco (chiffres 2023 non disponibles à la date de publication)

Notre politique d'investissement dans l'impact a été récompensée en 2023 ! Abeille Assurances a reçu le prix de la meilleure initiative en matière d'impact sur la transition sociale et sociétale, aux Couronnes de l'AGEFI. Ce prix vient récompenser Abeille Assurances pour ses actions clés dans le domaine de la finance à impact, du financement solidaire et de l'ESS en mettant un accent particulier sur le financement de la transition sociale et sociétale. Abeille Assurances participe au développement de l'investissement à impact en ayant pour objectif d'accompagner les entreprises contribuant à la transformation positive de l'économie tout au long de leur cycle de développement.

Nous proposons également à nos clients de financer des entreprises à impact à travers des Unités de Compte investissant dans des entreprises à impact. Ces Unités de Compte financent l'économie locale en investissant dans des entreprises cotées et non cotées qui cherchent à générer de la valeur sur le long terme tout en contribuant à la création d'emplois dans les territoires via nos deux fonds labellisés Finansol : Abeille La Fabrique Impact ISR et plus récemment en 2022, AFER Actions Emploi. Nous avons confié la gestion de ces UC à Mirova dont jusqu'à 10% de l'encours est investi dans l'écosystème de l'entrepreneuriat à impact et de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire) en partenariat avec INCO Ventures dans notre fonds Abeille Impact Investing

France, les 90% restant étant investis dans une sélection exigeante de sociétés capables de créer de la valeur à long terme et des emplois.

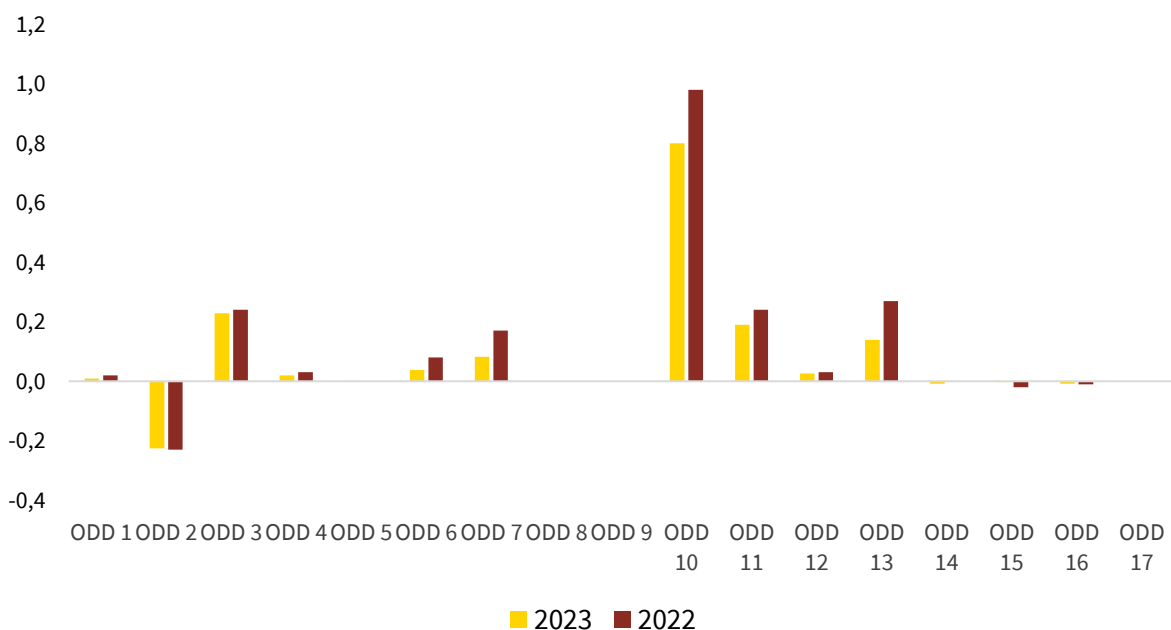
2.3.7 Notre contribution aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies

L'universalité des Objectifs du Développement Durable (ODD) des Nations Unies a conduit une grande partie des acteurs financiers, notamment ceux revendiquant l'investissement à impact, à les utiliser comme cadre de référence de la durabilité de leurs actifs. Depuis 2022, nous utilisons l'outil d'ISS ESG sur l'ensemble de notre portefeuille de nos différentes entités pour mesurer la contribution de nos portefeuilles d'investissement aux ODD. L'indicateur attribue une note de -10 à 10 visant à calibrer la contribution positive/négative du portefeuille à l'atteinte de ces ODD, et permettant aux gérants de portefeuilles de renforcer leurs analyses d'impact.



En 2023, notre portefeuille d'investissements contribue le plus aux 10 (réduire les inégalités entre les pays et en leur sein) et 13 (Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions). Néanmoins, notre portefeuille d'investissements contribue négativement à l'ODD 2 (éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable).

Contribution du portefeuille d'Abeille Epargne Retraite aux Objectifs de Développement durable



Périmètre : Abeille Epargne Retraite – mandats euros hors UC au 31/12/2023 (taux de couverture 46% en 2023 et de 44% en 2022)

Source: Ofi Invest AM / ISS ESG

3. Communiquer avec transparence

3.1 Via nos publications réglementaires

Abeille Epargne Retraite considère avoir une obligation de transparence et de sensibilisation de ses clients sur les sujets de durabilité et de changement climatique. Les multiples enjeux d'Abeille Epargne Retraite sont insérés dans un ensemble de publications : le rapport d'activité d'Abeille Assurances, la déclaration de performance extra-financière d'Abeille Epargne Retraite (DPEF), la Politique de diligence raisonnable sur les principales incidences négatives, la politique d'intégration des risques en matière de durabilité, les rapports ESG d'OFI Invest AM.

3.2 Sensibiliser nos clients par nos réseaux de distribution

Nos agents ont un devoir de sensibilisation et d'accompagnement de nos clients sur les sujets de l'ISR tout en approfondissant continuellement leurs compétences propres sur le sujet. Nous avons mis à leur disposition des fiches pédagogiques qui répondent aux questions clés que nos clients peuvent se poser, telles que :

- ▶ Que cachent les acronymes RSE, ESG et ESS ?
- ▶ Quand l'épargne rime avec préservation de la biodiversité
- ▶ Label ISR, la position d'OFI Invest

Nous avons mis en ligne le guide de l'Epargne Responsable réalisé par France Assureurs ainsi qu'une plaquette réalisée par les équipes Marketing : "donner plus de sens à votre épargne grâce aux supports labellisés proposés dans les contrats Abeille Epargne Retraite.

Sur notre site internet, figurent d'autres contenus :

- ▶ Des conseils en assurances sous forme d'articles : *Que cachent les acronymes RSE ESG et ESS ? Un investissement financier peut-il être responsable ? / Comment les critères ESG influent-ils sur la gestion des gérants d'Abeille Asset Management ? / Quelles entreprises se cachent derrière les labels ISR et Finansol ? Les fonds à thématique ISR*
- ▶ Une page sur l'investissement responsable présentant les labels disponibles dans nos gammes ;
- ▶ Une Page sur la finance durable (page réglementaire donnant des informations et explications sur la réglementation SFDR et sur les Art. 8 et 9) ;
- ▶ Une vidéo animée : « Comment donner une orientation responsable à son épargne avec les supports labellisés ISR, Finansol, Luxflag ou Greenfin ».

L'Investissement responsable en vidéo - [Abeille Assurances \(abeille-assurances.fr\)](https://www.abeille-assurances.fr)

Nous insérons régulièrement des informations sur les enjeux de durabilité (interviews de gérants, métriques ESG) dans les communications à destination de nos clients. Des plaquettes intégrant des informations extra financières pour les fonds commercialisés par Ofi Invest AM sont également fournies à notre clientèle de particuliers. De manière générale, nous veillons à communiquer activement sur ces sujets avec nos clients lors d'échanges et à l'occasion de forums ou de tables rondes. Conscients de l'importance particulière de ces thématiques, nous nous attachons à développer des formations évolutives à l'attention de nos réseaux de distribution afin qu'ils puissent mener à bien leur mission de devoir de sensibilisation et d'accompagnement de nos clients sur les sujets de l'ISR

3.3 Sensibiliser par notre communication numérique

Dans la continuité des années précédentes, une nouvelle saison de la Web Série ISR d'Abeille Assurances a été diffusée en 2023. Elle a porté sur l'impact de nos investissements sur la Biodiversité, la nouvelle réglementation SFDR, et comment préparer le financement de sa retraite avec l'investissement responsable.

Nous nous efforçons également de communiquer activement sur les réseaux sociaux via l'activité de nos agents généraux. Notre plateforme d'hébergement de contenus internes permet de diffuser des contenus prêts à la publication. Près de 20% des contenus prévention sont dédiés aux risques climatiques (vidéos, guides prévention, conseils, infographies, interviews d'experts...) afin de sensibiliser autour de ces sujets.

A ces initiatives s'ajoutent diverses campagnes marketing, ainsi que des lettres annuelles aux clients abordant les sujets de durabilité qui animent la relation entre Abeille Epargne Retraite et ses clients.

Nous avons également publié un trois tribunes sur l'investissement durable sur le site internet de Mieux Vivre Votre argent notamment « L'investissement responsable ne sera vraiment convaincant qu'en se rendant plus accessible ».

C. Les moyens internes déployés par Abeille Epargne Retraite

1. Un engagement de moyens humains pour intégrer les enjeux de durabilité

Au sein d'Abeille Assurances, trois ressources de la direction des investissements (2 ETP + un alternant) sont dédiées à l'intégration des facteurs de durabilité dans la gestion des portefeuilles d'investissement et à la sélection de solutions d'investissement durables. De ce fait, 11% des équivalents temps plein de la direction des investissements, sont dédiés à l'intégration des facteurs de durabilité dans la stratégie d'investissement.

Les moyens financiers déployés par Abeille Assurances pour accéder aux données environnementales, sociales et de gouvernance et pour les intégrer dans les décisions d'investissement représentaient moins de 1% des budgets d'abonnement et de prestations dédiées à la gestion des actifs financiers en 2022. Le montant des budgets dédiés à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la stratégie d'investissement s'élève à 150 000€. Nous avons recours à des fournisseurs de données tels que MSCI et le CDP. Le nombre de fournisseurs de données sollicités s'élève à 2. Certaines données de durabilité (biodiversité, controverses) sont acquises par Ofi Invest AM et sont communiquées à Abeille Assurances via les documents de reporting. La direction des investissements responsables d'Abeille Assurances peut s'appuyer sur l'expertise et l'expérience des équipes d'Ofi Invest AM.

Ofi Invest AM dispose d'un groupe d'experts sur les sujets de finance responsable qui contribuent à la diffusion des compétences extra-financières au sein de la société de gestion et assurent que ces enjeux soient intégrés de manière systématique dans les actes de gestion.

Les équipes ISR de notre société de gestion est rattachée à Luisa Florez, Directrice des Recherches en Finance Responsable, elle-même directement rattachée à Eric Bertrand, directeur général délégué en charge des gestions au sein d'Ofi Invest AM.

La Directrice des recherches en finance responsable, est membre du comité exécutif, et a sous la responsabilité les équipes d'analyse ESG, d'analyse crédit et de sélection des OPC externes.

Cette équipe d'experts intervient sur toute la chaîne de valeur ISR et elle est rattachée à la direction de gestion afin de créer de la proximité et avoir une meilleure intégration dans les équipes de gestion. Elle conseille et tient un rôle indispensable pour former et diffuser le savoir-faire à l'ensemble de la société de gestion ainsi qu'à mise en œuvre de la stratégie des fonds ISR.

Elle est composée de 15 membres dont :

- Une directrice de l'analyse ESG
- Un responsable de la modélisation des données ESG
- Une responsable coordinatrice des actions d'engagement
- Sept analystes ESG
- Deux analystes quantitatifs
- Deux analystes solutions
- Un senior advisor

Les principaux objectifs assignés à cette équipe sont de :

- Couvrir et affiner l'analyse ESG de nos univers d'investissement ;
- Intégrer et former les collaborateurs sur les problématiques liées au climat, à la transition énergétique, à la biodiversité et aux enjeux sociaux et sociétaux ;
- Être force de proposition dans la création et la mise en œuvre de nouvelles stratégies ISR sur les Fonds ouverts et les solutions dédiées ;

- Suivre des stratégies ISR mises en œuvre dans les portefeuilles ;
- Réaliser des services ISR pour les clients investisseurs : accompagnements, formations, engagements ;
- Rédiger des documents de recherches thématiques et sectorielles ;
- Créer des référentiels d'évaluation extra-financiers des émetteurs, notamment sur le volet climatique, biodiversité et social ;
- Modéliser les données quantitatives pour le suivi des objectifs liés à l'ESG ;
- Être force de proposition dans la création et la mise en œuvre de nouvelles stratégies ISR sur les fonds ouverts et les solutions dédiées ;
- Développer des services ISR pour les clients investisseurs : accompagnements, formations, engagements ;
- Rédiger des documents de recherches thématiques et sectorielles ;
- Participer activement aux initiatives de place liées à l'ESG (PRI, IIGCC...) ;
- Diffuser les bonnes pratiques ESG au sein de l'entreprise et plus généralement avec l'ensemble des parties prenantes d'Ofi Invest AM ;
- S'engager auprès des émetteurs ;
- Voter aux assemblées générales.

L'ensemble de ces expertises est mis à disposition des directions d'Abeille Assurances (Investissements, RSE et Risques) notamment lors des comités trimestriels mis en place avec les équipes de gestion afin de passer en revue le déploiement opérationnel des stratégies d'investissement de durabilité et l'évolution des métriques ESG.

2. Développer l'expertise des collaborateurs pour soutenir l'ambition commune

2.1 Formation interne des collaborateurs d'Abeille Assurances

Abeille Assurances met à disposition de ses collaborateurs :

- ▶ « Le monde de la RSE », une newsletter bimestrielle de veille interne sortie en 2022, engage les collaborateurs sur les sujets liés à la RSE en référençant des podcasts, des décryptages, et des articles permettant d'en apprendre plus sur ce sujet. Ces ressources recouvrent une diversité de thématiques, dont la finance durable. En 2023, 4 éditions ont été publiées.
- ▶ Lors de la Semaine de l'Environnement organisée pour nos collaborateurs en septembre 2023, plusieurs actions ont été proposées pour les informer et les engager : jeu concours photos mettant en lumière la biodiversité, quatre conférences (biomimétisme, pouvoir des insectes, vie des insectes, comment parvenir au zéro déchet) et un stand rencontres découverte avec une Association pour le maintien d'une agriculture paysanne et la permaculture.

Afin de sensibiliser l'ensemble de nos collaborateurs aux défis du changement climatique, nous avons déployé la Fresque du Climat¹⁰ en interne. Début 2023, une quinzaine de collaborateurs d'Abeille Assurances (RSE, Direction des Investissements, RH ...) a été formé à l'animation de la Fresque du Climat, après avoir participé à un atelier en 2022. Fin 2023, ce sont 531 salariés qui ont participé à la Fresque du Climat. De même, grâce à l'initiative de la Direction RSE d'Abeille Assurances, une quinzaine de personnes du Groupe AEMA, dont 9 collaborateurs d'Abeille Assurances ont participé en janvier 2023 à l'atelier « 2 Tonnes ». Cet atelier, dans la continuité de la Fresque du Climat permet de se projeter et de découvrir les leviers individuels et collectifs de la transition vers une société bas carbone.

Une nouvelle formation "RSE : le développement durable en action" a été déployée auprès de l'ensemble des collaborateurs en juin 2023. Ils ont pu la suivre depuis leur outil de formation interne.

¹⁰ <https://fresqueduclimat.org/>

Nous avons adhéré, fin 2023, à l'ORSE (Observatoire de la Responsabilité Sociale des Entreprises). Cette adhésion va permettre à l'équipe RSE et à la collaboratrice en charge de la QVT (Qualité de Vie au Travail) à la DRH, de se former en participant à des conférences, webinaires, Groupes de Travail ... liés à la RSE. Elle aura accès, également, à de nombreuses publications éditées par l'ORSE.

Nous avons également dispensé en 2023 une formation à l'intention des administrateurs d'Abeille Assurances sur le climat et la durabilité.

Plan d'amélioration 2024

En 2024, dans une logique d'amélioration continue nous poursuivrons ces efforts de formation et de sensibilisation :

- En proposant de nouveaux modules de formation à nos salariés (tempêtes, canicules, bâtiments & changement climatique)
- En déployant « Ma Petite Planète » à l'ensemble des salariés
- En continuant à proposer l'atelier «La Fresque du Climat» aux salariés en fonction de besoins ponctuels d'équipes

2.2. Formation des collaborateurs d'Ofi Invest Asset Management

Afin d'affiner et de valoriser leurs compétences, les collaborateurs d'Ofi Invest AM Asset Management en charge de la gestion des investissements et de la direction des investissements d'Abeille Assurances sont incités à obtenir la certification ESG du CFA Institute.

Au fil de l'année 2023, Ofi Invest AM a poursuivi ses campagnes de formation notamment en incitant l'obtention de la certification AMF ESG. Ainsi 27 nouveaux collaborateurs ont été certifiés en ce sens par l'AMF. En outre, 5 collaborateurs ont également passé la certification CFA ESG en 2023.

De plus, dans la continuité des travaux mis en place en 2022, Ofi Invest AM a organisé 7 sessions de formation à la Fresque du Climat animés par des formateurs internes, auxquelles 34 collaborateurs ont pu assister.

Enfin, Ofi Invest AM a souhaité sensibiliser ses collaborateurs aux thématiques de biodiversité et a ainsi formé 2 personnes (un analyste ESG et une manager des risques ESG) à la fresque de la biodiversité. Ainsi, en 2023 ces 2 formateurs ont animé 4 sessions de Fresque de la Biodiversité au profit de 17 employés. En parallèle, des formations sur le thème de la biodiversité ont été dispensé au Directeur Général, au comité exécutif, à la Direction des Risques, du contrôle interne et de la Conformité.

Ces programmes de formation se poursuivront également au cours de l'année 2024.

2.3 Formation des agents du réseau d'Abeille Assurances

Interlocuteurs privilégiés de nos clients, nos courtiers, agents généraux, agents vie, courtiers Afer et collaborateurs Épargne Actuelle et d'UFF sont des maillons indispensables au relais des enjeux de durabilité. Ainsi, nous avons à cœur de participer à leur sensibilisation à ces enjeux, notamment lors des « Rendez-vous de l'Investissement », événements annuels d'information sur les thématiques d'investissement dont les enjeux de durabilité.

Pour faire perdurer cette dynamique tout au long de l'année, nous avons créé un groupe de travail d'inspecteurs référents RSE chargés de relayer nos actions RSE auprès des agents généraux.

En 2023, deux nouvelles formations (validables selon le règlement Directive de Distribution de l'Assurance), ont été mises en place à destination des agents généraux et accessibles à l'ensemble des collaborateurs. Une formation «RSE : le développement durable en action» a été déployée à l'ensemble des agents généraux en juin 2023. Nous avons également présenté notre approche en termes de durabilité lors de webinaires dédiés aux réseaux de distribution comme lors de la journée mondiale de l'eau.

Enfin, une formation “Réglementation investissement durable” est disponible depuis juillet 2023. Elle permet de comprendre les concepts essentiels de la finance durable et des nouvelles réglementations qui en découlent (SFDR, Taxonomie) et d’acquérir une grille de lecture des produits et méthodologies utilisées pour répondre aux interrogations des épargnants en matière de durabilité.

3. Contribuer au développement méthodologique

L’implémentation de cet objectif de décarbonation nous impose des réajustements méthodologiques conséquents dans la gestion de nos portefeuilles. Il devient impératif d’intégrer dans nos portefeuilles des indicateurs ESG¹¹/IC¹², tout en maintenant nos objectifs de rentabilité. Un tel exercice nécessite de mettre en place de la recherche et développement de nouveaux outils et méthodes afin d’apporter satisfaction à toutes nos parties prenantes (clients, actionnaires et régulateur).

C’est dans ce contexte qu’Abeille Assurances et Ofi Invest AM ont initié des travaux importants visant à développer un ensemble de solutions d’investissements et d’outils de gestion des portefeuilles permettant de concilier la totalité de ces contraintes. Ces travaux cherchent en particulier à intégrer les contraintes ESG/Carbone dans l’optimisation du rendement de leurs portefeuilles, avec une perspective d’alignement des portefeuilles à une trajectoire Net-Zero à horizon 2050. Pour déterminer cette trajectoire, nos recherches ont visé à développer un nouveau modèle de projection des émissions de carbone des portefeuilles. Ce modèle peut servir d’outil d’aide à la décision permettant de déterminer comment atteindre les objectifs de réduction d’empreinte carbone. L’optimisation des portefeuilles doit ensuite se faire selon une double approche :

- ▶ Une approche dite « top-down » visant à optimiser la stratégie d’investissement sur les portefeuilles au moyen de modèles mathématiques d’optimisation, basés sur des métriques pertinentes reflétant à la fois les contraintes ESG, les exigences de performance et les contraintes de gestion des risques ;
- ▶ Une approche dite « bottom-up » visant à agir directement au niveau des titres détenus en portefeuille, au moyen d’indicateurs permettant d’identifier les opportunités d’investissement et de cibler les entreprises prometteuses (ou au contraire risquées) sur le plan de la transition écologique.

¹¹ « Ce sigle désigne les critères environnementaux, sociaux et de bonne Gouvernance qui sont utilisés pour analyser et évaluer la prise en compte du développement durable et des enjeux de long terme dans la stratégie des entreprises. » <https://www.lelabelisr.fr/glossaire/esg/> Ministère de l’Économie des finances et de la relance.

¹² Intensité Carbone est le rapport des émissions de CO2 à la production de l’entreprise <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1269> Institut national de la statistique et des études économiques

D. Prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance d'Abeille Epargne Retraite

1. Au sein d'Abeille Epargne Retraite

La gouvernance d'Abeille Epargne Retraite intègre l'ensemble des entités formées par Abeille Assurances Holding et ses filiales. Elle s'inscrit dans la gouvernance d'Aéma Groupe, et intègre le cadre de gouvernance fixé par cette dernière. Elle est composée d'un conseil d'administration qui définit les orientations stratégiques d'Abeille Assurances et de ses filiales ce qui inclut les éventuels sujets en matière de durabilité et les enjeux ESG. Le conseil d'administration s'assure également de la mise en œuvre opérationnelle de cette stratégie et peut s'appuyer sur trois comités spécialisés (Comité Stratégique, du Comité de l'Audit et des Risques et du Comité des Rémunérations et des Sélections) qui, parmi leurs missions, peuvent traiter des enjeux ESG.

Le conseil d'administration d'Abeille Assurances Holding est composé, au 31 décembre 2023, de 13 membres élus par l'assemblée générale, sur candidatures proposées par les trois actionnaires principaux d'Abeille Assurances et issus soit des conseils d'administration, soit des cadres dirigeants des actionnaires. Le conseil d'administration comprend également une administratrice indépendante. Au 31 décembre 2023, 31% des administrateurs élus par l'assemblée générale sont des femmes.

Les conseils d'administration des filiales sont composés d'administrateurs élus par l'assemblée générale sur proposition de l'actionnaire (Abeille Assurances Holding). Ils sont présidés par le directeur général d'Abeille Assurances Holding afin d'assurer l'alignement de l'ensemble des entités filiales avec la stratégie d'Abeille Assurances Holding. Ces conseils d'administration sont également composés de représentants du Groupe et de représentants des salariés.

Le conseil d'administration s'appuie, pour prendre des décisions, sur les travaux du Comité Stratégique, du Comité de l'Audit et des Risques et du Comité des Rémunérations et des Sélections. Ces trois comités spécialisés intègrent dans leurs travaux les questions de responsabilité sociale, sociétale et environnementale et d'investissement responsable.

En 2023, le règlement intérieur du conseil d'administration d'Abeille Assurances n'intègre pas explicitement les enjeux de durabilité dans les rôles notamment des comités spécialisés. Pour autant, les instances dirigeantes sont impliquées dans la démarche ESG : le conseil d'administration valide le cadre d'appétence aux risques, qui intègre ceux environnementaux, sociaux et de gouvernance.

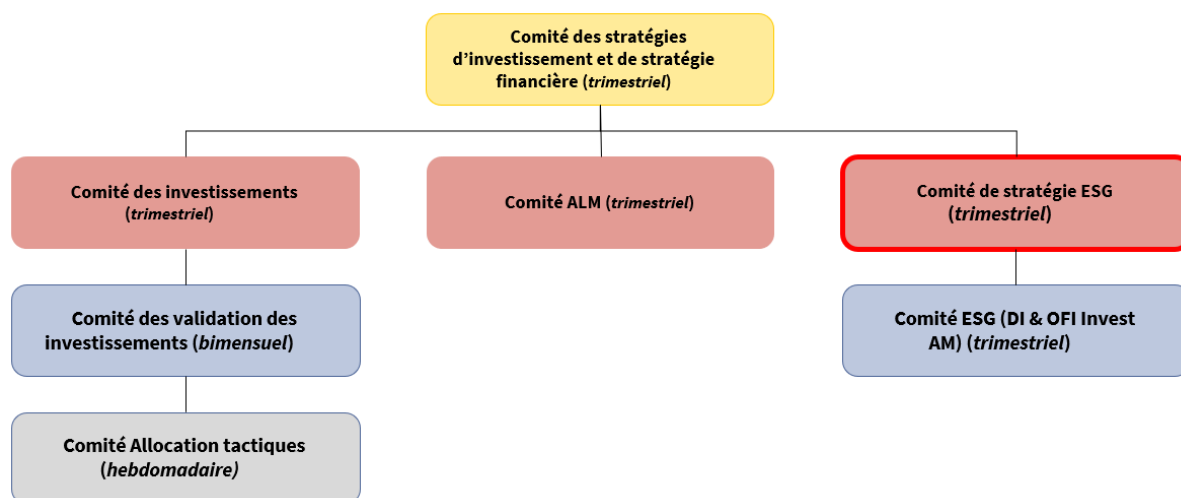
Au niveau du conseil d'administration d'Abeille Assurances, le comité de l'Audit et des Risques supervise notamment la gestion des risques et des opportunités liés au climat et à la durabilité et revoit les rapports tels que la DPEF et le présent rapport.

La direction des investissements d'Abeille Assurances travaille en étroite collaboration avec la société de gestion d'actifs du Groupe Aéma, dont elle est actionnaire à 43% notamment sur l'intégration des critères ESG dans la gestion et notamment l'alignement des portefeuilles d'investissements à nos objectifs de décarbonation à horizon 2025 et 2030.

Cette collaboration quotidienne est formalisée par la tenue d'un comité ESG-Climat trimestriel commun à la société d'assurance et à la société de gestion d'actifs qui supervise la correcte intégration des facteurs ESG-Climat.

La Direction Générale d'Abeille Assurances est également impliquée dans la définition et le suivi de la stratégie d'investissement ESG à travers le comité de stratégie ESG qui est mis en place et se tient à un rythme trimestriel et qui reporte au comité des stratégies d'investissement et de stratégie financière (voir organigramme ci-dessous). Le volume d'investissements durables est également communiqué à la Direction générale à un rythme mensuel.

Structure de gouvernance ESG au sein de la Direction des Investissements



De nombreuses directions (RSE, risques, Investissements, Techniques, Support) collaborent chez Abeille Assurances afin d'identifier, gérer et réduire l'impact des risques de durabilité. La Directions RSE assure la coordination globale et une vision transverse.

Le Groupe de travail « Assurance Durable » a la charge de la préparation à la mise en œuvre des différentes réglementations européennes ou françaises sur l'assurance durable. Il assure également la veille réglementaire RSE.

La Direction des risques, a la charge de revoir et de challenger l'exhaustivité et la précision de l'identification, de la mesure, de la gestion, du suivi et du reporting des risques.

Plan d'amélioration 2024

- Mise à jour du règlement du Conseil d'administration pour intégrer les sujets de durabilité
- Formalisation du processus RSE et renforcement de la gouvernance opérationnelle autour du risque de durabilité
- Assurer le contrôle régulier du risque de durabilité par les organes de contrôle.

1. 1 Formation des administrateurs

Le respect des critères de compétence des administrateurs sur les différents sujets nécessaires à l'exécution de leur mandat, y compris sur les sujets relatifs à la durabilité, est assuré dans le cadre du dispositif de formation du Groupe et celui d'Abeille Assurances.

Dans le cadre du plan de formation annuel à destination des administrateurs d'Abeille Assurances Holding et de ses entités, une formation dédiée à la durabilité a été dispensée en novembre 2023. Son objectif était d'expliciter comment les enjeux durabilité sont pris en compte dans les activités risques et investissement d'Abeille Assurances, afin d'anticiper les prises de décisions en matière d'investissement et de gestion des risques.

Ont ainsi été présentés l'intégration des risques de durabilité au sein du système de gestion des risques (intégration dans les politiques écrites, dans la cartographie des risques, dans l'appétence aux risques, dans l'ORSA, et dans le suivi des risques), et les impacts sur les investissements (la stratégie climat, la stratégie biodiversité et les enjeux réglementaires).

Cette formation a ainsi sensibilisé les administrateurs aux grands enjeux liés à la durabilité et leur a donné une meilleure visibilité sur la prise en compte de ces enjeux en interne.

1.2 Politiques de stratégie d'investissement

Abeille Assurances a initié une campagne de revue de ses politiques de gouvernance pour intégrer la durabilité dans ses métiers et ses processus de décisions. En plus des politiques liées aux investissements, les politiques de Souscription, Gestion des risques et ORSA ont été complétées en 2023 de sorte à pleinement refléter les enjeux de durabilité. La politique de souscription prévoit ainsi l'intégration de la durabilité dans les processus métiers. Abeille Assurances s'assure notamment que ses produits d'assurance dommage encouragent des comportements plus durables. Par exemple, en encourageant la souscription des véhicules électriques ou hybrides, avec une réduction de prime de 5%, ou encore en encourageant l'utilisation de transports en commun avec une réduction associée. La politique de gestion des risques prévoit quant à elle que la fonction clef gestion des risques identifie et évalue les risques en matière de durabilité dans sa cartographie (voir partie I – Démarche de prise en compte dans la gestion des risques) ; quant à l'ORSA, il intègre désormais une dimension durabilité dans ses calculs prospectifs (voir partie ORSA).

Par ailleurs, les deux politiques d'investissement suivantes traitent plus particulièrement des questions de durabilité :

- ▶ La politique de diligence raisonnable sur les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité (conformément à l'article 4 du règlement UE 2019/2088 du parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers),
- ▶ La politique d'intégration des risques en matière de durabilité dans le processus de prise de décision en matière d'investissement (conformément au règlement UE 2019/2088).

Abeille Assurances prend en compte les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement et a mis en place un cadre méthodologique pour les identifier, les mesurer et les atténuer. Cela passe notamment par la prise en compte des critères ESG par classe d'actifs et par émetteur, et par la politique d'engagement actionnarial, afin d'exercer un rôle d'actionnaire responsable, avec un effet bénéfique sur les entreprises dans lesquelles nous investissons.

Les politiques d'Abeille Assurances intègrent les exigences de France Assureurs en matière de charbon thermique : exclusion des entreprises qui développent des projets d'extraction de charbon ou en utilisent abondamment.

2. Au sein d'Aéma Groupe

Abeille Assurances fait partie du Groupe Aéma. Aéma Groupe est administré par un conseil d'administration composé au 31 décembre 2023 de :

- ▶ Vingt-six administrateurs élus par l'assemblée générale, sur candidatures proposées par chaque entité affiliée parmi ses propres administrateurs ;
- ▶ Trois administrateurs représentant les salariés, désignés par une instance intersyndicale.

Au 31 décembre 2023, 46 % des administrateurs élus par l'assemblée générale sont des femmes.

Conformément à la charte de gouvernance de la SGAM Aéma Groupe et au règlement intérieur du conseil d'administration, celui-ci s'appuie, pour prendre des décisions, sur les travaux de son bureau, du comité exécutif, de la commission « engagements, rôle des élus dans le cycle des affaires et RSE - responsabilité sociétale des entreprises » et du groupe de travail sur l'économie sociale et solidaire.

Cette commission est chargée d'élaborer la réflexion stratégique sur les sujets de l'engagement, du rôle des élus dans le cycle des affaires et de la responsabilité sociale, sociétale et environnementale du Groupe et de coordonner la mise en œuvre en lien avec les entreprises affiliées sous le contrôle du conseil d'administration. Afin de répondre à l'ambition mutualiste du Groupe, cette commission a la responsabilité de formaliser et coordonner la réflexion autour des feuilles de route des entreprises affiliées, avec les administrateurs des

entreprises affiliées et de facto membres du conseil d'administration de la SGAM Aéma Groupe, sur les trois thèmes évoqués ci-dessus. Elle est ainsi chargée de développer un engagement transversal au Groupe, de favoriser l'accompagnement des élus dans le développement économique du Groupe, et de soutenir le Groupe dans la réalisation de son projet mutualiste. La commission a ainsi pour objectif de guider les réalisations mutualistes et de favoriser le développement économique du Groupe, tout en lui assurant d'avoir un impact social, sociétal et environnemental correspondant à son modèle.

Au cours de l'année 2023, elle s'est réunie à quatre reprises. Le registre fait apparaître un taux de présence de 72%.

Le respect des critères de compétence des administrateurs sur les différents sujets nécessaires à l'exécution de leur mandat, y compris sur les sujets relatifs à la durabilité, est assuré dans le cadre du dispositif de formation du Groupe. En 2023, Aéma Groupe a déployé des moyens importants pour sensibiliser l'ensemble des dirigeants, administrateurs et opérationnels (formations de plusieurs heures), face aux enjeux de durabilité avec d'une part, une formation à destination des administrateurs sur la RSE relative aux métiers et entités du groupe ainsi qu'au rôle des élus et d'autre part, une prise en considération plus importante de la performance extra financière dans la part variable de la rémunération des dirigeants d'Aéma Groupe en 2023. Le comité des rémunérations d'Aéma Groupe a formalisé en 2022 des objectifs de performance dont l'atteinte conditionne l'attribution de la part variable de la rémunération du directeur général. Depuis 2022, l'un de ces objectifs est extra financier : il s'agit de la part des encours placés dans des organismes de placements collectifs (OPCs) qui le sont en OPCs classifiés articles 8 et 9 selon le règlement européen *Sustainable Finance Disclosure Regulation* (SFDR). Cet indicateur est donc intégré comme composante de la rémunération du directeur général d'Aéma Groupe.

S'agissant de la prise en compte de l'ESG au niveau de la direction du groupe, la Direction des investissements Groupe d'Aéma exerce un rôle de coordination des stratégies d'investissement de chacune des entités. Le Directeur des Investissements Groupe (ou le DGA Finance et Risques d'Aéma) assiste aux comités d'investissement trimestriels de chacune des entités de Macif SAM, au cours desquels sont présentées les évolutions de la stratégie ISR des entités, ainsi que des caractéristiques ESG des portefeuilles de Macif SAM et de ses entités. Le Directeur Général d'Aéma Groupe est signataire des adhésions aux Principes pour l'Investissement Responsable, à la Net Zero Asset Owner Alliance et au Finance for Biodiversity Pledge et, à ce titre, garant des engagements pris au sein de ces alliances.

3. Intégration des enjeux de durabilité dans les politiques de rémunération

L'alignement des intérêts des parties prenantes est indispensable à la réussite d'une transition durable. Dans le cadre de l'intégration d'Abeille Assurances au sein d'Aéma Groupe, des travaux au niveau du groupe ont été entamés pour redéfinir les politiques de rémunération de nos équipes dirigeantes. Nous continuerons à développer des incitations financières pour les fonctions exécutives notamment pour renforcer notre transition sur les sujets climatiques.

Au niveau d'Abeille Assurances, un certain nombre d'objectifs de la Direction Générale sont liés à des objectifs de durabilité dont le pourcentage d'OPC inclus dans le fonds général classifiés articles 8 et 9 SFDR ainsi que le volume d'actifs verts dans lesquels nous avons investi sur une année.

Suivi du plan d'amélioration 2023

- Objectif 2023 : Davantage formaliser les éléments relatifs aux risques en matière de durabilité, tels que définis à l'article 5 du règlement européen SFDR dans la rémunération variable de la Direction Générale.
- Le plan d'amélioration sera poursuivi sur l'année 2024.

E. Stratégie d'engagement auprès des émetteurs ou vis-à-vis des sociétés de gestion ainsi que sur sa mise en œuvre

1. Abeille Epargne Retraite, moteur du changement

L'engagement actionnarial, qui se manifeste à travers un dialogue continu avec les entreprises, leur accompagnement et une politique de vote active aux assemblées générales d'actionnaires est délégué par Abeille Epargne Retraite à Ofi Invest AM. Cet engagement vise à susciter une meilleure prise en compte des facteurs ESG par les émetteurs, notamment en les sensibilisant aux bonnes pratiques en matière d'ESG. En 2023, Ofi Invest AM a participé à 96,6% des assemblées générales de nos investissements.

Abeille Epargne Retraite mandate également Ofi Invest AM pour conduire des actions d'engagement dans le cadre de ses politiques d'investissement sectorielles.

La politique d'engagement et de vote applicable est celle d'Ofi Invest AM, le périmètre des entreprises concernées est donc celui des entreprises dans lesquelles Abeille Epargne Retraite investit par le biais de la gestion d'Ofi Invest AM. Cette politique d'engagement obéit aux principes suivants :

- ▶ Respect des actionnaires minoritaires ;
- ▶ Intégrité, continuité et transparence des comptes ;
- ▶ Indépendance, compétence, diversité des organes de gouvernance et séparation des fonctions de contrôle et de gestion ;
- ▶ Transparence, durabilité, équité de la politique de rémunération ;
- ▶ Gestion appropriée et équitable des fonds propres ;
- ▶ Transparence des décisions de gestion ;
- ▶ Transparence, cohérence et intérêt stratégique des décisions relatives à des enjeux environnementaux et sociaux.

L'engagement actionnarial désigne le fait, pour un investisseur, de prendre position sur des enjeux ESG et d'exiger des entreprises visées qu'elles améliorent leurs pratiques dans la durée. Ces exigences sont formulées via une démarche structurée comprenant un dialogue direct avec l'entreprise et un suivi sur le long terme (source : Novethic).

La réussite d'une campagne d'engagement auprès d'une entreprise est conditionnée par trois facteurs :

- ▶ La demande d'amélioration des pratiques environnementales, sociales et / ou de gouvernance, doit reposer sur des standards reconnus ou des objectifs scientifiques probants. Le but est d'inciter l'émetteur à améliorer ses pratiques, et à les intégrer dans son business model ;
- ▶ La société de gestion qui engage doit avoir un positionnement objectif et indépendant, qui lui permet d'adresser des questions, de voter des résolutions ou d'interroger l'entreprise en toute liberté ;
- ▶ Lorsque l'engagement cible une transformation importante de l'entreprise, il est préférable de travailler de manière collective avec d'autres sociétés de gestion ou investisseurs institutionnels affichant des objectifs et ambitions similaires.

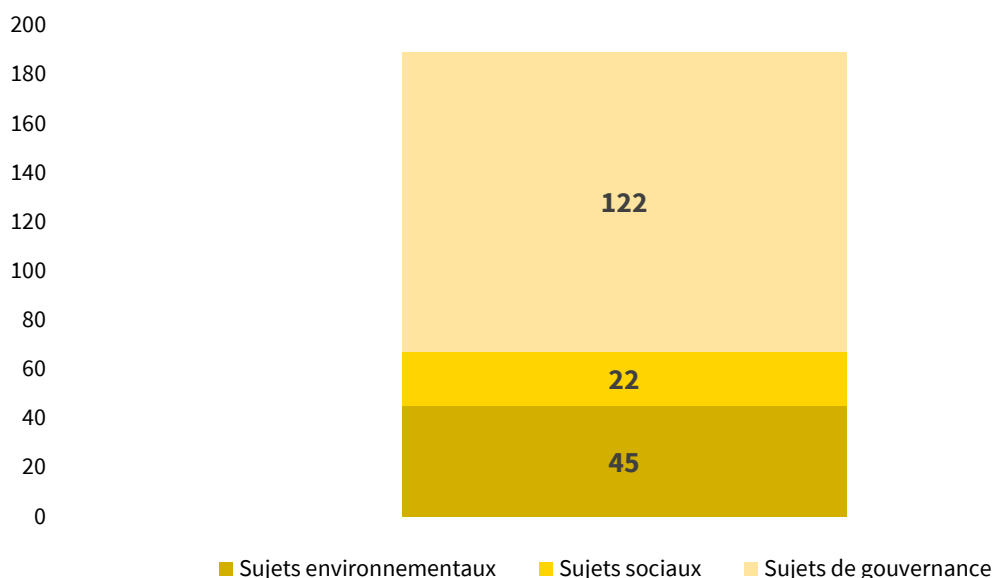
Elle s'exprime par deux moyens :

- ▶ Le dialogue constructif avec les instances dirigeantes des sociétés cotées françaises et européennes ;
- ▶ L'intervention lors des assemblées générales d'actionnaires sous forme de questions écrites ou orales ou de dépôt de résolutions.

Lorsqu'une entreprise ne respecte pas son engagement, Ofi Invest AM a prévu un processus d'escalade qui peut conduire à un dialogue renforcé, à des mesures publiques ou à des actes de gestion. Ofi Invest AM peut utiliser, entre autres, les mesures suivantes :

- ▶ Dialoguer avec le Conseil de la société ou tout membre de la Direction ;
- ▶ Une ou plusieurs questions écrites en assemblée générale
- ▶ D'agir avec d'autres actionnaires dans le but de demander une modification de l'ordre du jour ou de déposer une résolution à soumettre au vote des actionnaires ;
- ▶ De voter négativement des résolutions relatives aux comptes, à la rémunération des dirigeants ou à la nomination des administrateurs, notamment du Président du Conseil.
- ▶ Communiquer publiquement sur les objectifs attendus et les résultats qui ne sont pas atteints ;
- ▶ Ecrire des lettres publiques aux entreprises ;
- ▶ Participer à des campagnes de lobbying ou signer des tribunes ;
- ▶ Attribuer une pénalité sur la note ESG de l'entreprise ;
- ▶ Générer un impact en portefeuille : vente ou gel des positions.

Répartition des votes par thématiques E.S.G



Périmètre : Abeille Assurances consolidé, mandats de gestion et UC au 31/12/2023

Source : Ofi Invest AM

En 2023, 8 814 résolutions dans 541 assemblées d'actionnaires ont été donc votées. 189 votes concernaient des enjeux de durabilité. Le groupe s'est opposé à 26,4 % des résolutions proposées par les managements. En 2023, 131 engagements sur des sujets ESG ont eu lieu à travers différents moyens (lettres, consultations, points téléphoniques, engagements collectifs etc.).

A l'instar d'Abeille Assurances, Ofi Invest Asset Management est membre du CDP (Carbon Disclosure Project). Ofi Invest Asset Management est également membre de l'Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC) et du FIR (Forum pour l'Investissement Responsable) est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI).

Ofi Invest Asset Management est également membre de différentes initiatives d'engagement collectif :

- ▶ L'initiative Investor Alliance for Human Rights, et l'initiative Advance de l'UNPRI afin d'agir sur la protection et la progression des droits de l'homme et les questions sociales.

- ▶ L'initiative Climate Action 100+, afin d'engager les plus grandes entreprises émettrices de gaz à effet de serre pour qu'elles prennent les mesures nécessaires pour lutter contre le changement climatique.
- ▶ L'initiative Nature Action 100+ afin d'agir sur les entreprises impactant négativement la biodiversité par leur activité.

Suivi du plan d'amélioration 2023

Comme mentionné dans le rapport 2022, le rapport 2023 mentionne la part des entreprises avec lesquelles un dialogue a été initié, les thématiques couvertes, ainsi que les actions de suivi mises en place

2. Des stratégies d'engagement dédiées aux secteurs les plus exposés aux risques de durabilité

Nos stratégies d'investissement et d'exclusion s'accompagnent de politiques d'engagement actif.

Engagement Net Zero Asset Owner Alliance (NZAOA)

Ofi Invest AM a également débuté une campagne d'engagement pour le groupe Aéma dans le cadre de son adhésion à la *Net Zero Asset Owner Alliance*, l'objectif étant de définir un protocole d'actions pour aligner les portefeuilles d'investissement à une trajectoire en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris. Pour ce faire, Ofi Invest AM a contacté 21 émetteurs parmi les plus carbo-intensifs des portefeuilles gérés par la SGP pour le compte du groupe Aéma afin de dialoguer avec eux sur leurs objectifs de réduction d'émissions carbone et d'alignement avec l'accord de Paris, et une augmentation maximale de la température de 1,5°C. Sur ses 21 émetteurs, nous avons pu dialoguer avec 18 d'entre eux.

Secteur pétro gazier

En vue d'inciter les entreprises du secteur à engager une démarche de transition énergétique, Abeille Assurances a mis en œuvre, par l'intermédiaire d'Ofi Invest AM, une stratégie d'engagement qui a débuté en juillet 2022. L'engagement est effectué auprès des entreprises composant le dernier tercile du classement basé sur le benchmark publié par l'initiative Climate Action 100+ au 30 juin 2022. Ce classement se base notamment sur les dépenses d'investissement en capital fixe des émetteurs et évalue si celles-ci sont en dépassement par rapport au scénario *Net Zero* de l'AIE (Agence Internationale de l'Energie). Pour être maintenus au sein de l'univers d'investissement des entités, les émetteurs ciblés devront mettre en œuvre une démarche de transition énergétique. Celle-ci sera évaluée, via le dialogue actionnarial, par Ofi Invest AM, au regard du respect des trois critères ci-dessous pris en considération dans leur globalité :

- ▶ Cessation de tout nouvel investissement dans de nouveaux projets d'exploration ou d'exploitation pétro-gazière ;
- ▶ Réduction des émissions absolues de GES sur les 3 scopes, alignée avec une trajectoire d'atteinte de la neutralité carbone à 2050 scientifiquement reconnue ;
- ▶ Part du montant des dépenses de CAPEX éligibles à la taxonomie représentant au moins 25% du montant des CAPEX totaux de l'entreprise.

A cet effet, Ofi Invest AM a contacté 3 entreprises pour Abeille Assurances, et a obtenu 3 réponses favorables. La société de gestion continuera à dialoguer avec ces émetteurs, puis évaluera les résultats de l'engagement en 2025. A cette date, les émetteurs ayant refusé de coopérer avec Ofi Invest AM ou n'ayant pu démontrer l'effectivité de leur démarche de transition par le respect des critères cités ci-dessus, seront exclus de l'univers d'investissement des entités.

Cette stratégie d'engagement s'applique aux actifs détenus en direct par toutes les entités du Groupe (Abeille Assurances et ses entités d'assurance : Abeille Vie, Abeille Epargne Retraite, Abeille Retraite Professionnelle et Abeille IARD & Santé) ainsi qu'aux fonds qui lui sont dédiés.

Secteur de l'huile de palme

Cet engagement a démarré en janvier 2023 et sera mené sur une période de deux ans, afin de prendre le temps de dialoguer avec les émetteurs et de susciter la mise en œuvre de mesures d'atténuation des risques de déforestation. Une évaluation des résultats de l'engagement sera effectuée en 2025. A cette date, les émetteurs ayant refusé de coopérer avec Ofi Invest AM ou n'ayant pu démontrer l'effectivité de leur démarche de préservation de la biodiversité seront exclus de l'univers d'investissement des entités. Les actions d'engagement seront effectuées de manière prioritaire auprès des émetteurs en portefeuille ayant une exposition matérielle à l'huile de palme dans toute ou partie de leur chaîne de valeur et qui font face à des controverses sévères ou très sévères¹³ liées à l'huile de palme. Sur la base de controverses identifiées par l'équipe d'analystes ESG d'Ofi Invest AM dans le cadre de son dispositif de suivi des controverses, des engagements seront menés pour sensibiliser les entreprises sur ces thématiques et les inciter à prendre des mesures correctrices.

Cette stratégie d'engagement s'applique aux actifs mobiliers détenus en direct par Abeille Assurances, ainsi qu'aux fonds dédiés détenus par ces entités. A cet effet, Ofi Invest AM a contacté 8 entreprises pour Abeille Assurances. Celles-ci sont issues des secteurs suivants : commerce alimentaire de détail, agroalimentaire, vêtements accessoire et luxe, matières premières et agricoles, raffineries de pétrole et gaz, pétrochimie et distribution. Ofi Invest AM a obtenu 3 réponses favorables. La société de gestion continuera à dialoguer avec ces émetteurs, et continuera à contacter les autres entreprises, puis évaluera les résultats de l'engagement en 2025.

A compter de 2025, Abeille Assurances prendra la décision de continuer, ou non, la relation avec ces sociétés de gestion externes, en fonction du niveau d'exhaustivité des politiques publiées par celles-ci.

3. Cas d'engagements emblématiques pour 2023

Nous avons concentré notre dialogue en amont des Assemblées générales sur des positions stratégiques, ainsi que le dépôt de résolutions externes au cours de l'Assemblée Générale de TotalEnergies et d'Engie, ainsi que de points à l'ordre du jour aux Assemblées générales d'Engie.

► Dépôt de Résolution Say on Climate à l'Assemblée générale de TotalEnergies

Au mois de mars 2023, pour faire écho avec les principes définis dans notre politique de vote, Ofi Invest AM a participé à la Tribune du Forum pour l'Investissement Responsable (FIR), qui appelait à définir un cadre de bonne gouvernance pour les résolutions Say on Climate. La société de gestion s'est ensuite associée à 17 autres investisseurs en mai 2023 pour déposer une résolution à l'Assemblée générale de TotalEnergies. L'objectif de cette résolution consultative était d'obtenir que l'entreprise « aligne ses objectifs de réduction des gaz à effets de serre pour 2030 sur ceux de l'Accord de Paris », c'est-à-dire, d'aligner ses objectifs avec une trajectoire de réchauffement 1,5°C. 30.88% des actionnaires de TotalEnergies ont voté en faveur de la résolution.

► Résolution et point à l'ordre du jour à l'Assemblée générale d'Engie

Ofi Invest AM et 16 autres investisseurs ont proposé une résolution contraignante et un point à l'ordre du jour de l'Assemblée générale d'Engie visant, si adoptée, à forcer Engie à publier des informations permettant aux investisseurs de s'assurer de l'alignement de la stratégie climatique de l'entreprise avec un scénario 1,5°C. Le point à l'ordre du jour signalait également à Engie et à ses actionnaires qu'un nombre croissant d'investisseurs souhaitait que l'entreprise s'engage à ajouter un vote consultatif Say on Climate à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, tous les trois ans pour la stratégie et tous les ans pour sa mise en œuvre. La résolution a recueilli 24,38% des votes lors de l'AG du 26 avril 2023. Nous continuons nos discussions avec l'entreprise.

¹³ Pour recenser les controverses, les analystes ESG d'Abeille AM utilisent la base de données de RepRisk, ainsi que d'autres sources (médias, associations professionnelles, ONG etc.). Les niveaux de sévérité des controverses font ensuite l'objet d'une analyse propriétaire.

► Biocides et produits chimiques dangereux

Une politique sur les biocides et produits et chimiques dangereux a été adoptée fin 2023 pour application en 2024. Le groupe Aéma entend en effet agir pour mieux protéger la biodiversité. A cet effet, la lutte contre les formes de pollutions et l'extinction des espèces occasionnées par les biocides, néonicotinoïdes, produits chimiques dangereux et autres nuisances sur l'environnement et sur la santé forment un volet de son engagement en faveur de la préservation et de la protection de la Nature.

Ce positionnement se traduit par des exclusions sur les producteurs de biocides et néonicotinoïdes mais aussi par des engagements auprès des émetteurs, fournisseurs significatifs de biocides, ou acteurs à risque afin d'initier un dialogue sur les enjeux et solutions liés à une transition vers une économie plus respectueuse de la nature et des écosystèmes. Sont ainsi exclus des portefeuilles d'investissements les émetteurs dont au moins 10% du chiffre d'affaires est lié à la production de biocides, les émetteurs fabriquant des néonicotinoïdes et/ou composés organochlorés au 1er euro de chiffre d'affaires.

Outre ces exclusions, Abeille Assurances entend, à travers sa société de gestion Ofi Invest AM, sensibiliser les émetteurs qui sont actuellement fournisseurs significatifs de biocides (>10% de leur chiffre d'affaires) et/ou faisant l'objet de controverses de sévérité élevée en raison des impacts environnementaux et sanitaires causés par la fabrication, l'utilisation ou le rejet de produits ou substances chimiques dangereuses ou toxiques, selon notre méthodologie d'analyse des controverses propriétaires.

A cette fin une campagne d'engagement de 2 an(s) sera menée à compter de 2024 auprès d'émetteurs appartenant principalement au secteur de la chimie, de l'agro-alimentaire, des biens et services industriels.

F. Taxonomie européenne et combustibles fossiles

1. Contribuer au développement d'activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental

Le Pacte vert de la Commission Européenne, publié en 2019, porte l'ambition de faire de l'Union Européenne le premier continent neutre sur le plan climatique d'ici à 2050. Afin d'orienter l'épargne et de diriger les investissements vers des entreprises engagées pour une croissance soutenable, la Commission Européenne a adopté, en 2021, un plan finance durable pour mobiliser le secteur financier. Le règlement Taxonomie, qui considère les activités d'assurances comme « éligibles », c'est-à-dire comme étant environnementalement durables sous réserve du respect de critères techniques spécifiques, fait partie des dix mesures de ce plan.

Calculer la part verte d'une entreprise selon la taxonomie européenne

La taxonomie européenne¹⁴ est un outil de classification des activités économiques durables. Pour être durable, éligible et alignée, une activité doit satisfaire aux trois critères suivants :

- Apporter une contribution substantielle à un des 6 objectifs environnementaux :
 - Atténuation du changement climatique,
 - Adaptation au changement climatique,
 - Gestion de l'eau,
 - Économie circulaire,
 - Prévention et contrôle de la pollution,
 - Protection de la biodiversité (les critères d'évaluation technique).
- Ne pas causer d'impact négatif significatif ou majeur à l'un des 5 autres objectifs (DNSH).
- Respecter les garanties sociales minimums (MSS)

¹⁴ Règlement (UE) 2020/852

Eligibilité de nos investissements à la Taxonomie

Pour l'année 2023, Abeille Epargne Retraite, comme toute institution financière, doit publier la part de ses activités éligibles à Taxonomie pour les six objectifs pré-cités, et l'alignement à la taxonomie sur les deux premiers **objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique**.

Les indicateurs relatifs aux investissements couvrent les objectifs environnementaux d'adaptation et d'atténuation du changement climatique. Ils portent sur les titres détenus en direct des mandats d'Abeille Epargne Retraite hors unités de compte pour les calculs d'alignement à la taxonomie et sur les portefeuilles d'investissements des mandats hors unités de compte pour les calculs relatifs à l'éligibilité. Les points méthodologiques suivants ont été appliqués :

- ▶ Le calendrier concomitant de la publication des informations relatives au règlement Taxonomie par nos contreparties, elles-mêmes assujetties à ce règlement, ne nous permet pas, à l'heure actuelle, d'intégrer les données à fin 2023 dans notre publication réglementaire pour des raisons de disponibilité des données. Nous avons ainsi dû établir la part éligible au règlement taxonomie de nos expositions en nous basant sur les données reportées par nos contreparties sur l'année 2022 sauf pour les actifs immobiliers ;
- ▶ Nous publions des ratios d'éligibilité et d'alignement réglementaires, basés sur les publications de nos contreparties et accessibles via notre fournisseur de données extra-financières (MSCI). Les ratios volontaires reposent sur les estimations d'éligibilité et d'alignement fournies par MSCI.
- ▶ Les encours d'investissements correspondent aux actifs investis au bilan ;
- ▶ Toutes les obligations souveraines, y compris lorsqu'il s'agit d'obligations vertes ou durables, sont considérées comme non-éligibles et non-alignées à la taxonomie ainsi que les obligations émises par les banques centrales et les émetteurs supranationaux ;
- ▶ Nous avons pu identifier les entreprises tenues ou non de publier des informations extra-financières (c'est-à-dire soumises à la directive NFRD - *Non-Financial Reporting Directive* - de l'Union européenne) grâce à notre fournisseur de données extra-financières (MSCI)

Eligibilité de nos investissements à la taxonomie

	Reporting réglementaire		Reporting volontaire	
	En %	En unités monétaires absolues (M€)	En %	En unités monétaires absolues (M€)
Expositions sur des activités éligibles à la taxonomie sur la base du chiffre d'affaires des entreprises couvertes	19%	2 144	33%	3 652
Expositions sur des activités éligibles à la taxonomie sur la base du CAPEX des entreprises couvertes	21%	2 292	ND	ND
Part des expositions sur des activités non éligibles à la taxonomie	81%	8 926	67%	7 417
Part des expositions sur des administrations centrales, locales (souverains), banques centrales ou des émetteurs supranationaux	44%	8 721	44%	8 721
Part relative aux produits dérivés	-2%	-198	-2%	-198
Part des expositions sur des entreprises non soumises à la NFRD (/DPEF)	9%	1 806	9%	1 806
Actifs couverts	56%	11 070	56%	11 070
TOTAL Actif Placement	100%	19 989	100%	19 989

Périmètre : Abeille Epargne Retraite au 31/12/2023 – hors UC

Source : Abeille Assurances – MSCI

L'éligibilité reportée se base sur les données publiées par les entreprises soumises à la taxonomie européenne.

La part verte éligible de nos investissements immobiliers (reportée et estimée) est de 100% au 31/12/2023.

Afin de couvrir un périmètre plus large de notre portefeuille, nous évaluons également l'éligibilité sur la base d'estimations quant à l'éligibilité des activités des entreprises dans lesquelles nous investissons. Cette donnée nous est rendue disponible par MSCI. Il s'agit du reporting volontaire.

Alignement de nos investissements à la taxonomie - Données liées au numérateur

	Reporting réglementaire	
	En %	En unités monétaires absolues (M€)
Numérateur : Valeur moyenne pondérée de tous les investissements dans des activités alignées à la taxonomie par rapport à l'actif total (hors expositions souveraines)		
Sur la base du chiffre d'affaires des entreprises couvertes	2%	216
Sur la base des dépenses d'investissement des entreprises couvertes	3%	319
Taux de couverture : Actifs couverts par le KPI par rapport au total des actifs sous gestion, à l'exclusion des investissements dans des entités souveraines.	56%	11 070
Ventilation du numérateur		
Part des expositions sur des entreprises non financières soumises à la CSRD alignées à la taxonomie		
sur la base du chiffre d'affaires	2%	216
Sur la base des dépenses d'investissement	3%	319
Part des expositions sur des entreprises financières soumises à la CSRD alignées à la taxonomie		
Sur la base du chiffre d'affaires	N.D	N.D
Sur la base des dépenses d'investissement	N.D	N.D
Part des investissements hors UC alignés à la taxonomie		
Sur la base du chiffre d'affaires	2%	216
Sur la base des dépenses d'investissement	3%	319
Part des expositions sur d'autres contreparties et actifs alignés à la taxonomie (ex : obligations durables d'entreprises) :		
Sur la base du chiffre d'affaires	0%	0
Sur la base des dépenses d'investissement	0%	0

Le taux d'alignement des investissements à la taxonomie est de 2% sur la base du chiffre d'affaires et de 3% sur la base des dépenses d'investissement.

Ce ratio est faible pour plusieurs raisons :

- ▶ L'indisponibilité des informations relatives à l'alignement des entreprises en portefeuilles : les données ne sont disponibles que pour 19% des investissements analysées à fin 2023 ;
- ▶ L'entrée en vigueur progressive du règlement. Les indicateurs relatifs aux investissements ne couvrent que les objectifs d'adaptation et d'atténuation au changement climatique pour les entreprises non financières. Nous sommes dépendants des publications des ratios d'alignement des entreprises non financières sur les 4 autres objectifs (l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et la réduction de la pollution, la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes) et des publications des ratios d'alignement par entreprises financières sur les 6 objectifs de la taxonomie ;
- ▶ L'alignement relativement faible de l'économie à la taxonomie européenne.

A l'heure actuelle, Abeille Assurances n'a pas défini de stratégie d'investissement basée uniquement sur la taxonomie européenne.

Cependant, les équipes d'investissement d'Abeille Assurances sont impliquées dans une démarche de sensibilisation systématique des sociétés de gestion partenaires afin d'obtenir la publication des ratios d'éligibilité et d'alignement à la taxonomie de leurs investissements.

Alignement de nos investissements à la taxonomie - Données liées au dénominateur

	Reporting réglementaire	
	En %	En unités monétaires absolues (M€)
Dénominateur: Pourcentage des actifs couverts par le KPI par rapport au total des investissements hors expositions souveraines		
Part de dérivés par rapport au total des actifs couverts par le KPI	- 2%	- 198
Part des expositions sur des entreprises non soumises à la CSRD alignées à la taxonomie		
Pour les entreprises non financières	7%	774
Pour les entreprises financières	9%	1 032
Part des expositions sur des entreprises de pays tiers non soumises à la CSRD		
Pour les entreprises non financières	5%	506
Pour les entreprises financières	6%	666
Part des expositions sur des entreprises soumises à la CSRD		
Pour les entreprises non-financières	9%	1 125
Pour les entreprises financières	9%	993
Part des expositions sur d'autres contreparties et actifs	65%	7 145
Part des investissements hors UC	100%	11 070
Part des investissements sur des expositions non éligibles à la taxonomie	81%	8 926
Part des investissements sur des expositions éligibles à la taxonomie mais non alignées	17%	1 928

Périmètre : Abeille Epargne Retraite au 31/12/2023 – hors UC

Source : MSCI

Explications relatives à la part des expositions sur d'autres contreparties et actifs dans le dénominateur de l'indicateur d'alignement à la taxonomie européenne :

- ▶ L'immobilier représente 20% de 7 145 m€ non affectés ;
- ▶ Les OPCVM actions, de taux et d'instruments de couverture représentent 27% des 7 145 m€ non affectés. A date, ils ne sont pas transparisés pour le calcul des ratios taxonomiques ;
- ▶ Les expositions monétaires représentent 5% des 7 145 m€ non affectés non affectés ;
- ▶ Les fonds de Private Equity (non cotés) représentent 3% des 7 145 m€ non affectés.

Ventilation de l'alignement à la taxonomie par objectif environnemental

	Reporting réglementaire	
	Ventilation du résultat de l'alignement des CA (%)	Ventilation du résultat de l'alignement des Capex (%)
1 - Atténuation du changement climatique	92,0%	84,5 %
Activités transitoires	2,4%	1,3%
Activités habilitantes	19,3%	14,2%
2 - Adaptation au changement climatique	8,0%	15,5%

Les informations sur les 4 autres piliers : utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, transition vers une économie circulaire, prévention et réduction de la pollution, protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes ne sont pas encore disponibles.

Exposition de nos investissements aux activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

Les activités liées aux énergies nucléaires et au gaz naturel ont été intégrées en 2022 en tant qu'activités dites « de transition » dans la taxonomie européenne. Ces activités sont considérées comme des activités de soutien à la « transition vers une économie neutre pour le climat compatible avec un profil d'évolution visant à limiter l'augmentation de la température à 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels, y compris en supprimant progressivement les émissions de gaz à effet de serre », sous condition de respect de critères techniques très restrictifs. Nous indiquons ci-dessous les données qualitatives que nous avons à notre disposition au titre de l'année 2022, en mentionnant « oui » auprès des types d'activités auxquelles nous sommes exposés.

Activités liées à l'énergie nucléaire	
L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	OUI
L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sur de nouvelles installations nucléaires, de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	OUI
L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sur des installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	OUI
Activités liées au fossile	
L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI
L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinées de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI
L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI

Suivi du plan d'amélioration 2023

Notre plan d'amélioration 2023 annonçait de publier des données quantitatives sur nos expositions aux activités liées au nucléaire et au gaz alignés à la taxonomie européenne. Nous présentons les premières informations quantitatives disponibles dans les tableaux ci-dessous, et continuerons à les alimenter pour les années à venir.

Exposition de nos investissements aux activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile - numérateur

Activités économiques	CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Montant et proportion de l'alignement aux activités de <i>phases pré-commerciales des technologies avancées pour la production d'énergie à partir de procédés nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible</i> au numérateur	-	-	-	-	-	-
Montant et proportion de l'alignement aux activités de <i>construction et exploitation sûre de nouvelles centrales nucléaires pour la production d'électricité ou de chaleur, y compris pour la production d'hydrogène, à l'aide des meilleures technologies disponibles</i> au numérateur	-	-	-	-	-	-
Montant et proportion de l'alignement aux activités de <i>production d'électricité à partir de l'énergie nucléaire dans des installations existantes</i> au numérateur et dénominateur	18	8%	18	8%	-	-
Montant et proportion de l'alignement aux activités de <i>production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux</i> au numérateur	-	-	-	-	-	-
Montant et proportion de l'alignement aux activités de <i>cogénération à haut rendement de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux</i> au numérateur	-	-	-	-	-	-
Montant et proportion de l'activité économique <i>Production de chaleur/froid à partir de combustibles fossiles gazeux dans un système efficace de chauffage et de refroidissement urbain</i> au numérateur	-	-	-	-	-	-
Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxinomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au numérateur de l'ICP applicable	198	92%	181	84%	17	8%
Montant total et proportion totale des activités économiques alignées sur la taxinomie au numérateur de l'ICP applicable	216	100%	199	92%	17	8%

Exposition de nos investissements aux activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile - dénominateur

Activités économiques	CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Montant et proportion de l'alignement aux activités de <i>phases pré-commerciales des technologies avancées pour la production d'énergie à partir de procédés nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible</i> au numérateur et dénominateur	-	-	-	-	-	-
Montant et proportion de l'alignement aux activités de <i>construction et exploitation sûre de nouvelles centrales nucléaires pour la production d'électricité ou de chaleur, y compris pour la production d'hydrogène, à l'aide des meilleures technologies disponibles</i> au numérateur et dénominateur	-	-	-	-	-	-
Montant et proportion de l'alignement aux activités de <i>production d'électricité à partir de l'énergie nucléaire dans des installations existantes</i> au numérateur et dénominateur	18	0%	18	0%	-	-
Montant et proportion de l'alignement aux activités de <i>production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux</i> au numérateur et dénominateur	-	-	-	-	-	-
Montant et proportion de l'alignement aux activités de <i>cogénération à haut rendement de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux</i> au numérateur et dénominateur	-	-	-	-	-	-
Montant et proportion de l'activité économique <i>Production de chaleur/froid à partir de combustibles fossiles gazeux dans un système efficace de chauffage et de refroidissement urbain</i> au numérateur et dénominateur	-	-	-	-	-	-
Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxinomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au numérateur	216	2%	181	2%	17	0%
Total des actifs de l'ICP (Indicateur Clé de Performance)	11 070					

Plan d'amélioration 2024

Pour l'année 2024, nous prévoyons d'intégrer progressivement une analyse taxonomie qui intègre les données en transparence sur les unités de compte ayant le plus collecté. De plus, nous espérons intégrer les données sur les entreprises financières, ainsi que sur les piliers 3 à 6 de la taxonomie européenne (utilisation et protection des ressources aquatiques et marines, transition vers une économie circulaire, prévention et réduction de la pollution, protection de la biodiversité et des écosystèmes) afin d'apporter une plus grande visibilité sur notre portefeuille d'investissement.

2. Diminuer notre part d'investissement dans les énergies fossiles

Afin de progressivement réduire notre exposition aux activités brunes, nous avons établi des politiques d'exclusion relatives à celles les plus dommageables à l'environnement (charbon, hydrocarbures, huile de palme, biocides...). Dans une logique d'amélioration continue et afin de respecter nos engagements de réduction de notre empreinte carbone, nous renforçons régulièrement notre ambition en les mettant à jour avec des seuils d'exposition toujours plus bas.

2.1. Suivi de la part brune à l'aide des listes Urgewald (ONG Allemande) : Global Coal Exit List (GCEL) et Global Oil & Gas Exit List (GOGEL)

La part brune est la part de nos encours investis dans les énergies fossiles, c'est-à dire investis dans des entreprises ayant des activités :

- ▶ D'extraction de pétrole ou de gaz conventionnel (plateforme pétrolière terrestre ou en mer) ou non conventionnel (sables bitumineux, schistes bitumineux, gaz de schiste, pétrole de schiste, veine de charbon, méthane de houille) ;
- ▶ De raffinage de pétrole ou de gaz ;
- ▶ De production d'électricité provenant de combustibles fossiles (charbon, pétrole, gaz) ;
- ▶ D'extraction de charbon (lignite, charbon bitumineux, vapeur).

Cette année encore, Abeille Epargne Retraite a réduit son exposition au charbon (6 m€ contre 18 m€ à fin 2022) et aux énergies fossiles conventionnelles (116 m€ contre 214 m€ à fin 2022). L'exposition aux énergies fossiles représente moins de 1% du portefeuille d'investissement d'Abeille Assurances.

Les expositions sont calculées via les listes GCEL et de la GOGEL, et reflète les montants exposés dès le premier euro de chiffre d'affaires.

Périmètre Abeille Epargne Retraite	Exposition 2022 (m€)	Pourcentage 2022	Exposition 2023 (m€)	Pourcentage 2023
Charbon selon la liste GCEL ¹⁵	18	0,2%	6	0,03%
Pétrole et gaz conventionnel selon la liste GOGEL ¹⁶	214	2,9%	116	0,6%
Pétrole et gaz non-conventionnel selon la liste GOGEL	25	0,3%	45	0,2%
Total Actifs étudiés	7 476		19 989	

Périmètre : Portefeuille Abeille Epargne Retraite, investissements transparents au 31/12/2023

Source : Abeille Assurances

Ces résultats témoignent de la réorientation de nos investissements à la défaveur du secteur du charbon, intrinsèquement non compatible avec la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris.

Afin de progressivement réduire notre exposition aux activités brunes, nous avons établi des politiques d'exclusions relatives aux secteurs les plus dommageables à l'environnement (charbon, hydrocarbures, huile de palme...). Ces politiques d'exclusions sont détaillées dans les deux parties suivantes. Dans une logique d'amélioration continue et afin de respecter nos engagements de réduction de notre empreinte carbone, nous renforçons régulièrement notre ambition en les mettant à jour avec des seuils d'exposition toujours plus bas.

2.2. Suivi de la part brune réalisée par notre Asset Manager Ofi Invest AM

Ofi Invest AM réalise aussi un suivi annuel de la part brune des investissements. Ces activités concernent les émetteurs privés exploitant du charbon thermique, ou produisant de l'énergie à base de charbon thermique, ainsi que les activités en lien avec le pétrole et gaz non-conventionnel en lien. La part brune correspond aux activités dans ces secteurs en dépassement des politiques d'exclusion sectorielle (charbon, pétrole et gaz conventionnel et non conventionnel) d'Ofi Invest AM.

Charbon thermique : Ces activités concernent les émetteurs privés exploitant du charbon thermique, ou produisant de l'énergie à base de charbon thermique. Depuis 2019, cette analyse a été affinée : à l'identification du niveau du chiffre d'affaires de l'émetteur lié à ses activités relatives au charbon thermique, nous avons ajouté son identification en fonction de sa capacité de production, et/ou de son implication éventuelle dans le développement de nouvelles capacités de production d'électricité à base de charbon thermique. Les éventuels engagements de sortie du charbon, et/ou les engagements pris dans le cadre de l'initiative « Science Based Targets » avec les objectifs « Well-below 2°C » et « 1,5°C » sont également pris en considération. Trois niveaux de « Part brune » sont désormais distingués :

Producteurs d'électricité à base de charbon thermique	Chiffre d'affaires ou production d'énergie ou capacité installée ≥	Capacité installée ≥	Expansion (nouvelles capacités) ≥
Part brune 1	20 %	5 GW	Oui
Part brune 2	10 %		
Part brune 3	0 %		

Exploitation charbon thermique	Chiffre d'affaires en lien avec charbon thermique ≥	Chiffre d'affaires mines de charbon ≥	Expansion (nouvelles mines)
Part brune 1	20 %	1er euro	Oui
Part brune 2	10 %		
Part brune 3	0 %		

Hydrocarbures non-conventionnels

De même façon en fonction de mix de production et de chiffre d'affaires en lien avec les hydrocarbures non-conventionnels on distingue trois niveaux de la « Part Brune », à partir des sources de données MSCI, GOGEL, et Climate 100+. La définition de pétrole et gaz non-conventionnels se diffère en fonction de provider : MSCI y comprend pétrole et gaz de schiste et les sables bitumineux ; Urgewald prend en compte des pétroles et gaz issus de la fracturation hydraulique, sables bitumineux, pétroles extra lourds, méthane de couche, hydrocarbures issus de forages ultra profonds (>1 500 m) et hydrocarbures issus de forages situés dans la zone Arctique.

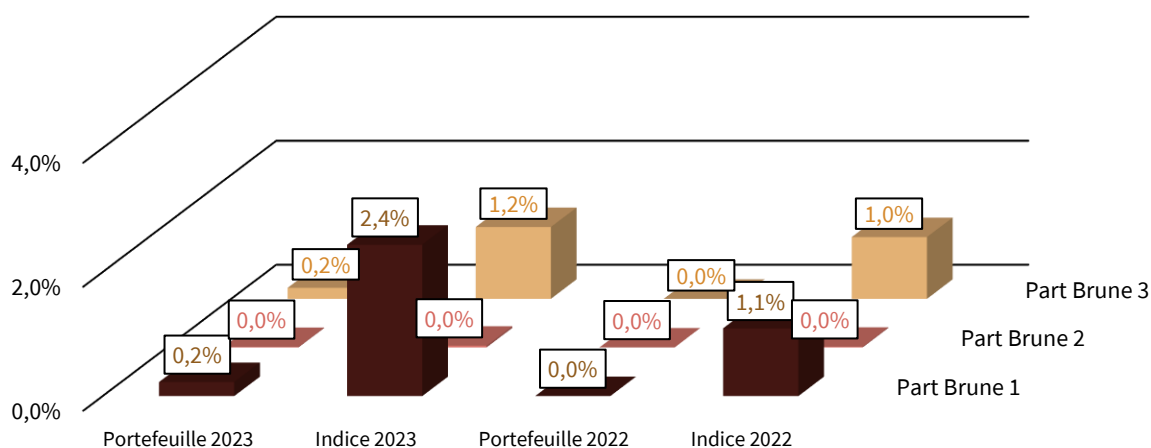
Production de pétrole et gaz non-conventionnel	Chiffre d'affaires ≥	Production ≥	Développement de projets pétroliers et gaziers
Part brune 1		25%	Oui
Part brune 2	5%		
Part brune 3	0%		

Dans les cas où l'émetteur est impliqué dans le charbon thermique et la production de pétrole et de gaz non-conventionnels à la fois, le niveau le plus sévère est retenu. Par exemple : pour l'émetteur ayant « Part Brune 3 » par rapport au charbon et « Part Brune 1 » par rapport aux fossiles non-conventionnels, « Part Brune 1 » sera retenu.

Pour le portefeuille Abeille Assurances, les chiffres à fin 2023 sont les suivants :

Part brune

En % d'émetteurs privés (actions et obligations d'entreprises)



Source : Ofi invest AM - au 31/12/2023 - Périmètre : Abeille Epargne Retraite

G. Stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris et la stratégie nationale bas-carbone

1. Pourquoi agir en faveur du climat

Abeille Assurances a été créé en 1856 pour protéger les agriculteurs et viticulteurs bourguignons préoccupés par les sinistres climatiques qui menaçaient leurs champs et leurs vignes. Depuis bientôt 170 ans, Abeille Assurances œuvre pour prémunir ses clients et adhérents des aléas climatiques de toute nature.

L'intensité du changement climatique que nous observons depuis quelques années nous oblige désormais à le prendre en compte dans nos décisions d'investissement à la fois pour financer la transition écologique, saisir de nouvelles opportunités d'investissement mais aussi nous prémunir contre les risques climatiques qui pourraient avoir un impact négatif sur la valorisation de l'épargne de nos clients et adhérents.

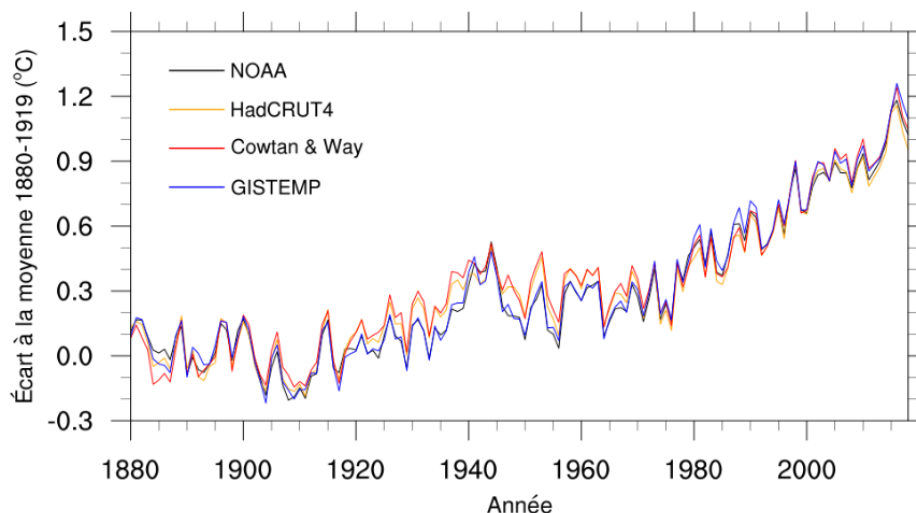
Au-delà de la seule problématique climatique, Abeille Assurances a pour objectif de réconcilier performance financière et extra-financière de ses investissements et ce pour trois raisons principales :

- ▶ Avoir un impact durable et mesurable sur les enjeux sociaux et environnementaux,
- ▶ Promouvoir la performance des investissements sur le moyen-long terme,
- ▶ Répondre aux demandes des clients et des réseaux de distribution.

Un constat alarmant

Le Groupe Intergouvernemental d'experts sur l'Evolution du Climat (GIEC) indique que les émissions de gaz à effet de serre dues aux activités humaines ont réchauffé le climat à un rythme sans précédent : la température de la surface du globe s'est élevée d'1,1 °C par rapport à la période préindustrielle (1,5°C en France) et le GIEC estime que le réchauffement de la planète atteindra 1,5 °C dès le début des années 2030.

Ecart de température constaté au niveau mondial par rapport à l'ère pré-industrielle (1880-1919)



Source : Météo France

Des risques manifestes liés au changement climatique

Le réchauffement climatique, par les événements naturels (tempêtes, inondations, sécheresses, feux de forêt) dont il renforce la fréquence et l'intensité, cause des dommages qui sont en augmentation croissante. Le coût annuel des dommages liés au réchauffement climatique a ainsi plus que triplé entre 2017 et 2022. Au-delà de ces risques physiques, les risques de transition, à savoir l'ensemble des sous-risques liés à l'adaptation des économies vers une trajectoire bas-carbone (comme la mise en place de nouvelles règles environnementales) pourraient avoir un impact important sur la valorisation des actifs, notamment pour les actifs les plus carbonés qui pourraient voir leur valeur diminuer significativement.

La transition vers une économie bas-carbone requiert des efforts de financement considérables

Limiter ce réchauffement à 1,5°C et 2 °C, comme le prévoit l'Accord de Paris, ne sera possible qu'en accélérant dès maintenant la baisse des émissions pour (1) ramener les émissions mondiales nettes de CO₂ à zéro d'ici à 2050 et (2) réduire fortement les autres émissions de gaz à effet de serre.

Cette transition vers une économie bas carbone passe notamment par l'abandon progressif des énergies fossiles au profit d'énergies propres permettant un déploiement conséquent de l'électrification mais aussi par une meilleure efficacité énergétique des processus de production et la construction de bâtiments bas carbone. Cette transition requiert également des financements considérables puisqu'en France, le seul surcoût annuel du financement de la transition est estimé à entre 30 et 65 Mds€.

Abeille Assurances a un rôle moteur à jouer pour favoriser et accélérer la transition

En tant qu'acteurs majeurs du financement de l'économie, les assureurs jouent un rôle moteur dans le financement et l'accélération de la transition écologique vers une économie bas carbone en fléchant leurs investissements, soit vers des projets ayant pour vocation d'accélérer cette transition, soit vers des entreprises ayant besoin de financements pour changer leur modèle d'affaires afin de prendre le virage de la transition.

Abeille Assurances a également renouvelé son adhésion au Carbon Disclosure Project (CDP). Carbon Disclosure Project est un organisme demandant aux entreprises de publier un reporting sur le climat à destination des investisseurs. Abeille Assurances répond au reporting sur le climat du CDP, mais utilise également les données du CDP dans ses investissements. CDP réalise également des actions d'engagement avec les entreprises afin de les inciter à divulguer leurs informations extra financières.

Abeille Assurances entend ainsi jouer un rôle moteur sur ces problématiques, tant à son niveau qu'auprès de ses parties prenantes, et s'engage à réduire ses impacts sur le climat et à agir en faveur de l'atténuation et de l'adaptation aux effets du changement climatique en lien avec les objectifs nationaux et internationaux, dont l'accord de Paris.

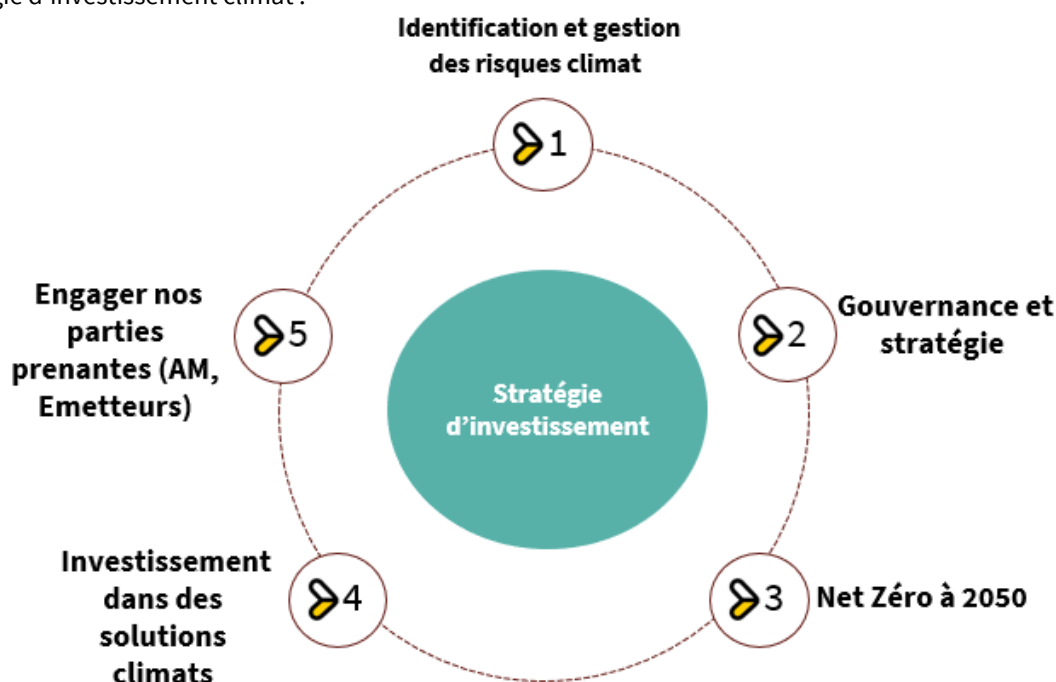
La transition vers une économie décarbonée doit être la plus juste possible

Si la transition écologique est un défi crucial, elle ne pourra cependant pas être réalisée sans intégrer une composante sociale. En effet, la lutte contre le dérèglement climatique et la préservation de la biodiversité ont des impacts sociaux et économiques importants, qui doivent être pris en compte pour éviter toute forme d'injustice. Ainsi la transition climatique aura pour effet de créer de nombreux emplois mais aussi d'en détruire de nombreux dans les secteurs les plus carbonés. En tant qu'assureur, Abeille Assurances a un rôle clé à jouer pour accompagner les entreprises et les particuliers dans cette transition, en leur proposant des solutions adaptées afin de se préparer au mieux à l'impact social, économique et écologique de la transition.

Cette stratégie détaille l'approche ainsi que les actions prises par Abeille Assurances et ses entités en faveur du climat à travers leurs activités d'investissements. Elle doit être lue en conjonction avec notre stratégie d'investissement liée à la biodiversité, le changement climatique étant une des causes principales de perte de biodiversité. Cette stratégie se veut évolutive et sera adaptée en fonction de notre compréhension grandissante des enjeux climatiques. Elle s'articule autour de cinq leviers d'actions.

2. Notre approche en faveur du climat

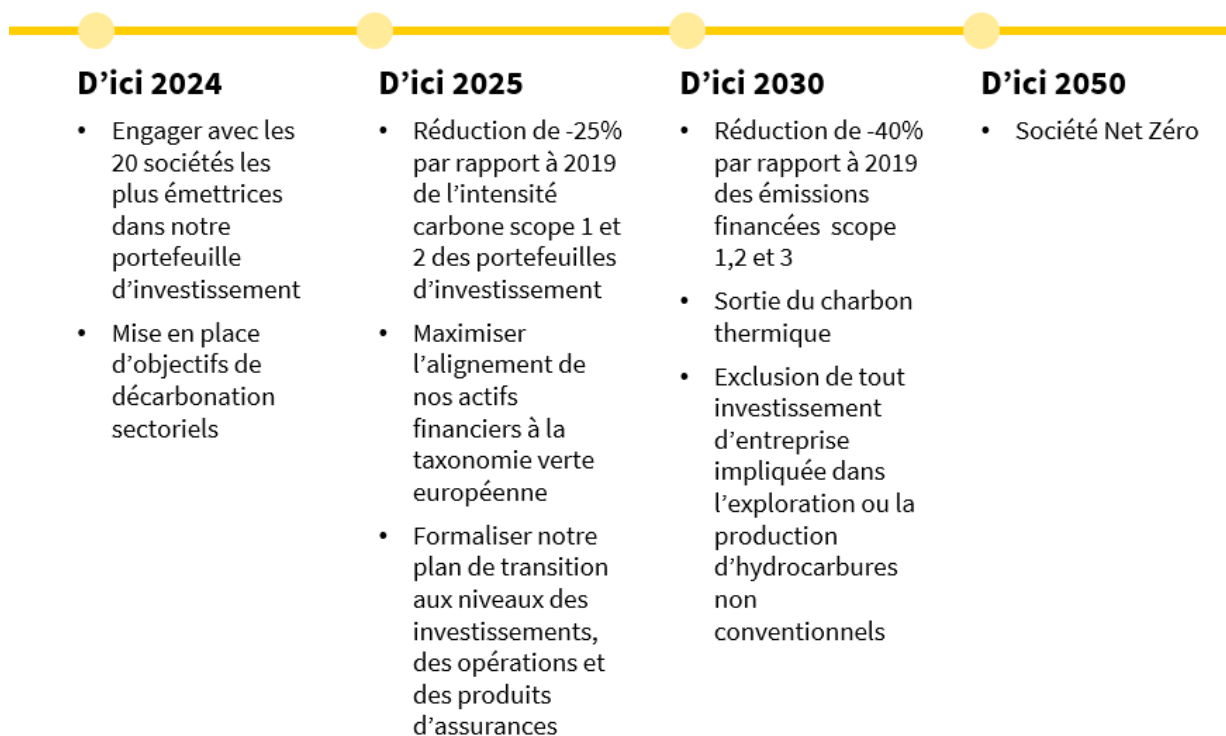
Notre stratégie climat s'articule autour des quatre piliers supportés par un socle de stratégie et gouvernance. Il s'agit de l'approche RISE (Réduire, Identifier, Soutenir et Engager). L'illustration ci-dessous synthétise notre stratégie d'investissement climat :



Piliers	Description
R Réduire	Pilotage de l'empreinte carbone pour décarboner les portefeuilles en lien avec une trajectoire Net Zéro à 2050 en s'appuyant sur la meilleure connaissance scientifique disponible
I Identifier	Identification et gestion des risques physiques et de transition liés au climat au niveau micro (émetteur, secteurs) et macro (portefeuille d'investissements)
S Soutenir	Soutenir la transition et la stratégie nationale bas carbone au travers d'un volume important d'investissements verts
E Engager	Favoriser l'engagement et le dialogue actionnarial avec les entreprises et les pouvoirs publics pour les inciter à accélérer leur transition et mettre en place des moyens de financement
Gouvernance et stratégie	L'intégration des problématiques climat dans notre stratégie d'investissement et notre processus de gouvernance sous l'angle de la double matérialité

La prise en compte des problématiques liées au climat est un enjeu complexe tant les impacts liés à au changement climatique sont difficiles à modéliser et à piloter. Notre démarche s'insère tout d'abord dans une dynamique d'apprentissage à travers notamment des formations, le développement d'outils de mesure et également une approche collaborative, par le biais de notre adhésion à des initiatives de place comme la *Net Zero Asset Owner Alliance*.

Le tableau ci-dessous reprend nos objectifs principaux en faveur de la transition climatique en ce qui concerne nos pratiques d'investissement.



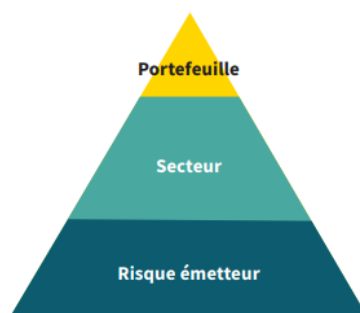
1. Pilotage de l'empreinte carbone des portefeuilles d'investissement

Abeille Assurances mesure et suit l'empreinte carbone de ses portefeuilles d'investissement (périmètre mandats et fonds dédiés) afin de s'assurer de la réduction de leurs émissions de CO₂e¹⁷, avec un objectif de réduction de leurs émissions financées de 40% entre 2019 et 2030 tout en visant une réduction de 50% en lien avec les scénarios du GIEC. Le périmètre de cet objectif de décarbonation s'applique aux actions, obligations d'entreprise et l'immobilier détenu en direct, en lien avec les évolutions du protocole de fixation d'objectifs de la *Net Zero Asset Owner Alliance*.

Pour ce faire et respecter une trajectoire net zéro d'ici à 2050, Abeille Assurances s'appuie notamment une diminution de ses investissements dans les énergies fossiles notamment via la mise en place d'exclusions d'investissement ciblées, tels que le charbon thermique et les hydrocarbures non conventionnels. Abeille Assurances s'est notamment engagée à sortir de l'ensemble de ses positions liées au charbon thermique d'ici 2030 au plus tard et à exclure tout nouvel investissement dans les entreprises impliquées dans les activités d'exploration et/ou de production d'hydrocarbures non conventionnels également d'ici à 2030.

Abeille Assurances s'appuie sur un grand nombre d'indicateurs pour mesurer objectivement cet effort de réduction de l'empreinte carbone et pour orienter les investissements vers les entreprises les plus vertueuses mais aussi les plus performantes dans chacun de leurs secteurs. Nous nous efforçons d'employer les meilleures métriques et méthodologies d'analyse à notre disposition. Parmi elles, trois principales nous permettent de mesurer notre performance environnementale : l'empreinte carbone, la température de réchauffement induite par le portefeuille et la part verte taxonomique. Ainsi, à fin 2022, Abeille Assurances est en ligne avec son objectif initiale de réduction de 25% de son empreinte carbone (en intensité par million d'euros de chiffre d'affaires) qu'elle s'est fixée sur la période 2019-2024 sur son portefeuille actions et obligations d'entreprises.

¹⁷ CO₂e est l'unité de mesure utilisée pour comparer les émissions des gaz à effet de serre (CO₂, CH₄, N₂O à sur la base de leur « potentiel de réchauffement global »



En pratique

La mise en place de cet objectif de décarbonation nous impose des réajustements méthodologiques conséquents dans la gestion de nos portefeuilles. Il devient impératif d'intégrer dans nos portefeuilles des indicateurs carbone tout en maintenant nos objectifs de rentabilité. Un tel exercice nécessite de mettre en place de la recherche et développement de nouveaux outils et méthodes afin d'apporter satisfaction à toutes nos parties prenantes (clients, actionnaires et régulateur). C'est dans ce contexte qu'Abeille Assurances a initié des travaux importants visant à développer un ensemble de solutions d'investissements et d'outils de gestion des portefeuilles permettant de concilier la totalité de ces contraintes. Ces travaux cherchent en particulier à intégrer les contraintes ESG/Carbone dans l'optimisation du rendement de leurs portefeuilles, avec une perspective d'alignement des portefeuilles à une trajectoire Net-Zero à horizon 2050. Pour déterminer cette trajectoire, nos recherches ont visé à développer un nouveau modèle de projection des émissions de carbone des portefeuilles. Ce modèle peut servir d'outil d'aide à la décision permettant de déterminer comment atteindre les objectifs de réduction d'empreinte carbone

2. Identifier les risques

L'identification et la mesure de l'exposition aux risques et opportunités de durabilité est une composante fondamentale de l'approche d'investisseur responsable d'Abeille Assurances. Pour ce faire, nous avons développé des outils et indicateurs permettant de suivre et piloter notre exposition aux risques climat de nos investissements.

Nous identifions, analysons et gérons les risques matériels du climat (risques de transition et risques physiques). Cette analyse est réalisée à la fois au niveau micro (émetteurs ou secteurs à travers des métriques carbone ou des métriques idoines comme le *transition risk indicator*) et macro (au niveau portefeuille ou du bilan à travers la métrique value at risk qui est en cours de modélisation).

3. Soutenir la transition et la stratégie nationale bas carbone au travers d'investissements verts

En 2023, nous avons décidé de porter notre objectif annuel d'investissements durables à 750m€, soit une augmentation de 50% de notre objectif antérieur. Nous investissons notamment dans les infrastructures d'énergies renouvelables qui constituent, selon nous, un actif de long terme mieux protégé des risques d'obsolescence liés au changement climatique.

4. S'engager auprès de nos parties prenantes

► Engagement et dialogue actionnarial

Notre politique d'engagement actionnarial est un outil fondamental pour exercer le rôle d'actionnaire responsable et exercer un effet bénéfique d'un point de vue extra financier sur les entreprises dans lesquelles Abeille Assurances investit pour le compte de ses clients. Abeille Assurances s'engage notamment auprès des entreprises pour les inciter à accélérer leur transition et soutenir leur démarche

Nous utilisons tous les moyens à notre disposition pour accélérer la transition des entreprises en portefeuille. Dans ce cadre, le dialogue actionnarial est un levier d'action privilégié. Le dialogue actionnarial est réalisé par Ofi Invest AM pour notre compte ainsi que via CDP et la *Net Zero Asset Owner Alliance*. Des actions d'engagement ont récemment été réalisées avec des compagnies pétrolières et des énergéticiens afin d'accélérer leur transition. La politique de vote est également un vecteur privilégié pour

influencer les entreprises dont nous sommes actionnaires à accélérer leur transition et à adopter de meilleurs pratiques de durabilité.

Nous renforcerons progressivement notre démarche d'engagement individuel ou collectif auprès des entreprises des secteurs les plus fortement carbonés, à mesure que celles-ci ne répondent pas aux objectifs de l'Accord de Paris. En parallèle, nous avons établi un dialogue avec les sociétés de gestion tierces afin d'assurer que la transition climatique est une des pierres angulaires de leur stratégie d'investissement.

En 2023, nous avons décidé de mettre en place un dialogue actionnarial et un accompagnement systématique avec les 20 plus gros contributeurs à l'empreinte carbone du portefeuille d'investissement d'Abeille Assurances.

► **Engagement auprès des instances de place et démarche collaborative**

Le Groupe Aéma et Abeille Assurances ont rejoint la *Net Zero Asset Owner Alliance* en 2022. La Net-Zero Asset Owner Alliance est une coalition regroupant des investisseurs institutionnels qui se sont engagés à atteindre la neutralité carbone de leur portefeuille d'investissements d'ici 2050. Cette coalition est soutenue par l'UNEP FI, l'initiative financière du Programme des Nations unies pour l'environnement. Les signataires s'engagent à se fixer des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre de leur portefeuille pour fin 2025 et tous les cinq ans et à publier les taux d'atteinte.

Abeille Assurances a également renouvelé son adhésion au Carbon Disclosure Project (CDP). Carbon Disclosure Project est un organisme demandant aux entreprises de publier un reporting sur le climat à destination des investisseurs. Abeille Assurances répond au reporting sur le climat du CDP, mais utilise également les données du CDP dans ses investissements.

Enfin, Abeille Assurances poursuit son engagement auprès des instances de place sur le sujet climatique par la signature des principes pour l'investissement responsable (UNPRI), soutenus par les Nations unies. Ces principes nous engagent en tant qu'investisseurs à intégrer les enjeux ESG et notamment climat dans les processus d'analyse et de prise de décision en matière d'investissements. Les signataires rapportent annuellement sur leur activité d'investissement responsable

5. Intégrer le climat à notre gouvernance et à notre stratégie

Au sein d'Aéma Groupe, la mise en œuvre opérationnelle des actions nécessaires à la prise en compte des enjeux liés au climat est coordonnée au sein du groupe de travail ISR qui réunit les représentants des équipes de gestion et des directions des différents affiliés d'Aéma groupe (Investissements, responsabilité sociétale d'entreprise et Risques) et se réunit à une fréquence hebdomadaire.

Ce Groupe de travail rend compte de ses avancées à un comité ISR Investissement Socialement Responsable) réunissant les directions de la RSE, des risques et des investissements de chacune des entités. Piloté par la direction de la RSE, ce comité est en charge de l'élaboration de la stratégie d'Aéma Groupe sur l'ensemble des sujets ESG (Environnement, Social et Gouvernance).

Abeille Assurances a mis en place un système de gouvernance et de reporting permettant aux comités de gestion en charge de ces questions d'intégrer les risques et les opportunités liés au climat dans la stratégie d'investissement, sous la supervision de la Direction Générale et du conseil d'administration.

Au niveau du conseil d'administration d'Abeille Assurances, le comité de l'Audit et des Risques supervise notamment la gestion des risques et des opportunités liés au climat et à la durabilité et revoit les rapports tels que le rapport article 29 qui synthétise nos engagements en termes de durabilité à un rythme annuel.

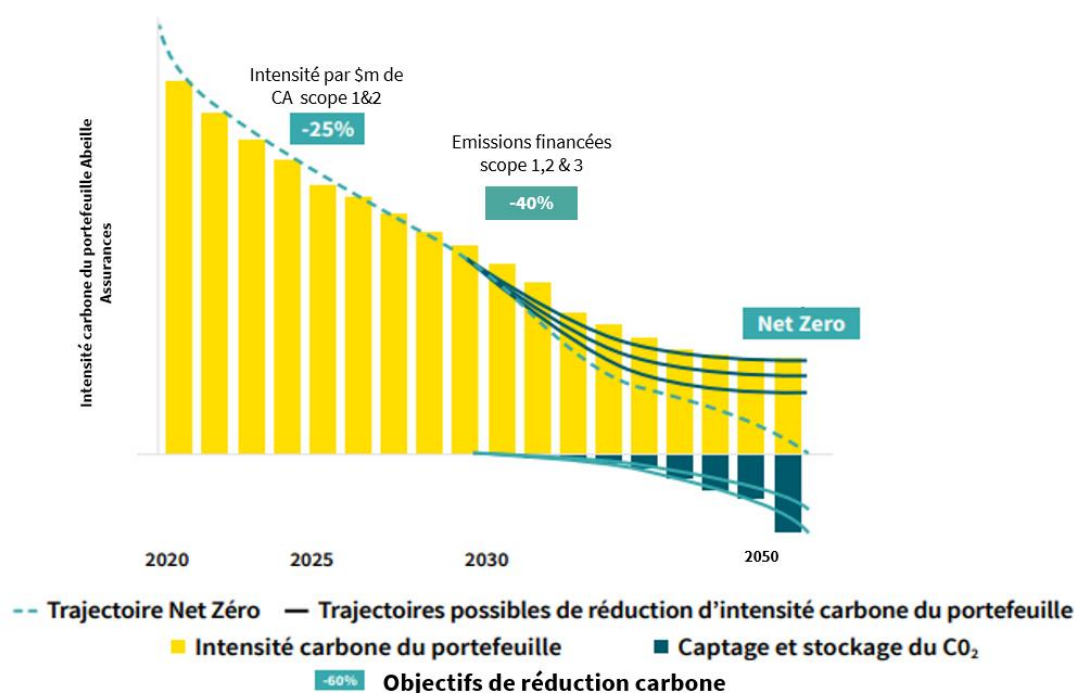
La direction des investissements d'Abeille Assurances travaille en étroite collaboration avec la société de gestion d'actifs du Groupe Aéma en ce qui concerne l'intégration des critères ESG dans la gestion et notamment l'alignement des portefeuilles d'investissements à nos objectifs de décarbonation à horizon 2025 et 2030. Cette collaboration quotidienne est formalisée par la tenue d'un comité ESG-Climat trimestriel

commun à la société d'assurance et à la société de gestion d'actifs qui supervise la correcte intégration des facteurs ESG-Climat.

La Direction Générale d'Abeille Assurances est également impliquée dans la définition et le suivi de la stratégie d'investissement ESG à travers le comité de stratégie ESG qui est mis en place et se tient à un rythme trimestriel et qui reporte au comité des stratégies d'investissement et de stratégie financière. Le volume d'investissements durables est également communiqué à la Direction générale à un rythme mensuel.

De nombreuses directions (Investissements, RSE, risques, techniques) collaborent chez Abeille Assurances afin d'identifier, gérer et réduire l'impact des risques climatiques et de durabilité. La direction des investissements se focalise sur l'actif de la société d'assurance et les directions techniques gèrent les risques de passif. Ces directions collaborent afin de définir des approches ESG cohérentes à la fois sur l'actif et le passif.

Illustration de la stratégie d'alignement net zéro



3. Evaluation et modélisation de notre empreinte carbone

3.1 – L'empreinte carbone de nos actifs liquides

Afin de piloter l'impact carbone de notre portefeuille d'actifs et d'identifier, soit les émetteurs avec le modèle d'affaires le plus intensif en carbone, soit les émetteurs contribuant le plus aux émissions carbone de notre portefeuille d'investissement, nous en mesurons son intensité carbone (exprimée en tCO₂e/m\$ de CA ou en tCO₂e/m€ de PIB pour les obligations souveraines) ainsi que ses émissions financées, c'est-à-dire les émissions absolues qui correspondent à nos investissements rapportés à la valeur de l'entreprise.

L'intensité carbone est mesurée sur les émissions directes (Scope 1 et 2). Sur les entreprises, elle est calculée comme suit :

Intensité carbone du portefeuille corporate

$$= \sum_{i=1}^n \frac{\text{Emissions Scope 1, 2 de l'entreprise } i}{\text{Ventes de l'entreprise } i \text{ (en m\$)}} * \frac{\text{investissement dans l'entreprise } i}{\text{valeur totale du portefeuille}}$$

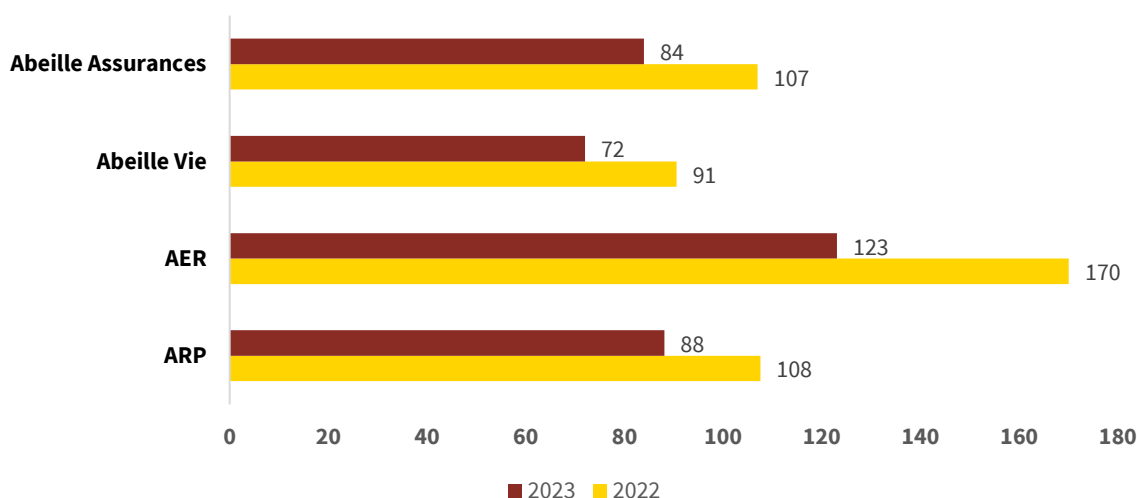
En ce qui concerne les souverains, elle est calculée à l'aide de la formule suivante :

Intensité carbone du portefeuille souverain

$$= \sum_{i=1}^n \frac{\text{Emissions du pays}}{\text{Produit intérieur brut (en m€)}} * \frac{\text{valeur des titres souverains détenus}}{\text{valeur totale du portefeuille}}$$

Intensité carbone des entreprises (périmètre actions et obligations) en portefeuille :

Intensité carbone (Scope 1,2/m\$ CA) des entreprises en portefeuille en 2022 et 2023



Périmètre : titres en direct et OPC transparisés

Source : Ofi Invest AM avec la donnée MSCI

Le taux de couverture des actifs couverts par les métriques carbone sont relativement stables entre 2022 et 2023.

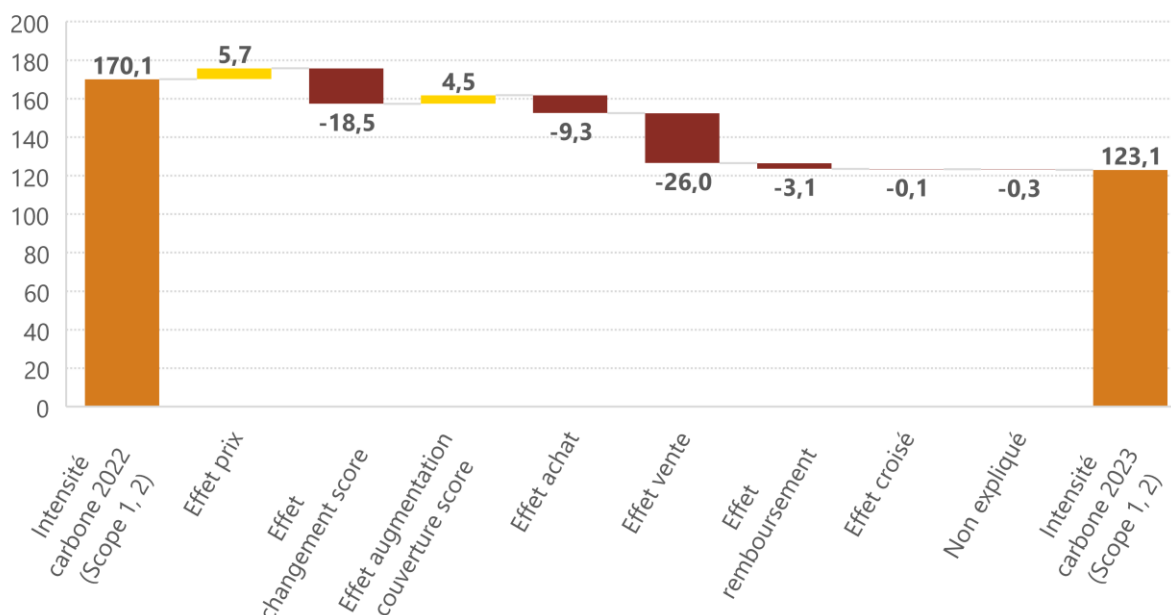
Taux de couverture de l'intensité carbone (tous actifs confondus) :

	2022	2023
Abeille Assurances	52%	51%
Abeille Vie	59%	55%
AER	47%	46%
ARP	52%	48%

Entre 2022 et 2023, Abeille Assurances a réduit son intensité carbone de -28%, au-delà de l'objectif de -25% pris dans le cadre de la NZAOA (objectif de réduction de l'intensité carbone de 25% entre 2019 et 2024).

Cette année, nous avons introduit une analyse de contribution, permettant de comprendre quels ont été les leviers de réduction de l'intensité carbone du portefeuille d'investissement : les effets liés au marché (variation de prix), les effets liés aux mouvements du portefeuille (vente, achat, remboursement), ou les effets liés à l'amélioration intrinsèque des entreprises en portefeuille via la réduction de leurs émissions de CO₂. Pour le portefeuille d'Abeille Epargne Retraite, les résultats sont présentés ci-dessous.

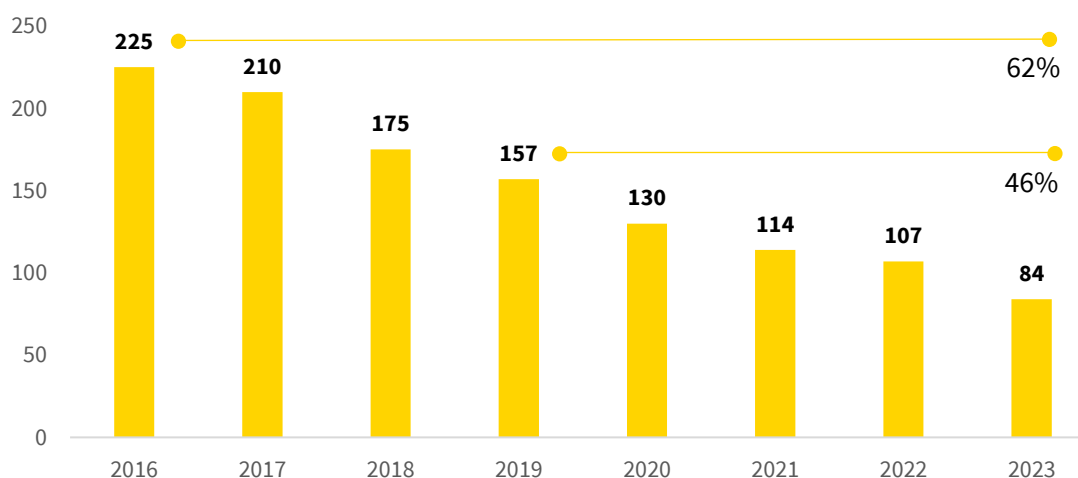
Abeille Epargne Retraite : analyse d'attribution de l'intensité carbone des entreprises du portefeuille sur l'année 2023 (tCO₂e / \$m CA)



L'effet lié à la décarbonation des entreprises est capté par « l'effet changement de score ». Une réduction de l'effet changement de score est un signal positif : les entreprises en portefeuille se décarbonent. Les actions directes prises par Abeille Assurances pour décarboner son portefeuille sont reflétées par « l'effet vente ». La nouvelle donnée disponible sur les entreprises en portefeuille est captée par l'effet « augmentation couverture score ». Enfin, « l'effet croisé » représente les interactions entre deux facteurs, qui ne peuvent pas être expliqués de manière linéaire.

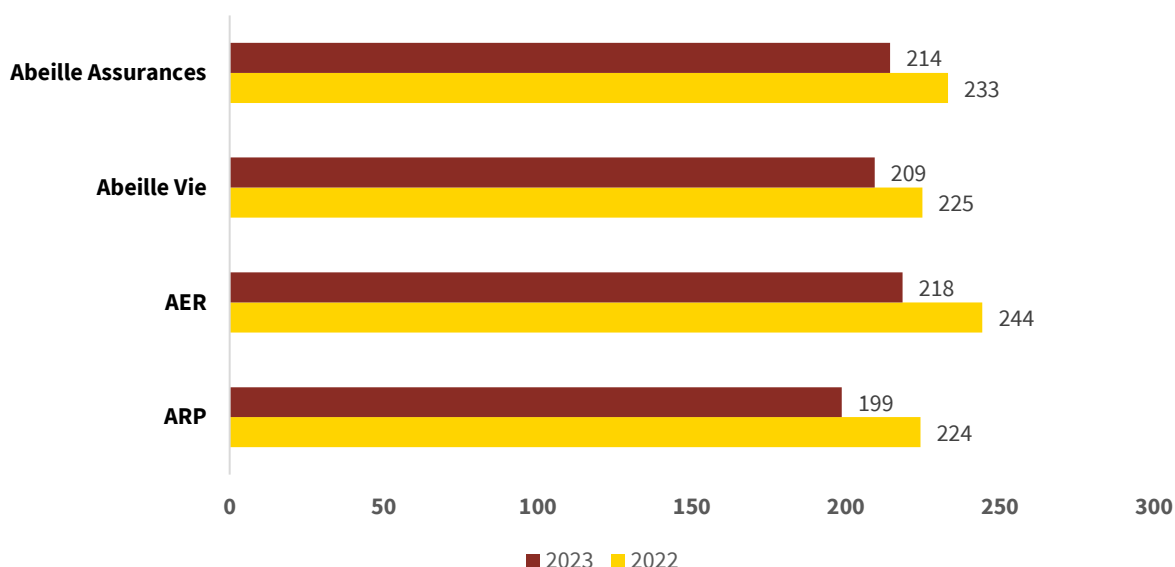
Nous suivons l'intensité carbone de nos entreprises en portefeuille depuis 2016, sur le périmètre Abeille Assurances. Le graphique ci-dessous présente son évolution :

Evolution de l'intensité carbone (Scope 1, 2) des obligations d'entreprises d'Abeille Assurances depuis 2016 (tCO₂e / \$m CA)



Ainsi, depuis 2019, nous avons réduit de l'intensité carbone de nos entreprises en portefeuille de 46% (périmètre : Abeille Assurances).

Evolution de l'intensité carbone des souverains en portefeuille sur 2022 et 2023

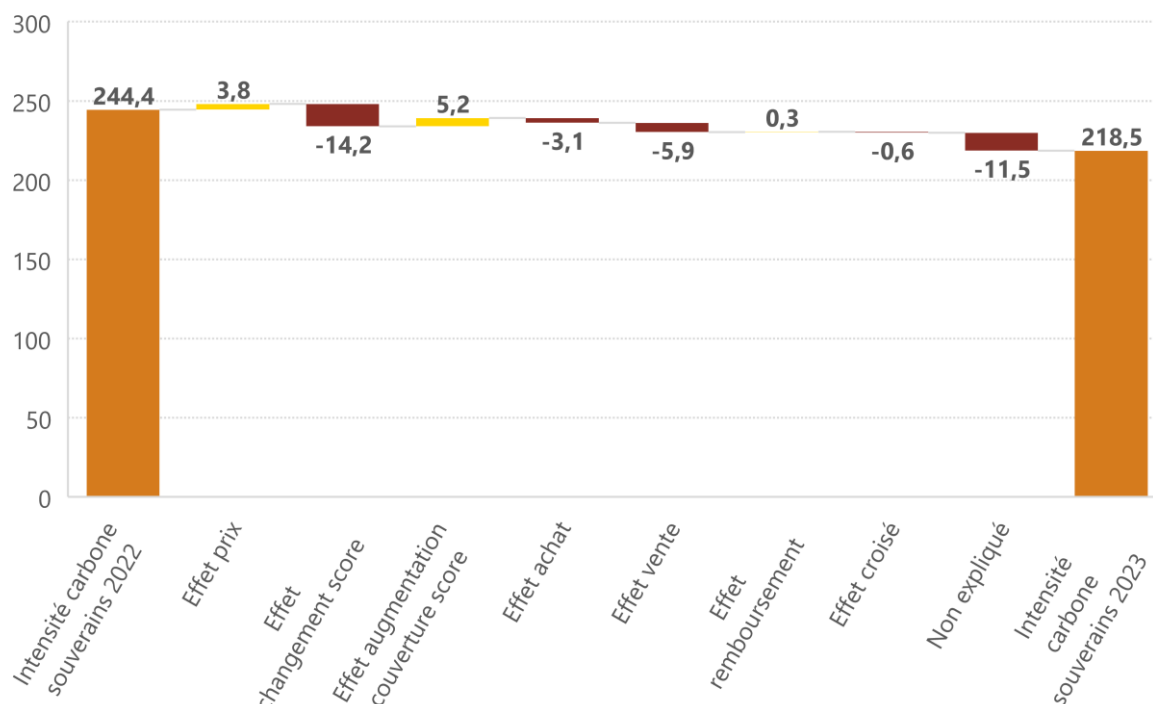


Taux de couverture de l'analyse pour les souverains :

	2022	2023
Abeille Assurances	40%	44%
Abeille Vie	33%	39%
AER	54%	55%
ARP	42%	53%

Dans le cadre de notre engagement Net Zero Asset Owner Alliance, nous n'avons pas à l'heure actuelle défini de cibles de réduction sur les émissions carbone des titres souverains en portefeuille. Cependant, nous pilotons trimestriellement leur intensité carbone, et avons conduit la même analyse d'attribution sur les variations entre l'année 2022 et 2023. On note une réduction notable de l'intensité carbone des souverains entre 2022 et 2023 (-12%).

Abeille Epargne Retraite : analyse d'attribution de l'intensité carbone des souverains sur l'année 2023



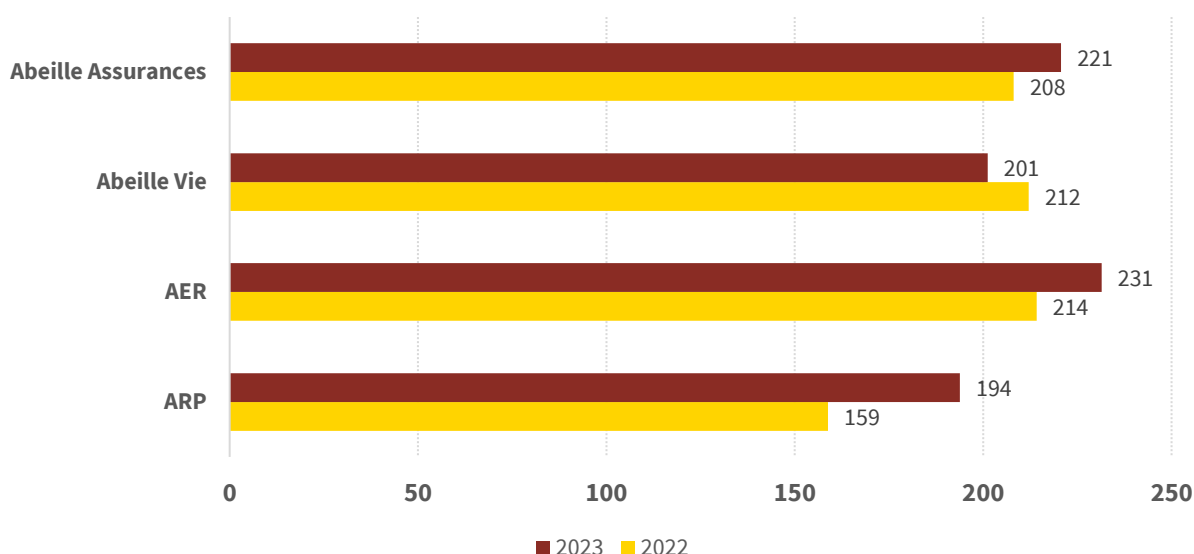
Empreinte carbone des entreprises en portefeuille :

Cette année, nous avons introduit le suivi de l'empreinte carbone du portefeuille d'entreprises (« empreinte financée »). L'empreinte carbone est une mesure des émissions financées par l'assureur : elle mesure la part des émissions attribuables aux titres financiers détenus par l'assureur. Sa formule de calcul est la suivante :

$$\text{Empreinte carbone du portefeuille d'investissement} = \sum_{i=1}^n \frac{\frac{\text{Emissions Scope 1, 2, 3 de l'entreprise } i}{\text{EVIC de l'entreprise } i} * \text{valeur de l'investissement dans l'entreprise } i}{\text{valeur totale du portefeuille d'investissement}}$$

Sur ce périmètre, nous considérons les émissions directes (Scope 1 et 2), et les émissions indirectes (Scope 1, 2, et 3).

Evolution de l'empreinte carbone des entreprises en portefeuille sur 2022 et 2023



Les premières mesures font état d'une augmentation de l'empreinte carbone sur l'année 2023, et d'un taux de couverture relativement faible de l'indicateur. Nous allons continuer à piloter cette donnée et prendre les mesures nécessaires pour atteindre notre objectif de réduction de 40% à horizon 2030 (vs. 2019).

Taux de couverture de l'empreinte carbone des entreprises

	2022	2023
Abeille Assurances	19%	19%
Abeille Vie	27%	23%
AER	14%	15%
ARP	13%	15%

Suivi du plan d'amélioration 2023

Au cours de l'année 2023, nous avons introduit plusieurs points d'amélioration définis l'année précédente, notamment :

- Le suivi de nos portefeuilles en utilisant la métrique émissions financées scope 1, 2 et 3
- Des premières analyse d'attribution de l'évolution de l'empreinte carbone des portefeuilles d'investissement

En 2024, nous continuerons à adresser les limites méthodologiques de la mesure de l'empreinte carbone de nos portefeuilles d'investissement en travaillant sur les axes d'amélioration suivants :

- La déclinaison de l'objectif au niveau des secteurs d'activité en lien avec les scénarios de l'Agence Internationale de l'Energie et le protocole de la Net Zero Asset Owner Alliance
- La crédibilité des trajectoires Net Zéro des entreprises à travers l'amélioration de notre arbre de décision relatif aux trajectoires des entreprises
- Les hypothèses sur lesquelles reposent les différents scénarios et projections
- La comparabilité entre plusieurs exercices du fait de l'évolution des méthodologies et/ ou des périmètres d'analyse
- L'intégration progressive de données sur les classes d'actifs non cotés : dette privée, infrastructure, private equity

3.2. Projection des émissions futures de nos actifs liquides

De plus, cette année, nous avons projeté l'évolution des émissions de carbone de notre portefeuille d'investissement par rapport aux scénarios de décarbonation de référence de l'AIE (Agence Internationale de l'Energie), grâce au soutien des équipes de recherche ISR d'Ofi Invest AM. Nous avons ainsi projeté les émissions de CO₂ du portefeuille, en nous basant sur les cibles de décarbonation des émetteurs en portefeuille, en figeant la composition du portefeuille à fin 2023 (décarbonisation intrinsèque). Par exemple, pour un émetteur ayant un objectif de décarbonation de 75% des émissions de Scope 1 et 2 entre 2020 et 2030, et ayant déjà réduit de 30% ses émissions entre 2020 et 2023, nous considérons que la réduction à venir entre 2023 et 2030 est de 45%, soit environ 6% par an (réduction supposée linéaire). Pour les entreprises sans objectif de réduction des émissions, nous supposons une croissance des émissions de 1% par an. Les objectifs exprimés en intensité (tCO₂/M€ CA, tCO₂/unité vendue, etc.) sont convertis en émissions absolues (sur la base d'une croissance du dénominateur de 1% par an. Nous avons ensuite recalibré sur une base 100 ces émissions. Les données utilisées proviennent de MSCI.

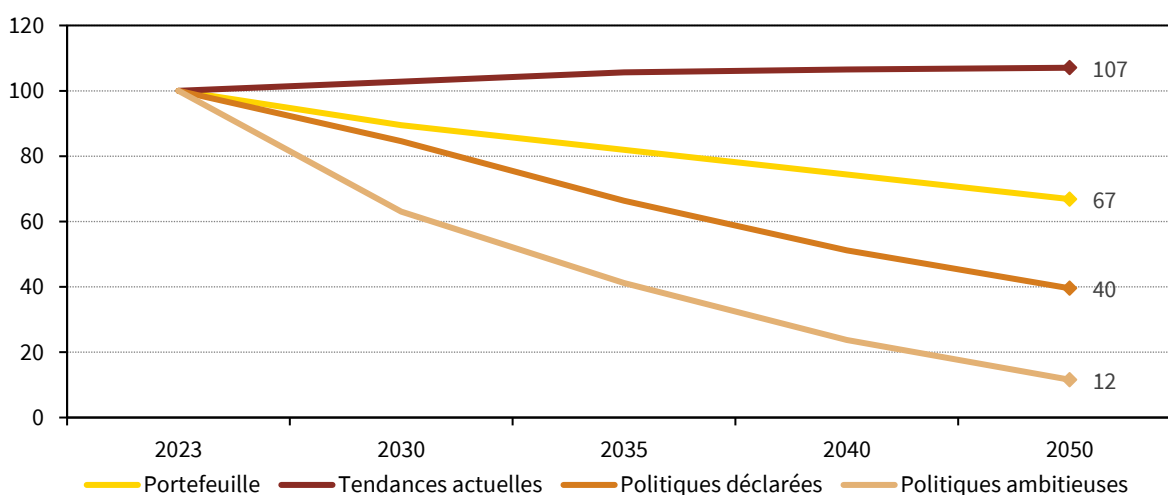
Ces projections sont ensuite comparées aux scénarios de décarbonation de l'AIE (Agence Internationale de l'Energie) :

- ▶ Le scénario « Tendances actuelles » est une extrapolation des politiques actuelles et reflète un monde en statut quo, ou « *business-as-usual* ».
- ▶ Le scénario « Politiques déclarées » est basé sur les politiques actuelles et prend également en compte les implications des annonces et mesures déclarées mais non mises en œuvre (dans le domaine des politiques industrielles, des chaînes d'approvisionnement, de l'énergie propre, du climat).
- ▶ Le scénario « Politiques ambitieuses » donne aux gouvernements le bénéfice du doute et explore ce que la mise en œuvre complète et en temps voulu des objectifs nationaux en matière d'énergie et de climat, y compris les objectifs d'émissions nettes zéro, signifierait.

Les graphiques ci-dessous présentent des résultats pour une prise en compte des émissions Scope 1 et 2, et une prise en compte des émissions Scope 1, 2 et 3.

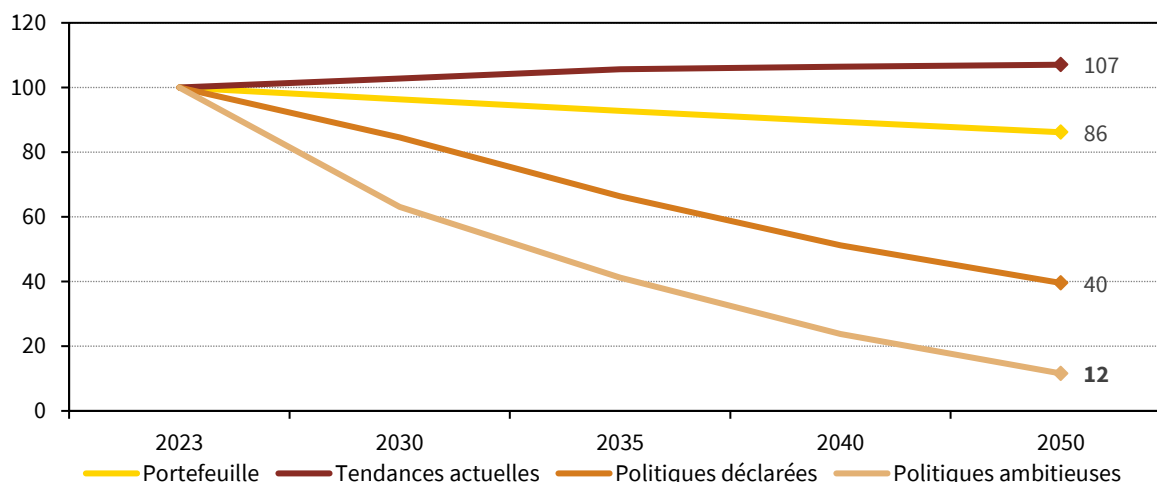
Projection de l'alignement aux 3 scénarios de l'AIE

En tonne équivalent de CO₂ - Scope 1 - 2



Source : Ofi invest AM - au 31/12/2023 - Périmètre : Abeille Epargne Retraite

Projection de l'alignement aux 3 scénarios de l'AIE En tonne équivalent de CO₂ - Scope 1 - 2



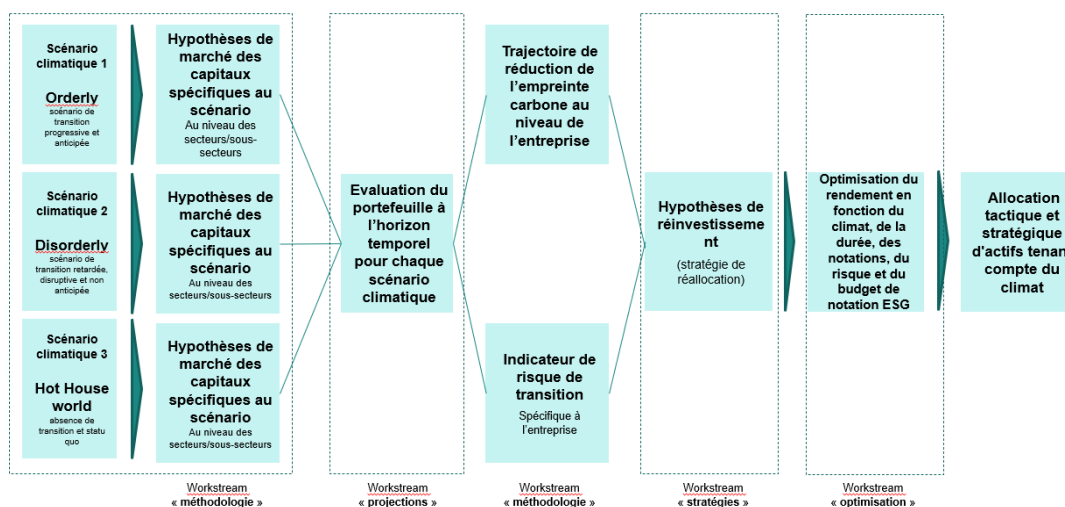
Source : Ofi invest AM - au 31/12/2023 - Périmètre : Abeille Epargne Retraite

Ces études nous montrent que notre portefeuille se situe sur une trajectoire mieux-disante que l'économie mondiale en termes de réduction des émissions de CO₂, mais que nous devons poursuivre nos efforts d'engagement et d'exclusion pour nous aligner sur les scénarios de décarbonation conformes aux Accords de Paris (politiques ambitieuses).

3.3. Développement d'un outil de modélisation actif-passif pour les trajectoires de décarbonation

La modélisation de l'impact financier associé aux risques climatiques permet de projeter, contrôler et optimiser l'empreinte carbone de notre portefeuille sans que cela n'affecte négativement le profil risque/rendement de notre portefeuille. Pour ce faire, nous avons modélisé la trajectoire de réduction annuelle pour chaque actif en portefeuille sur la base d'un arbre de décision, en nous basant sur les trajectoires de réduction d'intensité de carbone déclarées par les entreprises investies (en utilisant par exemple, des objectifs SBTi (« science based target initiatives ») ou la tendance sectorielle.

Trame méthodologique de modélisation de l'allocation des actifs selon les différents scénarios climatiques



Source : Abeille Assurances

Ces outils sont construits à partir de trois scénarios de réchauffement climatique directement issus des travaux du Network for Greening the Financial System (NGFS¹⁸) : un scénario de transition ordonné « **Net Zero à 2050** », un scénario de transition « **retardé** » qui débute à partir de 2030 de manière désordonnée aboutissant à un niveau de risque de transition plus important, et un dernier « **Current Policies** » associé quant à lui à un risque physique plus important. Ces scénarios nous offrent plusieurs évolutions de variables tels que les taux d'intérêts de long terme ou les variations du prix des actions avec une forte granularité sectorielle. En couplant ces informations avec d'autres modèles, nous avons été en mesure d'établir ces données pour une vingtaine de secteurs d'activités différents en donnant pour chacun d'entre eux des évolutions des spreads de crédit et des prix des actions selon ces trois scénarios. Enfin, le Transition Risk Indicator nous permet d'affiner ces résultats selon le niveau de maturité climatique des émetteurs. Ce travail nous est utile à la compréhension des impacts des risques physiques et de transition par secteurs d'activités, et a vocation à évoluer selon la granularité des données fournies en entrée, notamment celles concernant les impacts macro-économiques des scénarios climatiques

Plan d'amélioration 2023 et 2024

Cet outil va nous permettre de piloter nos cibles de décarbonation à 2030 que nous allons publier dans le cadre de la Net Zero Asset Owner Alliance. L'objectif à terme est de disposer d'outils de gestion actif-passif climatique afin de construire des stratégies d'allocation d'actifs qui prennent en compte l'impact du changement climatique. Nous comptons opérationnaliser cet outil au cours de 2023 et 2024



La modélisation financière des impacts du dérèglement climatique sur notre portefeuille est la nouvelle frontière de l'intégration de la durabilité dans les stratégies d'investissement. Si ces travaux n'en sont encore qu'à leurs prémices, c'est un premier pas sur le chemin d'une estimation des risques plus précise et complète. L'utilisation de scénarios liés au changement climatique nous permet également d'identifier les opportunités s'offrant aux entreprises dans le cadre de leur transition vers une économie bas carbone, nous permettant de les accompagner ainsi que de piloter au mieux notre stratégie au regard de nos objectifs. »

Jean-François COPPENOLLE (Directeur du Pôle ISR d'Abeille Assurances)

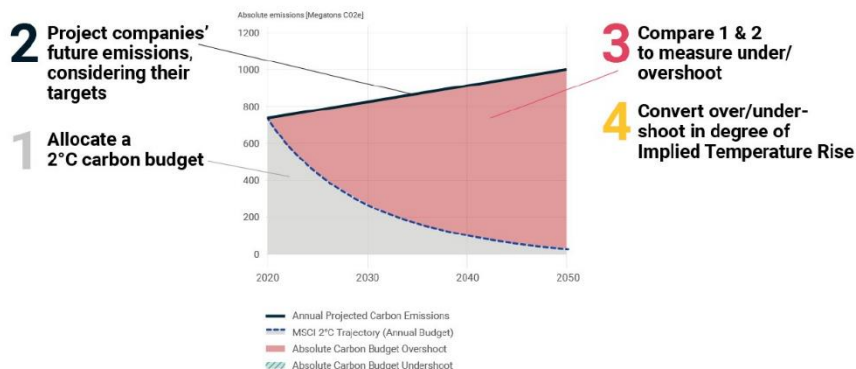


2.4. L'analyse du potentiel de réchauffement du portefeuille (obligataire et action) grâce à l'indicateur ITR de MSCI

Nous utilisons l'indicateur ITR (pour Implied Temperature Rise) développé pour MSCI afin de mesurer la température du portefeuille d'investissement de manière prospective.

L'ITR par MSCI est une métrique implicite qui traduit la façon dont les entreprises/les portefeuilles s'alignent vis-à-vis d'un scénario de limitation du réchauffement climatique à 2°C à horizon 2100. Elle se base sur une approche cumulative au travers des 3 scopes d'émissions GES, qui considère une neutralité carbone atteinte en 2070. L'ITR capture sur toute cette période à la fois le budget carbone en ligne avec le scénario de limitation à 2°C et les émissions de CO2 en projection des émetteurs (avec la prise en compte de leurs objectifs de réductions communiqués/estimés). Cela permet de définir un ratio d'Overshoot/d'Undershoot nécessaire à la modélisation du réchauffement (ou refroidissement) additionnel greffé aux 2°C de base du scénario. L'agrégation de la métrique au niveau portefeuille se base sur une approche par la détention en valeur d'entreprise (EVIC, ou Enterprise Value Including Cash).

¹⁸ <https://www.ngfs.net/en>



Légende

- 1 : Budgets carbone alignés avec une trajectoire 2°C
- 2 : Emissions futures jusqu'en 2070 selon le secteur
- 3 : Budgets Over/Undershoot en absolu, converti en relatif
- 4 : Conversion des ratios relatifs en degrés :

$$ITR = 2^{\circ} + Relative\ CB\ Overshoot * 2^{\circ}Global\ Budget * TCRE$$

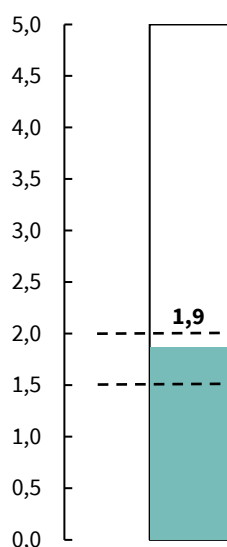
Cette méthode revêt plusieurs avantages :

- ▶ C'est une métrique en projection permettant d'analyser le comportement d'un émetteur ou d'un portefeuille vis-à-vis d'un scénario de limitation du réchauffement climatique et de répondre à une problématique d'alignement.
- ▶ La mesure de température permet d'identifier les émetteurs/portefeuilles sur lesquels des risques climatiques existent.
- ▶ Le double comptage est lissé : La recherche ESG de MSCI n'a pas trouvé de solution pour le supprimer totalement, mais la modélisation de l'ITR tend à minimiser son impact en considérant le dépassement de GES en relatif (% du budget carbone global) car cela veut dire que nous retrouvons cet effet au numérateur et au dénominateur.
- ▶ La température est une métrique relativement parlante pour des besoins de sensibilisation et communication.

Cette méthodologie contient cependant plusieurs inconvénients :

- ▶ Elle nécessite d'avoir un suivi qualitatif dans le temps des objectifs de réduction sur lesquels la métrique repose sensiblement.
- ▶ Elle est en attente d'un cadrage réglementaire qui vient standardiser les inputs requis par le modèle afin de s'assurer que la température soit adéquate.
- ▶ Un « flou » persiste sur l'objectif d'alignement avec les Accords de Paris qui stipulent un scénario bien en dessous de 2°C et qui devrait tendre vers les 1.5°C avec un Net Zero à horizon 2050.

En 2022, la température du portefeuille d'investissement d'Abeille Assurances était de 2,3 °C. La température du portefeuille d'investissements d'Abeille Epargne Retraite s'établit à 1,9 °C à fin 2023. Il s'agit d'une première mesure réalisée au niveau entité, rendant la comparaison avec les chiffres 2022 compliquée.



Température du portefeuille Abeille Epargne Retraite au 31/12/2023

Source : Ofi Invest AM

3.5 – La performance climatique de notre portefeuille évaluée par la méthodologie ACT

Abeille Assurances a participé au *Road Test* de la méthodologie ACT, avec 12 autres entreprises volontaires. La méthodologie ACT est développée par l'ADEME (Agence de la Transition Ecologique), et est co-financée par l'Etat français, Climate-KIC¹⁹ et le Fonds français pour l'environnement mondial.

L'initiative ACT évalue les stratégies climat des entreprises, de tous secteurs et de toutes tailles, les confrontant aux exigences d'un monde bas carbone, leur capacité à atteindre les objectifs de décarbonation fixés, ainsi que leur capacité d'adaptation au changement climatique. L'évaluation est organisée autour de 2 piliers : la gouvernance et la stratégie d'entreprise, la gestion des risques climatiques physiques, et les capacités et actions d'adaptation mises en place. Des critères spécifiques existent pour plusieurs secteurs comme la production automobile, la promotion immobilière, la chimie, le commerce. D'autres méthodologies sectorielles sont toujours en développement notamment pour les banques et les investisseurs. Abeille Assurances a donc testé son portefeuille avec la méthodologie générique. Les entreprises sont notées de 0 (pire note) à 20 (meilleure note), et de A (meilleure note) à E (pire note), avec une note de tendance positive ou négative, et une note évaluant la qualité des données transmises.

Résultat de l'évaluation d'Abeille Assurances

L'évaluation a été réalisée au niveau d'Abeille Assurances (pas de déclinaison par entité légale). Abeille Assurances a reçu la note de **7C=**.

Note quantitative

Le premier pilier est la note quantitative, sur laquelle Abeille Assurances a reçu une note de **7/20**. Afin d'arriver à cette conclusion, 7 modules ont été évalués, avec une pondération spécifique :

- ▶ Les cibles mises en place (20%)
- ▶ Les investissements intangibles, c'est-à-dire dans la formation et le capital humain (3%)
- ▶ La performance climat passée du portefeuille (25%)
- ▶ La gouvernance liée au climat, y compris, les mécanismes d'incitation financière basée sur la performance climatique, la gestion des risques climatiques, et le plan de transition (15%)
- ▶ L'engagement avec les sociétés de gestion et les entreprises en portefeuille pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre (22 %)

¹⁹ <https://www.climate-kic.org/>

- ▶ L'engagement dans des instances de place agissant pour la décarbonation et le positionnement adopté dans la sphère public (lobbying) sur les enjeux climatiques (5%)
- ▶ La mise en place d'un *business model* compatible avec la transition bas-carbone (25%)

L'évaluation a noté **plusieurs points positifs**, qui sont :

- ▶ L'amélioration des politiques d'évaluation des risques climatiques et d'engagement en faveur du climat (en lien avec la politique relative au charbon et aux combustibles fossiles) ;
- ▶ La crédibilité de la stratégie climatique de l'entreprise (cohérence des différents aspects de la stratégie) ;
- ▶ Les plans d'action mis en place.

Toutefois, elle relève **les points d'amélioration** suivants :

- ▶ Un renforcement des objectifs existants est nécessaire, notamment sur les objectifs sectoriels ;
- ▶ La mise en place d'un plan de transition formalisé serait bénéfique pour la cohérence (liste des leviers d'action à court, moyen et long terme avec des indicateurs clés et une planification financière, y compris les incitations climatiques) ;
- ▶ Le développement d'une définition claire d'un investissement durable pour le climat (faible émission de carbone) est encouragé.

Note qualitative

Le second axe de l'évaluation repose sur une appréciation qualitative, pour laquelle Abeille Assurances a reçu une note de **C**. L'appréciation qualitative repose sur une revue approfondie du modèle d'entreprise et de la stratégie, de sa cohérence et de sa crédibilité, de sa réputation, et de ses risques. Au global, le modèle d'entreprise d'Abeille Assurances est en partie aligné sur la transition bas carbone (position claire sur les énergies fossiles, intégration progressive des risques climatiques dans la stratégie), même si les preuves d'un repositionnement stratégiques (modèle d'affaires) restent faibles. L'approche globale d'Abeille Assurances est cohérente et la communication externe est appropriée, avec des actions efficaces et des ressources allouées (y compris sur la qualité des données).

Tendance

Abeille Assurances a reçu une appréciation de tendance neutre =, reflétant l'incertitude des analystes ACT quant à la nature et au calendrier des différents engagements climatiques qui seront mis en place autour de l'alignement du portefeuille, du modèle d'affaires et de la stratégie, et des motivations derrière les différents changements opérés (facteur réglementaire ou stratégique par exemple).

Plan d'amélioration 2024

- Participer à la co-construction d'un plan de transition climatique au niveau d'Abeille Assurances.

3.6 Analyse PACTA

L'outil PACTA (*Paris Aligned Climate Transition Analysis*), développé par le Rocky Mountain Institute) permet de mesurer l'alignement de notre portefeuille d'investissement (actions et obligations) à des trajectoires net zéro de manière prospective en prenant en compte les dépenses d'investissement à 5 ans des entreprises en portefeuille.

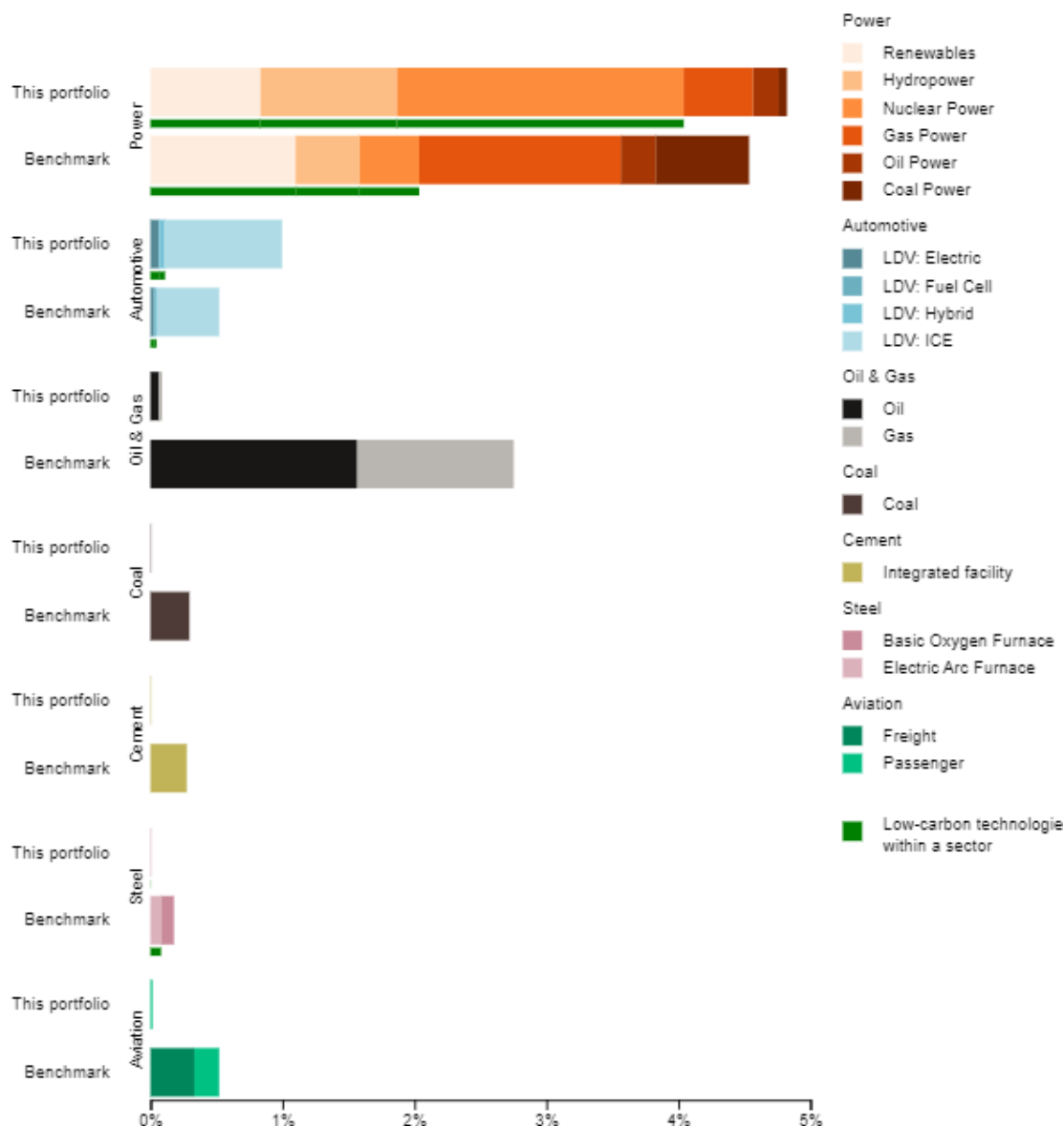
L'analyse de l'outil PACTA montre que notre portefeuille d'investissement en obligations d'entreprise a une exposition aux technologies bas-carbone (par exemple véhicules électriques, nucléaire) supérieure à celui d'un benchmark actions global. Inversement, l'exposition de notre portefeuille d'investissement aux technologies à forte intensité carbone est largement inférieure à celui d'un benchmark action globale.

L'analyse indique également que nos investissements dans le secteur du charbon sont alignés à un scénario 1,5 degrés.

Au sein des secteurs pertinents pour le climat, chaque technologie joue un rôle différent dans la transition vers une économie à faible émission de carbone. Comprendre l'exposition du portefeuille au niveau technologique permet de mieux appréhender les risques de transition ainsi que les stratégies d'investissement climatique

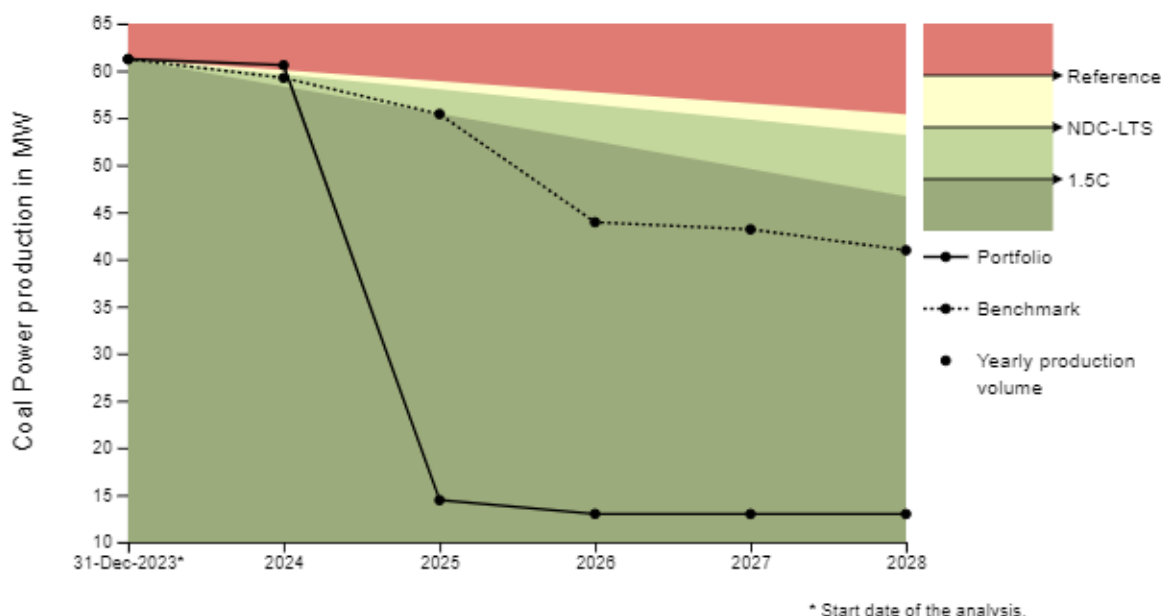
potentielles applicables à ce secteur. Le graphique ci-dessous présente l'exposition du portefeuille d'investissement aux différentes technologies au sein de chaque secteur par rapport au marché action global.

Mix technologique de notre portefeuille d'investissement en obligations d'entreprise à une technologique sous-jacente (en % d'actifs sous gestion, par rapport à un benchmark action global) au 31/12/2023



Source : PACTA
Périmètre : AER

Alignement à 5 ans de notre portefeuille obligations d'entreprises à un scénario net zéro en ce qui concerne le secteur du charbon



Source : PACTA

Périmètre : AER

La ligne pleine représente le développement projeté de la production dans une technologie spécifique au cours des 5 prochaines années. Cette ligne indique la croissance attendue ou le changement de production. Les zones colorées représentent les ajustements nécessaires de la production en fonction de différents scénarios climatiques.

3.7 - La performance climatique de notre portefeuille immobilier

Notre suivi de la performance climatique s'étend également à celle de notre portefeuille immobilier. Pour ce faire, nous comparons l'intensité carbone (exprimée en kgCO₂e/m²/an) des mandats immobiliers Abeille Assurances par rapport à une trajectoire de décarbonation 1,5°C du portefeuille immobilier élaborée par le CRREM²⁰. L'intensité carbone est projetée jusqu'en 2050 pour le portefeuille et le scénario 1,5°C. A noter, le CRREM a mis à jour en avril 2023 son outil de trajectoire de décarbonation dans une V2. Ce rapport présente donc la trajectoire mise à jour sur cette nouvelle version par rapport à la trajectoire publiée l'année précédente.

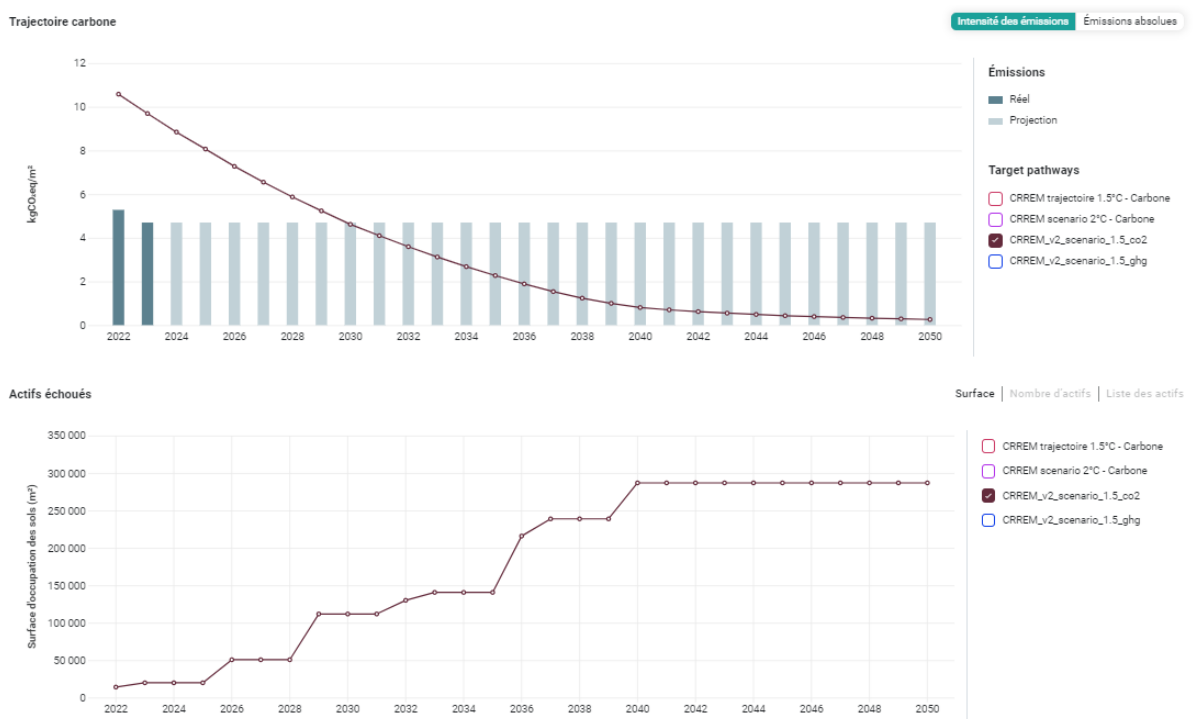
En 2023, la performance environnementale s'est améliorée par rapport à 2022 grâce à une diminution de l'intensité carbone du patrimoine.

Notre analyse a montré que les efforts de décarbonation des mandats immobiliers d'Abeille Assurances permettent de respecter l'objectif intermédiaire de 1,5°C de la trajectoire CRREM à horizon 2025. L'objectif à horizon 2030 pris par le groupe de par son engagement dans la *Net Zero Alliance Owner*, est réalisable via des investissements de CAPEX sur certains actifs. Un travail est en cours en 2024 afin d'intégrer directement l'impact des CAPEX dans la courbe de projection de l'intensité carbone du patrimoine.

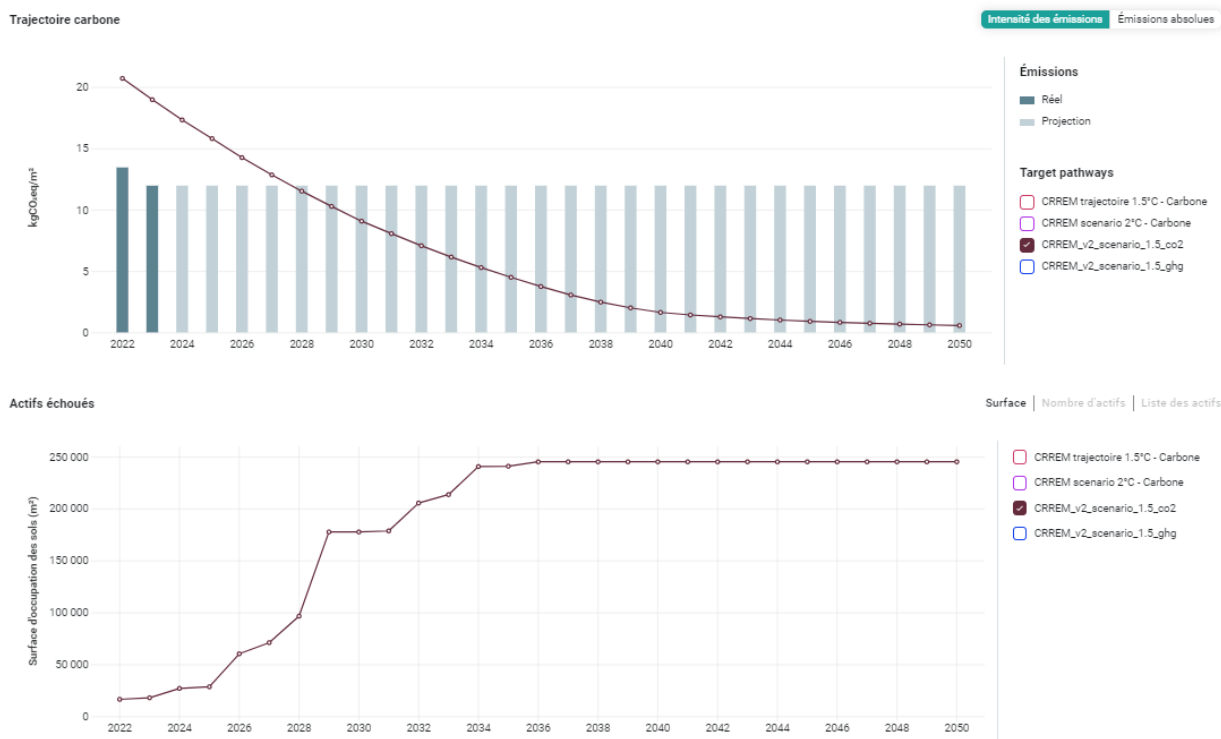
²⁰ Le Carbon Risk Real Estate Monitor (CRREM) est un projet de recherche et d'innovation, qui définit des objectifs et des trajectoires de décarbonation pour le secteur de l'immobilier, afin de réduire les risques de transition.

A noter, un actif dit « échoué » est un actif ne respectant pas l'objectif pour une année donnée, selon la trajectoire CRREM.

Trajectoire de réduction de l'intensité carbone du portefeuille immobilier Abeille Epargne Retraite par rapport à un scénario 1,5°C du secteur immobilier



Trajectoire de réduction de l'intensité carbone du portefeuille immobilier Abeille Assurances en UC par rapport à un scénario 1,5°C du secteur immobilier



Périmètre : Portefeuille immobilier

Le périmètre comprend les actifs immobiliers, hors bâtiments résidentiels, hors parking, hors forêts, et hors France, conformément au périmètre actuel de reporting de la Net Zero Alliance Owner. Les immeubles en cours de développement ne sont également pas inclus dans le périmètre d'analyses. Les actifs sous gestion hors OFI Invest Real Estate sont également exclus.

Les actifs immobiliers pris en compte ici sont ceux présents dans le patrimoine au 31/12/2023

Source : Deepki

Les données de performance énergétique et environnementale du portefeuille immobilier AER, et sur le même périmètre d'analyse qu'explicité précédemment, (-22% de consommation exprimée en kWh/m².an en 2023 par rapport à 2019) témoignent des travaux de rénovation énergétique réalisés sur le patrimoine immobilier ainsi que de l'acquisition d'immeubles moins énergivores.

Données de performance énergétique et environnementale du portefeuille immobilier Abeille Epargne Retraite

Performance énergétique (kWhEF/m ² .an)					Performance environnementale (kgCO2e/m ² .an)				
2019	2020	2021	2022	2023	2019	2020	2021	2022	2023
78	71	76	67	61	7	6	7	6	5

Périmètre : Portefeuille immobilier explicité précédemment pour la trajectoire CRREM et en lien avec le périmètre de la Net Zéro Alliance Owner

Source : Deepki

Les données de performance énergétique et environnementale du portefeuille immobilier Abeille Assurances en UC, et sur le même périmètre d'analyse qu'explicité précédemment, (-21% de consommation exprimée en kWh/m².an en 2023 par rapport à 2019) témoignent des travaux de rénovation énergétique réalisés sur le patrimoine immobilier ainsi que de l'acquisition d'immeubles moins énergivores.

Données de performance énergétique et environnementale du portefeuille immobilier Abeille Assurances en UC

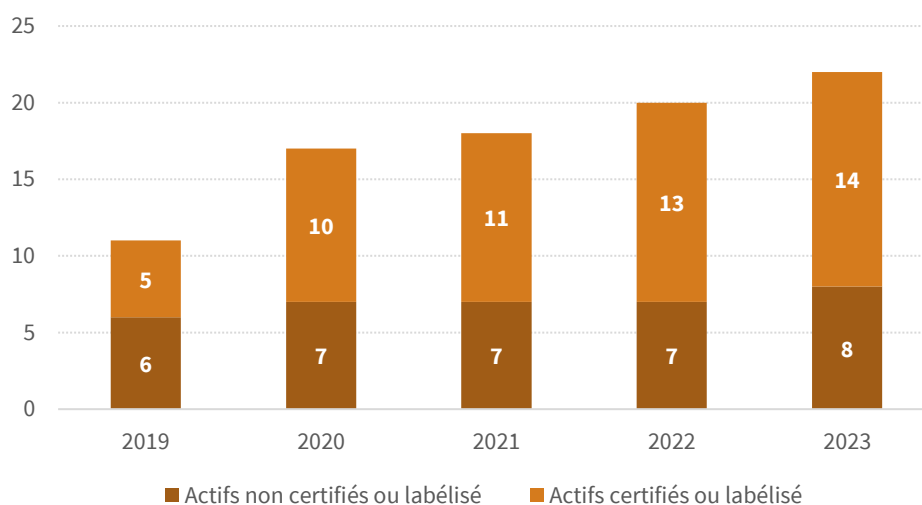
Performance énergétique (kWhEF/m ² .an)					Performance environnementale (kgCO2e/m ² .an)				
2019	2020	2021	2022	2023	2019	2020	2021	2022	2023
194	174	179	169	154	15	13	15	14	12

Périmètre : Portefeuille immobilier explicité précédemment pour la trajectoire CRREM et en lien avec le périmètre de la Net Zéro Alliance Owner

Source : Deepki

La part des actifs immobiliers du patrimoine AER bénéficiant d'une certification environnementale (BEEAM, HQE, LEED) est passée de 45% en nombre en 2019 à 64% en nombre en 2023, notamment du fait d'acquisitions bénéficiant de niveau de labels élevés ou de la restructuration d'immeubles en vue d'obtenir un niveau de labellisation plus exigeant.

Certifications et labels du portefeuille d'actifs immobilier AER

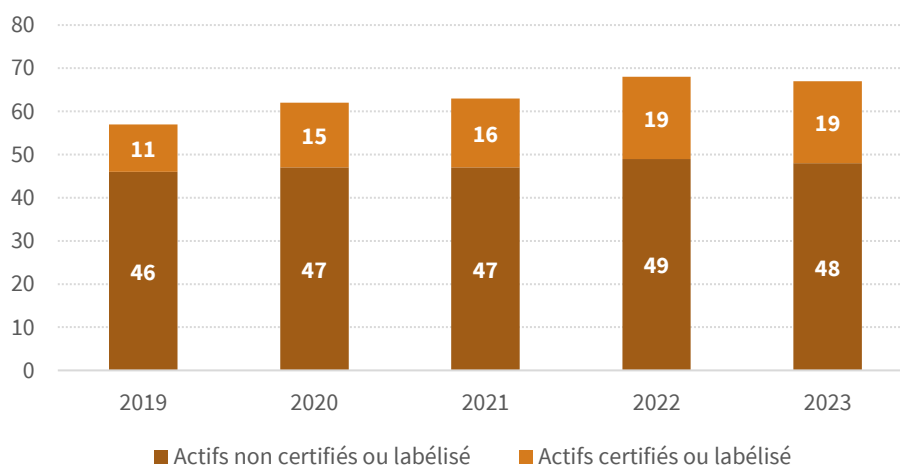


Périmètre : Portefeuille AER au 31/12/2023

Source : Ofi Invest Real Estate

La part des actifs immobiliers du patrimoine Abeille Assurance en UC bénéficiant d'une certification environnementale (BEEAM, HQE, LEED) est passée de 19% en nombre en 2019 à 28% en nombre en 2023, notamment du fait d'acquisitions bénéficiant de niveau de labels élevés ou de la restructuration d'immeubles en vue d'obtenir un niveau de labellisation plus exigeant.

Certifications et labels du portefeuille d'actifs immobilier Abeille Assurances en UC



Périmètre : Portefeuille Abeille Assurances en UC au 31/12/2023

Source : Ofi Invest Real Estate

Plan d'amélioration 2024

Afin d'améliorer le suivi de notre performance climatique de notre portefeuille immobilier, plusieurs chantiers sont en cours de déploiement :

- **Premier chantier : Intégrer à l'outil DEEPMI de trajectoire CRREM l'ensemble des CAPEX de décarbonation afin d'obtenir la projection ajustée de l'intensité carbone**

Sur la fin d'année 2023, l'outil DEEPMI de trajectoire énergétique et carbone et son module de « plan d'investissement » a été déployé sur tout le patrimoine, afin de consolider les projections d'économie qui avait été réalisées au premier semestre 2023. L'objectif pour l'année 2024 est maintenant d'intégrer dans l'outil l'ensemble des CAPEX, déjà prévus dans les budgets ou à prévoir, afin de repousser au maximum la date d'« échouage » du patrimoine selon la trajectoire CRREM en lien avec les engagements de la NZAO.

- **Second chantier : Fiabiliser la donnée utilisée**

Le travail d'amélioration de la fiabilité de la donnée énergétique utilisée par Deepki doit continuer sur l'année 2024 comme cela a été réalisé en 2023. Pour se faire, nous proposons aux locataires de nos actifs de renseigner pour eux la déclaration de leur consommation annuelle sur la plateforme gouvernementale (OPERAT), permettant ainsi d'augmenter le taux de collecte de données réelles.

Focus sur un actif immobilier : CUBE 10

CUBE 10 est un bâtiment du portefeuille d'Abeille Assurances construit en 2006 situé à Hambourg en Allemagne accueillant des bureaux ainsi qu'une crèche. D'une surface de 9500m², il dispose d'une bonne performance énergétique et environnementale comparé à d'autres immeubles de sa catégorie, d'espaces végétalisés, de locaux vélos, d'espaces détente aménagés, et d'une excellente desserte de transports en commun. Une certification environnementale DGNB et BRREAM est en cours d'études. Le choix de son acquisition a été porté entre autres par ses caractéristiques ESG.



4. Des politiques sectorielles pour soutenir notre ambition d'alignement avec l'objectif de l'Accord de Paris

4.1 Notre stratégie d'investissement durabilité

Afin de nous inscrire dans une démarche d'amélioration ainsi que pour atteindre nos objectifs climatiques, nous adoptons une triple stratégie :

- ▶ Financer la transition énergétique, à travers les infrastructures d'énergies renouvelables et des entreprises développant des solutions climat ;
- ▶ Dialoguer avec les émetteurs en portefeuille, en vue de soutenir leurs démarches de transition, car nous sommes convaincus de l'impact de notre démarche d'engagement, en tant qu'investisseur et actionnaire ;

- ▶ Cesser nos investissements dans les entreprises :
 - Les plus exposées aux énergies fossiles non-conventionnelles et au charbon,
 - Dont la stratégie d'expansion est incompatible avec une trajectoire de neutralité carbone scientifiquement reconnue.

L'ensemble des politiques détaillées ci-après s'appliquent aux nouveaux investissements. Les obligations concernées étant en portefeuille avant la publication des politiques d'exclusion seront détenues jusqu'à maturité si elles interviennent avant 2030 pour le charbon et les hydrocarbures non conventionnels. Néanmoins, l'exposition actuelle d'Abeille Assurances et ses entités d'assurance au secteur pétro-gazier est minime. Pour les actifs détenus en direct (y compris fonds dédiés), cette exposition est inférieure à 0,5%. Si l'on se limite aux seuls investissements en actions, nous n'avons pas d'investissements en titres directs ou dans des OPC dédiés dans les sociétés figurant dans les listes d'exclusion charbon et hydrocarbures.

Pour autant, nous formalisons nos exclusions via des politiques dédiées, qui sont régulièrement étendues ou révisées. Cette stratégie s'applique aux activités d'investissement d'Abeille Assurances et de ses entités d'assurance.²¹

Stratégie d'investissement charbon

Notre stratégie d'investissement charbon a été revue le 30 juin 2023 et se veut plus exigeante. Abeille Assurances applique désormais des seuils d'exclusion plus restrictifs que ceux fixés en 2019 par la Global Coal Exit List ²²(GCEL) établie par l'ONG Urgewald.

Les entités excluent ainsi tout nouvel investissement dans les entreprises suivantes :

- **Développeurs charbon** : Entreprises développant de nouveaux projets d'extraction de charbon thermique, de génération d'énergie impliquant l'utilisation du charbon thermique ou de développeurs d'infrastructures de charbon quelle que soit leur taille.
- **Seuil absolu** : entreprises dont la capacité de production d'électricité à partir du charbon dépasse 2 GW et entreprises actives dans les mines de charbon à partir du 1^{er} euro de chiffre d'affaires.
- **Seuil relatif** : entreprises dont 10 % des revenus proviennent de production/exploitation de mines de charbon, ou de production d'électricité à partir du charbon pour les énergéticiens, à défaut le pourcentage des capacités installées.

▶ Périmètre d'application

Cette stratégie d'investissement s'applique dans le mandat géré par Abeille AM à tous les titres obligataires et actions détenus en direct par les entités ainsi qu'à tous les OPC gérés par Abeille AM pour le compte d'Abeille Assurances.

▶ Un accompagnement des énergéticiens par l'engagement

Abeille Assurances ne financera ni n'investira dans le charbon thermique à partir de 2030 au plus tard (toutes classes d'actifs et toute zone géographique confondues) en lien avec les trajectoires d'alignement à l'accord de Paris. Cette politique d'investissement s'accompagne d'une politique d'engagement actif qui consiste pour Abeille Assurances à inciter les entreprises qui développent de nouveaux projets à y renoncer, et celles qui disposent d'actifs charbon à adopter et mettre en œuvre un plan de fermeture progressif de leurs infrastructures liées au charbon thermique.

À défaut d'un engagement manifeste de l'entreprise, validé par l'initiative « Science Based Targets » comme répondant à l'objectif d'alignement sur une trajectoire « well below 2°C » ainsi que la publication d'un plan de

²¹ Abeille Vie, Abeille Epargne Retraite, Abeille Retraite Professionnelle et Abeille IARD & Santé (ci-après dénommées « les entités »).

²² <https://coalexit.org>

sortie crédible du charbon effectif au plus tard à 2030, l'entreprise est exclue des portefeuilles d'investissement des entités. Pour les énergéticiens, nous demandons une fermeture de sites dans les plans de sortie. Lorsque l'entreprise propose d'autres stratégies comme la cession ou la reconversion vers d'autres énergies fossiles, un engagement sera réalisé avec l'énergéticien.

Stratégie d'investissement hydrocarbures

Nous n'investissons plus dans les entreprises :

- Dont la production d'hydrocarbures non-conventionnels représente plus de 25% de la production totale d'énergie fossile²³ ;
- Dont plus de 5% du chiffre d'affaires est lié aux hydrocarbures non-conventionnels²⁴ ;
- Ayant rendu publique une décision d'investissement sur de nouveaux projets d'exploitation pétrolière ou gazière en zone Arctique, après le 1er juillet 2022²⁵.

A compter du 1er janvier 2030, les entités s'engagent à exclure tout nouvel investissement sur les entreprises impliquées dans les activités d'exploration et/ou de production d'hydrocarbures non-conventionnels.

Toutefois, afin d'encourager les efforts d'atténuation mis en œuvre par ces émetteurs, les entités se réservent le droit d'investir :

- Sur d'éventuels Green Bonds émis par des entreprises exclues de leurs univers d'investissement, sous réserve que ceux-ci aient fait l'objet d'une Second Party Opinion attestant de leur caractère durable ainsi que d'un avis positif de notre société de gestion (Abeille Asset Management);
- Sur d'éventuelles émissions de dettes de filiales ou joint-ventures de ces émetteurs, pourvu qu'elles soient entièrement dédiées à la production d'énergies renouvelables.

Afin de se conformer aux recommandations de l'AIE, les entités mettent en place une stratégie d'exclusion graduelle des émetteurs développant de nouveaux projets d'exploration ou d'exploitation de champs pétro gaziers. Depuis juillet 2022, les émetteurs du secteur pétro-gaziers sont classés selon la part de leurs dépenses d'investissement en capital (CAPEX) considérée comme en dépassement par rapport au scénario Net Zero de l'AIE²⁶ selon le classement établi en 2022 par Climate Actions 100+.

- Les émetteurs appartenant aux deux premiers terciles de ce classement seront exclus de notre univers d'investissement dès le 1er juillet 2022 ;
- Les émetteurs appartenant au dernier tercile de ce classement feront l'objet d'une démarche d'engagement. A l'issue de cet engagement, et au plus tard en 2025, les émetteurs n'ayant pas démontré la tangibilité de leur démarche de transition énergétique seront exclus de notre univers d'investissement.

Le processus d'engagement et les critères d'évaluation de la démarche de transition énergétique des émetteurs sont détaillés dans la partie relative à la stratégie d'engagement auprès des émetteurs. Les entreprises du secteur pétro-gazier mentionnées dans la Global Oil and Gas Exit List de l'ONG Urgewald comme ayant de nouveaux projets d'exploration ou d'exploitation pétro-gazière mais pour lesquels l'information concernant les montants de CAPEX en dépassement par rapport au scénario de l'AIE ne sont pas disponibles, seront exclus de notre univers d'investissement.

► **Périmètre d'application :**

Cette stratégie s'applique aux actifs détenus en direct (y compris fonds dédiés) par les entités concernées par cette stratégie

²³ Ces exclusions seront définies à partir des données de la liste GCEL publiée par l'ONG Urgewald et mises à jour annuellement

²⁴ Ces filtres d'exclusions seront définis à partir des données fournies par l'agence de notation extra-financière MSCI.

²⁵ L'exclusion prendra effet à partir de la publication, par un émetteur, d'une décision finale d'investissement (« Final Investment decision») concernant un projet de nouveau champ d'exploitation pétro-gazier ou d'extension d'un champ existant dans la zone Arctique

²⁶ Ce classement sera effectué sur la base du benchmark publié par l'initiative Climate Action 100+.

S'agissant des fonds gérés par des sociétés de gestion externes dans lesquels les entités sont investies, les entités requièrent de celles-ci qu'elles définissent une politique d'investissement sur le secteur pétro-gazier, incluant a minima :

- Une définition des énergies fossiles considérées comme non-conventionnelles ;
- L'application de seuils d'exclusion aux émetteurs les plus impliqués dans la production et/ou l'exploitation de ces hydrocarbures s'appuyant sur des indicateurs clairement définis ;
- Des mesures d'engagement et/ou d'exclusion appliquées aux émetteurs impliqués dans le déploiement de nouveaux projets de production d'hydrocarbures ;
- La liste des fonds couverts par les mesures d'exclusion et/ou d'engagement mises en œuvre. Abeille Asset Management, société de gestion opérant pour le compte des entités, s'engage à intégrer à ses critères de sélection des fonds, les éléments publiés par les sociétés de gestion externes sur ce sujet. A compter de 2025, Abeille Asset Management prendra la décision de continuer, ou non, la relation avec ces sociétés de gestion externes, en fonction du niveau d'exhaustivité des politiques publiées par celles-ci.

Pour les Unités de Compte, ce sont les politiques d'exclusion des sociétés de gestion des supports qui s'appliquent. L'essentiels de ces sociétés ont des politiques d'exclusion sur le charbon.

Plan d'amélioration 2024

En 2024, nous comptons élargir notre politique sur les hydrocarbures pour inclure les entreprises actives dans le secteur du midstream, soit le transport d'hydrocarbures.

H. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

1. - Intégrer les enjeux liés à la biodiversité dans notre stratégie

1.1 - Notre alignement aux objectifs de la COP 15

A l'instar du changement climatique, la dégradation de la biodiversité engendre des risques manifestes et croissants pour la société et l'économie. La perte de biodiversité et de capital naturel peut à ce titre se transformer en risque financier. Abeille Assurances a un rôle moteur à jouer pour préserver et restaurer la biodiversité. Fort de ces constats, Abeille Assurances est conscient qu'il est impératif d'intégrer la préservation de la biodiversité à sa stratégie.

Stratégie d'alignement

S'agissant de notre stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de lutte contre l'érosion de la biodiversité, Abeille Assurances a pour ambition de poursuivre une trajectoire qui s'insère dans les objectifs du texte utilisé comme base de négociation pour la COP15²⁷ sur la diversité biologique, et notamment les objectifs de la Convention sur la diversité biologique adoptée en 1992 à savoir :

- ▶ La conservation de la biodiversité ;
- ▶ L'utilisation durable de ses composants ;
- ▶ Le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques et des connaissances qui y sont associées.

Le tableau ci-dessous résume nos actions en faveur de la biodiversité selon les cibles du cadre global biodiversité (Global Biodiversity Framework) défini à Montréal en décembre 2022.

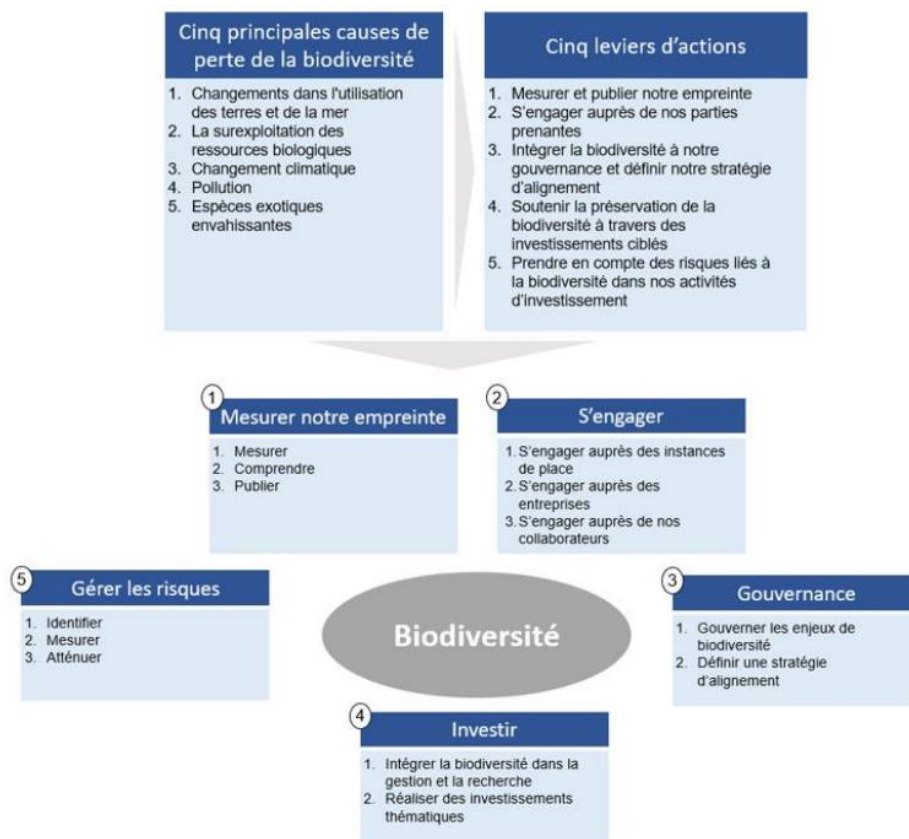
Cible	Descriptif	Actions mises en place chez Abeille Assurances
1 - Planification spatiale	Réduire la perte de zones de haute importance pour la biodiversité à "près de zéro" d'ici 2030, tout en respectant les droits des peuples autochtones et des communautés locales.	• Mesure de la part des entreprises en portefeuille qui ont une activité liée à des zones riches en biodiversité • Au 31 décembre 2023 : 0,01% des entreprises en portefeuille ont des sites situés à proximité de zones sensibles du point de vue de la biodiversité (PAI n° 7.1) • Au 31 décembre 2023 : 0,01% des entreprises en portefeuille (AER) ont des revenus qui proviennent d'activités qui impliquent une perturbation substantielle de la biodiversité (PAI n° 7.2).
2 - Restauration	Veiller à ce que d'ici 2030, au moins 30 % des zones dégradées fassent l'objet d'une restauration efficace	• Investissement (en 2023) de 5m€ dans le fonds Natural Capital Fund de Climate Asset Management de transformation des terres en exploitations durables (exploitations certifiées, réduction des pesticides, etc.)
3 - Protection des espaces	Protéger d'ici 2030, au moins 30 % des terres et des mers.	• Investissement (en 2022) de 15m€ dans le fonds Blue Ocean de Swen Capital Partners,

²⁷ 15e Conférence des Parties (COP 15) à la Convention sur la diversité biologique

terrestres et marins	destiné à financer les PME/ETI apportant des solutions à la dégradation des mers.
7 - Réduire les pollutions	Réduire les risques de pollution et l'impact négatif de la pollution de toutes sources, d'ici 2030, à des niveaux qui ne sont pas nuisibles à la biodiversité ; réduire d'au moins la moitié les pertes de nutriments dans l'environnement (engrais) ; réduire de moitié au moins le risque global lié aux pesticides et aux produits chimiques hautement dangereux ; et aussi prévenir, réduire et travailler à l'élimination de la pollution plastique. Mise en place en 2023 d'une politique d'arrêt d'investissement dans les entreprises qui produisent des biocides (Bayer, Syngenta, etc.)
8 - Minimiser les impacts du changement climatique	Minimiser l'impact du changement climatique et de l'acidification des océans sur la biodiversité et augmenter sa résilience grâce à des actions d'atténuation, d'adaptation et de réduction des risques de catastrophe, y compris par le biais de "solutions fondées sur la nature" et/ou des "approches basées sur les écosystèmes". - Objectif d'alignement des portefeuilles à la neutralité carbone à horizon 2050 - Etude de solutions d'investissement fondées sur le capital naturel
11 - Maintenir et augmenter les contributions de la nature	Restaurer, maintenir et améliorer les contributions de la nature aux populations, y compris les fonctions et services écosystémiques, tels que la régulation de l'air, de l'eau et du climat, la santé des sols, la pollinisation et la réduction du risque de maladie. - Politique d'arrêt des investissements dans les producteurs d'huile de palme non durable, un des moteurs principaux de la déforestation, depuis 2022 - Campagne d'engagement débuté en 2023 avec les entreprises très utilisatrices d'huile de palme (cosmétique, biocarburants).
15 - Impact et dépendances des entreprises	Encourager les entreprises à évaluer et divulguer régulièrement leurs risques, dépendances et impacts sur la biodiversité, tout au long de leurs opérations, chaînes d'approvisionnement et de valeur et portefeuilles ; fournir les informations nécessaires aux consommateurs pour promouvoir des modes de consommation durables. - Evaluation de la dépendance des portefeuilles d'investissement à la biodiversité - Evaluation de l'impact des portefeuilles d'investissement sur la biodiversité
19 - Mobilisation de ressources financières	Augmenter substantiellement et progressivement le niveau des ressources financières de toutes provenances, d'ici 2030 en mobilisant au moins 200 milliards de dollars par an. Les pays développés s'engagent à verser au moins 20 milliards de dollars par an d'ici 2025, et au moins 30 milliards de dollars par an d'ici 2030 aux pays en développement pour les aider à protéger leur biodiversité. 10m€ d'engagement pour supplémentaire pour financer la biodiversité terrestre (capital naturel) à fin 2024, en plus des 5m€ déjà investis, portant le total des engagements directement en faveur de la biodiversité à 30m€.

L'illustration ci-dessous synthétise notre approche en faveur de la biodiversité et du capital naturel.

Stratégie biodiversité d'Abeille Assurances



Rappel et bilan du plan d'amélioration 2023

- Nous examinerons les modalités d'implémentation du cadre TNFD : en 2024, les modalités d'implémentation ou de test sont toujours en cours
- Nous travaillons avec la Finance For Biodiversity Foundation sur la définition de trajectoires d'alignement sectoriels : en 2023, Jean-François Coppenolle, directeur des investissements responsables d'Abeille Assurances s'est engagé dans le groupe de travail « Target Setting » de la Finance For Biodiversity Foundation, qui vise à développer des méthodologies d'alignement des portefeuilles aux Accords Kunming-Montréal par secteur d'activités.
- Nous mesurerons plus finement notre exposition à l'érosion de la biodiversité et notre dépendance aux services écosystémiques : nous présentons en deuxième partie une première analyse de dépendance, réalisée à partir de la base de données ENCORE.

1.2 - S'engager auprès des instances de place

Nous nous engageons à porter les sujets ayant trait à la biodiversité et au capital naturel dans les instances de place. Nous avons adhéré, par le biais d'Aéma Groupe, à la Finance for Biodiversity Foundation depuis septembre 2022 et nous nous engageons à ce titre à mettre en œuvre d'ici fin 2025 les mesures suivantes :

- ▶ Collaborer et partager les connaissances sur les méthodologies de mesure et de fixation d'objectifs en lien avec la biodiversité ;
- ▶ Intégrer la biodiversité dans notre politique d'investissement responsable et de dialogue actionnarial comme c'est le cas pour l'huile de palme ;
- ▶ Evaluer les impacts positifs et négatifs de nos investissements sur la biodiversité ;

- ▶ Rendre compte chaque année des actions mises en place au sein de nos portefeuilles d'investissement pour favoriser la biodiversité et en faire reculer l'érosion. Au sujet de la biodiversité, Abeille Asset Management est également membre de la Finance for Biodiversity Foundation et a rejoint l'initiative de financement de l'économie bleue durable (EBS).

Son engagement a pour principaux objectifs de :

- ▶ Sensibiliser les entreprises et les clients à cette thématique biodiversité ;
- ▶ Faire progresser les connaissances en matière d'indicateurs de mesure et de trajectoires d'alignement au sein de la communauté d'investisseurs.

En 2023, nous avons collaboré activement au groupe de travail « Target Setting », afin de définir une méthodologie d'alignement sectoriel au Global Biodiversity Framework, et « Positive Impact », qui a pour but de clarifier la notion et la mesure de l'impact positif sur la biodiversité.

2.- Notre impact sur la biodiversité

Notre empreinte biodiversité 2023

En 2023, l'empreinte d'artificialisation absolue du portefeuille global est de **275 MSAppb*** (*périmètre Abeille Assurances hors UC*) versus **264 MSAppb*** pour l'année 2022. Cela correspond à un taux de couverture de 42% dans l'encours total, ou 86% des actions et obligations du portefeuille d'Abeille Epargne Retraite.

La métrique MSAppb* de Carbon4 Finance est une mesure permettant l'agrégation des impacts terrestres et aquatiques, statiques et dynamiques. Elle vise à rendre compte de l'impact global des investissements sur la biodiversité. Notre société de gestion a retenu la métrique développée par Carbon4 Finance et la CDC Biodiversité, mais nous suivons avec attention les avancées méthodologiques qui se développent sur le marché afin de sélectionner les indicateurs représentant le plus fidèlement les impacts de notre portefeuille sur la biodiversité.

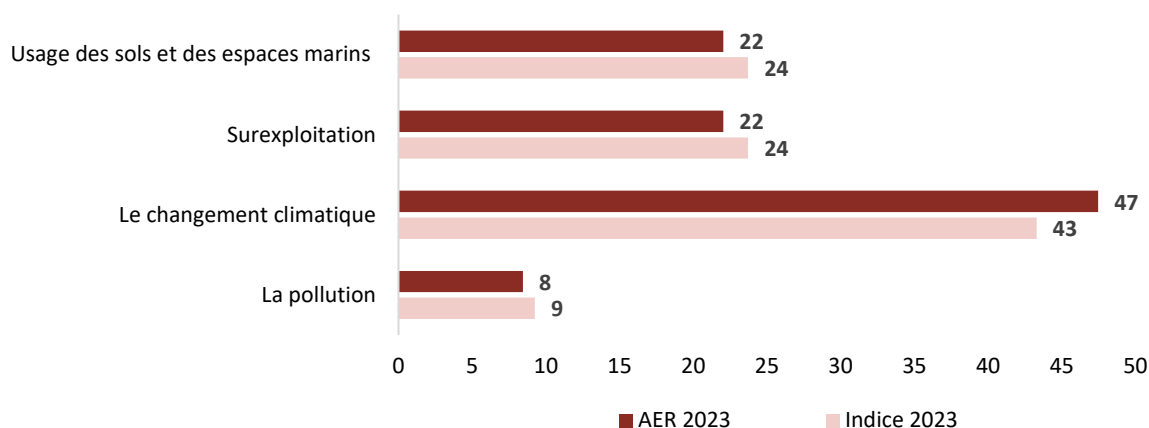
L'empreinte biodiversité est calculée en deux temps :

1. Établir le lien entre activités économiques et les différentes pressions sur la biodiversité, tel que définies par l'IPBES, en chiffrant la contribution de l'activité économique à ces pressions (utilisation de la surface terrestre, climat) ;
2. Analyser l'impact de ces pressions sur la biodiversité et le quantifier en MSA.km² (Mean Species Abundance par km²), métrique qui permet de décrire l'intégrité des écosystèmes et la surface impactée. Les impacts statiques (les impacts antérieurs sur la biodiversité) et dynamiques (les impacts biodiversité actuels) sont agrégés en MSAppb* pour une comparaison plus simple entre différents portefeuilles et émetteurs.

L'empreinte biodiversité MSAppb* globale peut être décomposée par type de pression sur la biodiversité, regroupée en 4 pressions définies par l'IPBES. Le portefeuille d'Abeille Assurances exerce la majorité de ses pressions sur le changement climatique, qui représente 47% des pressions totales exercées sur la biodiversité.

Exposition du portefeuille aux principales pressions

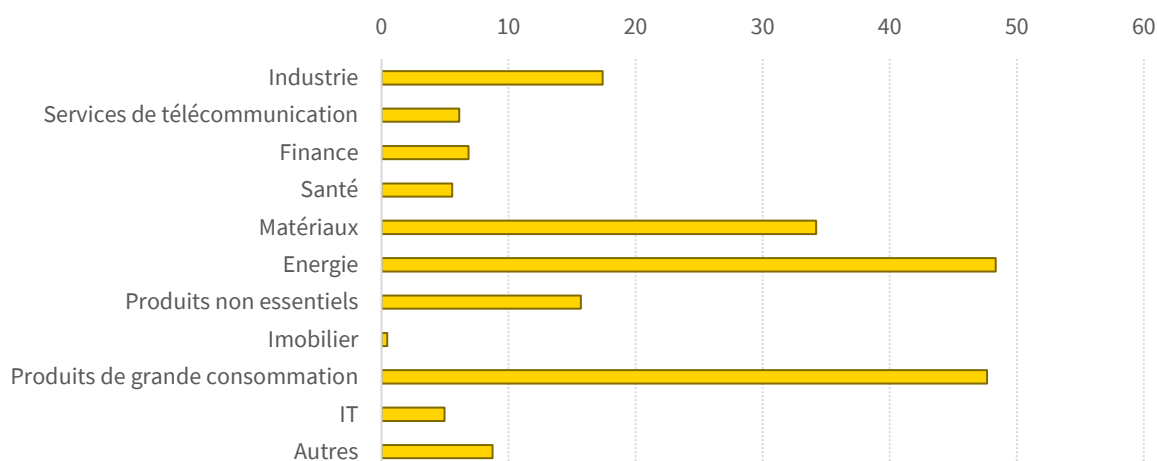
% des pressions



L'indice 2023 utilisé est le ICE Bofa Euro Corporate.

Empreinte biodiversité du portefeuille Abeille Epargne Retraite par secteur

Intensité d'empreinte biodiversité par secteur (MSAppb*/Md€) du portefeuille Abeille Epargne Retraite



Périmètre : Abeille Epargne Retraite (hors UC) au 31/12/2023

Source : Ofi Invest AM

Couverture : 86% des actions et obligations d'entreprises, 42% du portefeuille global

L'impact important des entreprises de grande consommation sur la biodiversité s'explique en partie par l'importante surface nécessaire à la culture des produits alimentaires. L'utilisation des sols (culture) et le changement d'usage des sols (conversion de surfaces intouchées en terres arables par exemple) sont des pressions capturées par le modèle développé par Carbon4 Finance qui sont caractéristiques de l'industrie de production de biens de grande consommation.

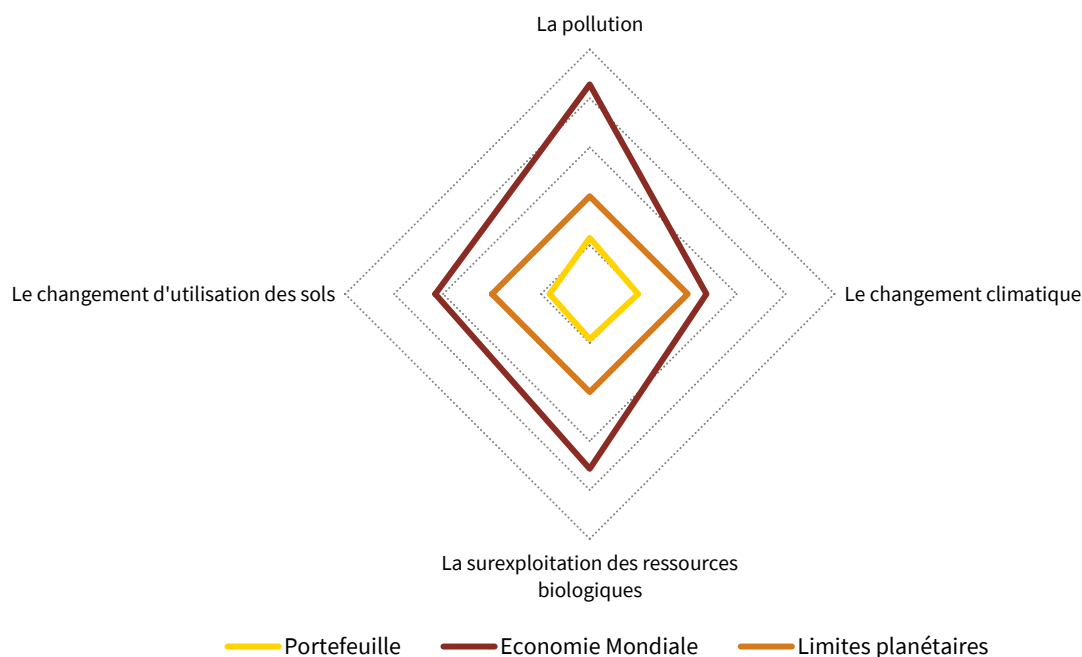
Ce secteur, qui comprend la production de nourriture et de boissons est également fortement dépendant aux services écosystémiques fournis par la biodiversité. L'agriculture repose en effet de façon importante sur les services de régulation et d'approvisionnement, notamment du fait de sa forte dépendance à l'eau.

De plus, afin de faire le lien avec les objectifs internationaux de biodiversité, Ofi Invest AM a développé un cadre d'analyse qui s'inspire des travaux sur les limites planétaires développés par le *Stockholm Resilience Center*. Ce cadre permet de transposer les limites planétaires au niveau d'un portefeuille et de suivre leur

alignement vis-à-vis des quatre pressions majeures identifiées par l'IPBES : l'usages des sols et des espaces marins, la surexploitation des espèces, le changement climatique, la pollution. Le graphique ci-dessous fait état du portefeuille d'investissement d'Abeille Assurances par rapport aux limites planétaires et une comparaison avec l'économie mondiale.

Exposition du portefeuille face aux limites planétaires

En dépassement des limites planétaires



Source : Ofi invest AM - au 31/12/2023
Périmètre : Abeille Epargne Retraite

Afin de déterminer les limites planétaires, une correspondance est réalisée entre les mesures de dépassement fournies par le *Stockholm Resilience Center* et leur traduction en MSAppb*, indicateur des pressions évaluées par Carbon4Finance. Puis, l'économie mondiale est modélisée par un indice de valeurs, créé à partir d'une pondération des contributions au PIB de chaque pays (source *Banque Mondiale*) et des contributions respectives des entreprises au PIB par pays. Le MSAppb* par million d'euros investi de l'indice est calculé sur les quatre pressions pour cet indice. Le MSAppb* par million d'euros investi par pression est aussi calculé sur le portefeuille d'investissement. Les expositions aux pressions sont ensuite rebasées par rapport aux limites planétaires afin d'exprimer les dépassements *au prorata* des limites.

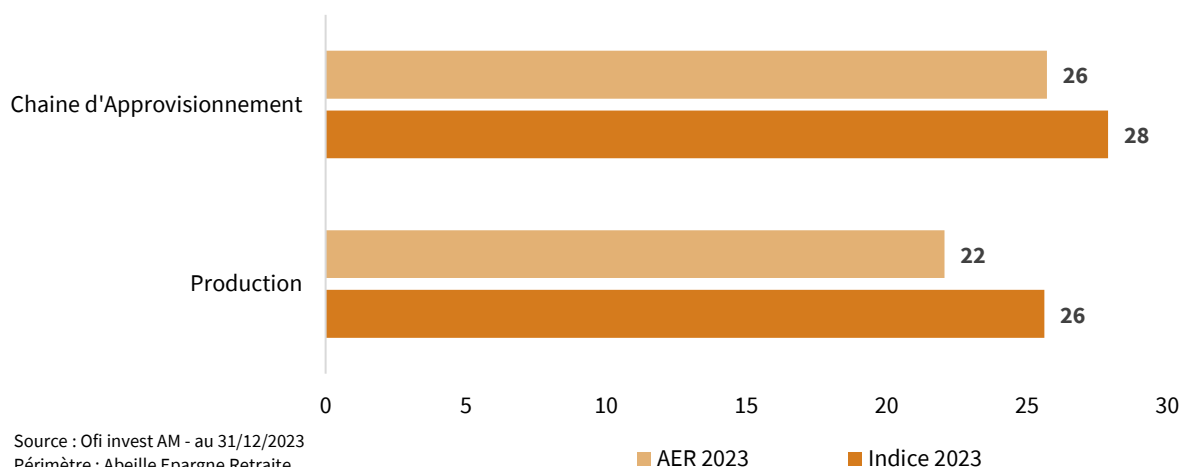
Dépendances et risques de nos portefeuilles d'investissements aux risques écosystémiques

Ofi Invest AM a développé une mesure de la dépendance en utilisant la base de données en libre accès ENCORE, qui recense le nombre et le niveau (ou intensité) de dépendance d'une nomenclature d'activités économiques aux services écosystémiques. Dès lors qu'une activité d'une entreprise en portefeuille est dépendante à un niveau critique (niveau très fortement dépendant selon l'échelle de matérialité d'ENCORE), le *Critical Dependency Score* pour cette activité est de 100% (sinon, il est fixé à 0%). Le *Critical Dependency Score* de l'entreprise analysée est la somme pondérée de chaque activité de l'entreprise et du CDS au niveau de l'activité. Pour chaque émetteur, une analyse des dépendances est faite de manière séparée sur la production et sur la chaîne d'approvisionnement. Ces mesures sont obtenues en agréant les dépendances critiques des 21 services écosystémiques évalués par Carbon4 Finance.

L'indice 2023 utilisé est le même que pour les pressions, il s'agit du ICE Bofa Euro Corporate.

Niveau de dépendance à la biodiversité du portefeuille

Part (%) des entreprises couvertes du portefeuille



Sur le volet dépendance, 26% de la chaîne d'approvisionnement et 22% de la production du portefeuille d'investissement est en dépendance critique vis-à-vis des services écosystémiques. Ainsi, dans le cas d'une érosion conséquente la biodiversité, nous considérons que le risque financier peut être mesuré comme une perte potentielle de plus d'un quart de la production et de tout ou partie de la chaîne d'approvisionnement des entreprises détenus en portefeuille.

Analyse du Coefficient de Biotope Surfacing des investissements immobiliers d'Abeille Epargne Retraite

Nous suivons également le Coefficient de Biotope Surfacing (CBS) de nos investissements immobiliers. Il décrit la proportion des surfaces favorables à la biodiversité (en complément de la surface végétalisée) par rapport à la surface totale d'une parcelle. En 2023, 60% des actifs en valeur du patrimoine immobilier AER bénéficient de surfaces végétalisées telles que des espaces verts, jardins d'hiver ou terrasses plantées. Augmenter ce coefficient favorise la biodiversité tout en améliorant la qualité de vie, la santé et le bien-être des populations locales.

Analyse de l'exposition de nos investissements à la déforestation

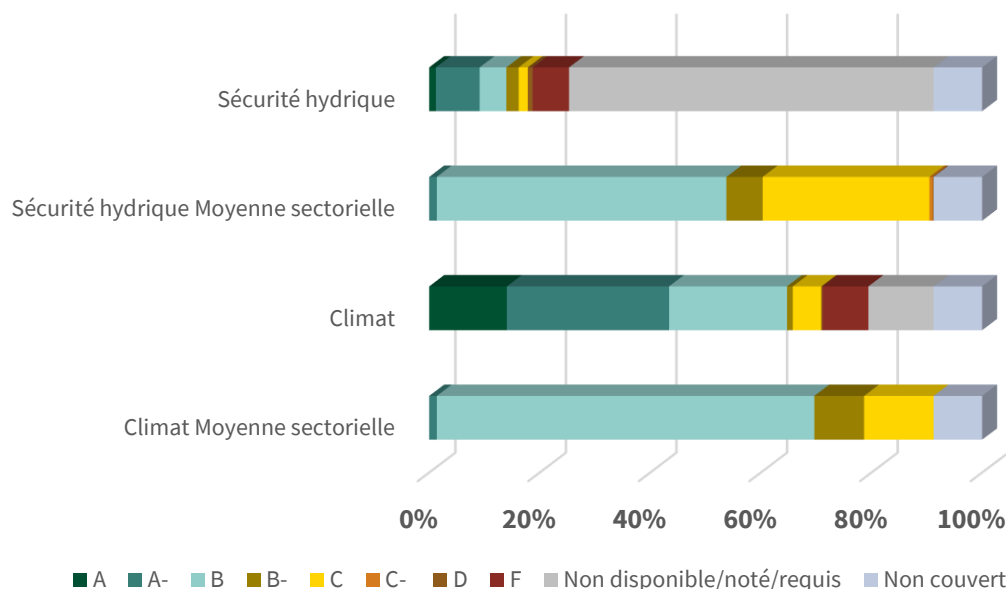
En 2023, nous avons reconduit notre analyse du positionnement des entreprises en portefeuille dans leur gestion des risques et des impacts liés au changement climatique, à l'eau et à la préservation des forêts. Pour cela, nous utilisons les scores collectés par le CDP (Carbon Disclosure Project). Le CDP a mis en place trois questionnaires à destination des entreprises : un sur le changement climatique, un sur les forêts (liés aux commodités : huile de palme, soja, produits bovins et produits du bois) et un sur la ressource en eau. Ils permettent d'évaluer la qualité de la stratégie et de la gouvernance de l'entreprise en termes de gestion des risques et des impacts sur les trois enjeux environnementaux identifiés : le changement climatique, la ressource en eau, et la préservation des forêts. Le CDP attribue des scores allant de A à D (ou F pour les entreprises qui ont été sollicitées mais qui n'ont pas répondu, D étant le score le moins bon). L'échelle des scores est établie comme suit :

- ▶ **Niveau D/D- « Disclosures »** : L'entreprise publie des informations sur le changement climatiques, l'eau, les forêts.
- ▶ **Niveau C/C- « Aweraness »** : L'entreprise est consciente des enjeux de son activité en lien avec le changement climatique, les forêts, l'eau.
- ▶ **Niveau B/B- « Management »** : L'entreprise a pris en compte les incidences de ses activités sur l'environnement et assure une bonne gestion des enjeux liés à l'environnement. Elle gère en partie son impact sur l'environnement.
- ▶ **Niveau A/A- « Leader »** : Pour obtenir la note A, les organisations doivent faire preuve de bonnes pratiques en matière de stratégie et d'action : ces entreprises auront entrepris des actions telles que la définition d'objectifs scientifiques, la création d'un plan de transition climatique, l'élaboration de

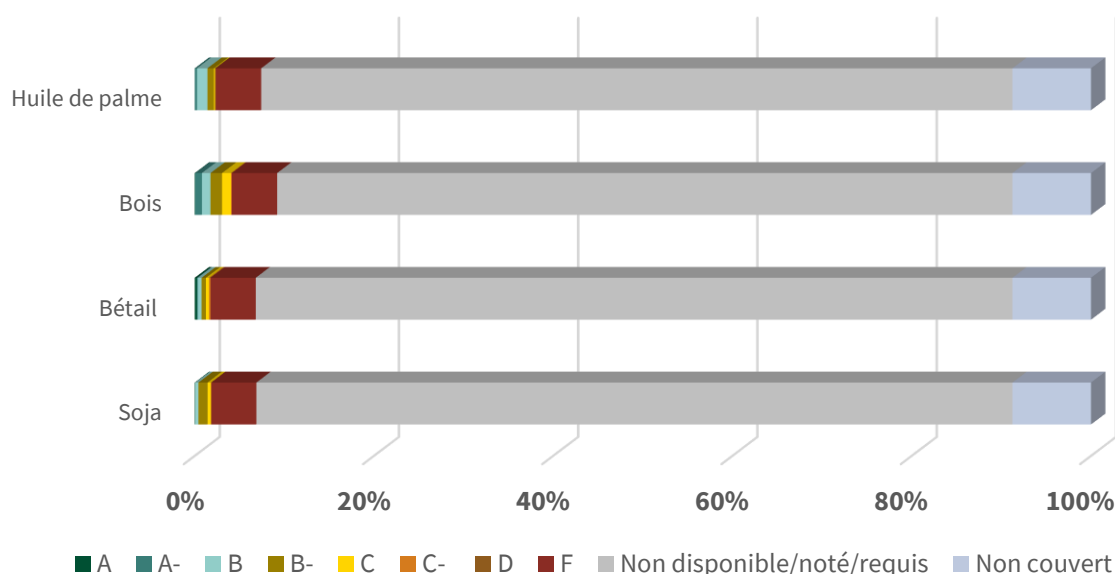
stratégies d'évaluation des risques liés à l'eau ou l'établissement de rapports sur l'impact de la déforestation pour l'ensemble des opérations, chaînes d'approvisionnement et produits de base concernés.

Notre analyse s'est concentrée sur les mandats de gestion euros (20 Mds€), et plus particulièrement sur la partie obligations d'entreprise et actions détenues en direct, soit 6,1 Mds€. Pour Abeille Epargne Retraite, le portefeuille analysé représente 5,5 Mds€, soit 92% des actions ou obligations d'entreprises du portefeuille (total de 6,1 Mds€).

**Abeille Epargne Retraite : Exposition du portefeuille aux scores CDP
climat et à la sécurité hydrique et comparé à leur moyenne sectorielle**



**AER : Exposition du portefeuille aux scores CDP pour les différentes commodités :
soja, bétail, huile de palme, bois**



Périmètre : Abeille Epargne Retraite – Obligations et actions détenus en direct au 31/12/2023

Source : Abeille Assurances – CDP

Si la gestion des risques climatiques est globalement bien prise en compte, une dégradation est constatée concernant les enjeux liés à la forêt et aux différentes commodités. De manière générale, sur les enjeux liés à la déforestation, les entreprises manquent encore de transparence ou de capacité à divulguer leur gestion des risques.

Suivi du plan d'amélioration 2023

En 2024, nous poursuivrons le plan d'amélioration établi en 2023 :

- Le renouvellement de cette analyse à fin 2023 pour identifier les évolutions
- L'élargissement du périmètre de l'analyse sur nos mandat Euros en transparisation globale (partie obligations d'entreprises et actions)
- L'amélioration de notre connaissance du sujet biodiversité, à travers l'appropriation des contenus de la TNFD et notamment de son cadre d'analyse à destination des acteurs financiers LEAP-Fi.
- Le travail sur l'intégration du GBS ou d'autres métriques dans nos processus d'investissements afin de fixer des objectifs d'alignement biodiversité à horizon 2030

3. Notre politique d'exclusion biodiversité

3.1. Stratégie sectorielle sur les producteurs d'huile de palme non durable

En 2022, nous avons mis en place des actions d'exclusion et d'engagement visant à lutter contre la déforestation, cette dernière exerce en effet une pression importante sur la biodiversité terrestre. Cette politique se focalise sur l'huile de palme en raison du déboisement massif engendré par sa culture et des conséquences de ce déboisement sur la faune, la flore, l'activité et les modes de vie des populations autochtones. Ce choix est également guidé par la disponibilité et la qualité des données à date.

En raison du caractère particulièrement controversé de leur activité, nos choix d'exclusion se porteront principalement sur :

- ▶ Les producteurs, qui cultivent des plantations et récoltent les fruits permettant de produire les produits à base d'huile de palme et ;
- ▶ Les grossistes (distributeurs) ne distribuant que des produits à base l'huile de palme

Ces exclusions sont aussi accompagnées par une campagne d'engagement, qui a débuté en 2023 et se poursuivra jusqu'en 2025.

Les détails de cette stratégie sont les suivants :

Huile de palme

Dès le 1^{er} janvier 2023, les entreprises suivantes ne sont plus investies :

- ▶ Entreprises (producteurs et/ou distributeurs) tirant plus de 5% de leur chiffre d'affaires grâce à la production ou la distribution d'huile de palme
- ▶ Entreprises (producteurs et/ou distributeurs) dont la part d'huile de palme certifiée RSPO²⁸ aux niveaux les plus exigeants (Segregated ou Identity Preserved) est inférieure à 30% de la part d'huile de palme produite ou distribuée
- ▶ Entreprises (producteurs et/ou distributeurs) dont la part d'huile de palme certifiée RSPO produite ou distribuée est inférieure à 50%

²⁸ RSPO : Responsibly sourced palm oil (huile de palme sourcée de façon responsable)

Les producteurs sont les entreprises qui cultivent des plantations et récoltent les fruits permettant de produire les produits à base d'huile de palme. Les distributeurs sont ceux distribuant que des produits à base d'huile de palme (i.e. huile de palme brute, raffinée, blanchie, désodorisée).

Suivi du plan d'amélioration 2023

- Nous avons travaillé à l'intégration de nouvelles exclusions de l'univers d'investissement (biocides, pesticides) venant compléter celles existantes sur l'huile de palme, que nous présentons ci-dessous.

3.2. Stratégie sectorielle sur les producteurs de biocides

En 2023, nous avons renforcé nos exclusions sectorielles en ajoutant les producteurs de biocides, et de néonicotinoïdes.

Les biocides regroupent un ensemble de produits destinés à détruire, repousser ou rendre inoffensifs les organismes nuisibles, à en prévenir l'action ou à les combattre, par une action chimique ou biologique. Ils sont utilisés dans de nombreux domaines (produits désinfectants, antiseptiques, antibiotiques, insecticides, produits de lutte contre les rongeurs, produits de protection du bois ou encore peintures anti-salissures pour bateaux), et bien qu'ils ciblent des organismes nuisibles, les biocides ont des impacts sur la santé humaine, animale et sur l'environnement.

Les néonicotinoïdes sont des insecticides employés à des fins prophylactiques par des entreprises ou des particuliers pour protéger les cultures et lutter contre les insectes nuisibles à la santé humaine et animale. À la différence d'autres produits analogues, ils ne sont pas pulvérisés par épandage chimique, mais utilisés essentiellement en enrobage de semences, destinés à être absorbés par la graine. Les néonicotinoïdes agissent sur le système nerveux central des insectes et sont soupçonnés d'avoir des conséquences graves en particulier sur les abeilles : sens de l'orientation altéré et donc incapacité à retrouver leur ruche et à polliniser, atteinte aux facultés d'apprentissage et de reproduction. Cet impact sur les abeilles est porteur de vastes répercussions au regard de leur rôle-clé dans l'équilibre de l'écosystème global et plus particulièrement l'agriculture.

Biocides

Dès le 1^{er} janvier 2024, les entreprises suivantes ne sont plus investies :

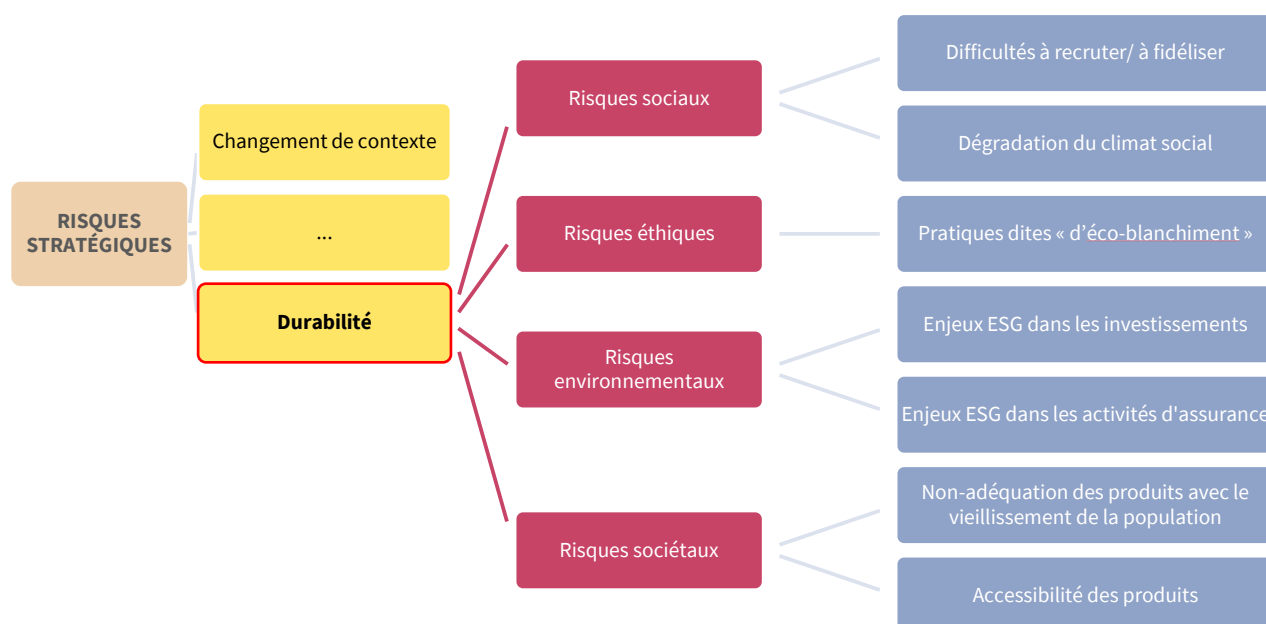
- ▶ Entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires liés aux biocides égale ou supérieure à 10% de leur chiffre d'affaires total
- ▶ Entreprises impliquées dans la production de néonicotinoïdes et/ou composés organochlorés dès le 1^{er} € de chiffre d'affaires.

En parallèle, Abeille Assurances entend sensibiliser via une campagne d'engagement de 2 ans (débutant en 2024/2025), les entreprises qui sont actuellement fournisseurs significatifs de biocides (>10% du CA) et des émetteurs faisant l'objet de controverses de sévérité élevée en raison des impacts environnementaux et sanitaires causés par la fabrication, l'utilisation ou le rejet de produits ou substances chimiques dangereuses ou toxiques, selon la méthodologie d'analyse de notre société de gestion, Ofi Invest AM.

I. Démarche de prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

Nous sommes convaincus que les problématiques de durabilité et de lutte contre le changement climatique sont des enjeux majeurs des années à venir, à la fois pour l'économie et la société. Des travaux ont été menés avec Aéma Groupe pour prendre en compte le risque de durabilité²⁹ dans la cartographie des risques. Ainsi, le risque de durabilité a été défini comme un risque de niveau 2 inclus dans les risques stratégiques qui sont eux des risques de niveau 1. Le schéma suivant présente l'articulation du risque de durabilité :

Cartographie des risques de durabilité d'Abeille Assurances



L'identification, l'évaluation, le pilotage et le suivi des risques en matière de durabilité sur le périmètre des actifs financiers, comprenant l'articulation du risque de durabilité avec les autres risques, sont de la responsabilité de la Direction des Investissements. Le Conseil d'Administration d'Abeille Assurances, épaulé par son comité d'audit et des risques, valide la stratégie d'Abeille Assurances dans ce domaine.



L'intensification de la fréquence des événements naturels et leur impact majeur au bilan des assureurs est devenu une réalité concrète après deux années marquées par une sinistralité majeure et un éloignement du risque des réassureurs. Cette tendance de fond confirme que l'exceptionnel devient la norme, ce qui n'est pas sans poser de grandes questions sociétales au secteur de l'assurance, telles que celles de l'inassurabilité de certains risques ou, plus prosaïquement, les limites de la seule mutualisation.

Victorien Poncelet (Directeur des Risques d'Abeille Assurances)



²⁹ Les risques en matière de durabilité sont définis par le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil comme « un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement ».

1. Identifier les risques de durabilité (environnementaux et sociaux)

Abeille Assurances a fait le choix d'une approche d'investissement durable et prend à ce titre en compte l'évaluation des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans les décisions relatives aux investissements réalisés pour le support en euros.

La gestion extra-financière du support poursuit ainsi trois principaux objectifs :

- ▶ Minimiser les risques liés à des considérations ESG, en particulier les risques liés à la transition climatique et à la perte de biodiversité à travers :
 - Un processus d'engagement et de dialogue avec les émetteurs afin qu'ils adoptent de meilleures pratiques en termes de durabilité
 - Une exclusion des émetteurs dont les activités génèrent des effets néfastes majeurs sur l'environnement et la société et la mise en œuvre de mesures de suivi et d'atténuation des principales incidences négatives (PAI) causées par les investissements du support.
- ▶ La diminution de l'empreinte carbone du produit en lien avec les objectifs de l'Accord de Paris (neutralité carbone à horizon 2050 avec fixation d'objectifs intermédiaires à 2025 et à 2030).
- ▶ La préférence d'opportunités d'investissement liées à la transition énergétique.

Au regard de ces objectifs, nos supports en euros promeuvent des caractères environnementaux, sociaux et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Les processus suivants garantissent la prise en compte des caractéristiques environnementales et sociales du support :

- ▶ Suivi des notes ESG des émetteurs en portefeuille
- ▶ Suivi de l'empreinte carbone et biodiversité du portefeuille
- ▶ Analyses de controverses
- ▶ Application de la Politique d'engagement actionnarial
- ▶ Application de la Politique de vote

Ofi Invest AM est chargée de la mise en œuvre opérationnelle de ces approches. Son suivi est effectué à intervalle trimestriel, dans le Comité ESG/Climat lors de laquelle Ofi Invest AM et Abeille Assurances échangent sur les caractéristiques ESG et Climat des portefeuilles ainsi que sur les objectifs à atteindre à court et moyen terme.

1.1 - Identifier les risques relatifs au changement climatique

Le dérèglement climatique est un risque majeur pour l'activité d'assurance d'Abeille Assurances. Dans une stratégie de gestion du risque, nous avons développé un ensemble de travaux sur des outils afin de l'identifier et le gérer. Au passif, nous avons par exemple mis en place des zoniers climatiques permettant de différencier les risques d'inondation (ruissellement, submersion marine, remontée de nappe...) suivant la localisation de l'objet assuré. C'est en effet le principal aléa climatique physique en France dû au dérèglement climatique³⁰. Nous avons également contractualisé avec des fournisseurs de données afin de pouvoir davantage rationaliser et quantifier ces événements et leur impact sur nos activités.

Au sein d'Abeille Assurances, nous identifions trois types de risques qui apparaissent comme des enjeux majeurs touchant à la fois l'actif et le passif :

- ▶ Les **risques physiques** sont les pertes économiques subies suite aux événements chroniques et extrêmes amplifiés par le réchauffement climatique. Les 3 risques physiques majeurs pour Abeille Assurances sont les risques d'inondation (incluant le risque de submersion marine), de sécheresse et

³⁰ Risques climatiques : six français sur dix sont d'ores et déjà concernés – Notre Environnement.gouv

de tempêtes. A date, seuls les investissements dans des obligations souveraines et dans l'immobilier sont couverts par l'analyse de ces types de risques ;

- ▶ Les **risques de transition** sont les coûts subis par les agents économiques liés à la mise en place d'un modèle économique bas carbone ou aux changements d'habitude de consommation ;
- ▶ Les **risques de litige** sont les coûts liés à la responsabilité juridique des entreprises dans leur lutte contre le réchauffement climatique.

Ces risques sont identifiés au niveau du groupe Abeille Assurances, mais se déclinent de la même façon à ses entités d'assurance : Abeille Vie, Abeille Epargne Retraite, Abeille Retraite Professionnelle et Abeille IARD & Santé.

Suivi du plan d'amélioration 2023

- Les outils utilisés pour gérer les risques sont en cours d'amélioration. Le rapport ORSA (Pilier 2 de Solvency 2) intègre désormais le risque de durabilité dans la cartographie des risques majeurs, et décrit ainsi son pilotage et les actions mises en œuvre pour le gérer. Le risque lié au changement climatique est considéré comme un risque transverse qui vient accentuer le cas échéant les autres risques identifiés. De la même manière, les politiques ont été mises à jour pour intégrer la notion de durabilité.

1.2 - Identifier les risques liés à l'érosion de la biodiversité

Au sein d'Abeille Assurances, nous identifions trois types de risques liés à la biodiversité qui impactent l'actif et le passif :

- ▶ **Risques physiques** : liés à la dépendance des activités économiques à la biodiversité. Ces risques concernent le potentiel de réduction de la quantité et qualité des services écosystémiques fournis par les systèmes naturels. De nombreux secteurs sont directement concernés : agriculture, foresterie, textile, producteurs d'énergie, tourisme, et l'ensemble de l'économie de manière indirecte à travers leurs chaînes de valeur. Par exemple, la réduction de la pollinisation peut réduire le rendement des cultures alimentaires, et donc directement impacter les revenus de l'industrie agricole et indirectement ceux de la grande distribution. Les entreprises sont donc exposées à une perte de valeur en fonction du niveau de dépendance de leurs activités aux services écosystémiques.
- ▶ **Risques de transition** : à l'instar des risques de transition liés au climat, le risque de transition biodiversité découle des actions ou changements structurels (réglementation, changements technologiques, comportements des consommateurs et évolution des prix) pour combattre ou réduire les pertes de biodiversité. Les entreprises ayant un fort impact négatif sur les écosystèmes (agriculture, foresterie, exploitation minière, énergie, transports, infrastructures) seront les premières touchées.
- ▶ **Risques de litige** : coûts additionnels liés à la responsabilité juridique des entreprises jugées responsables d'impact négatif sur la biodiversité.

2. - Evaluer les risques de durabilité

2.1 - Evaluer les risques ESG

2.1.1 - Démarche d'évaluation des risques de durabilité pour les actifs liquides

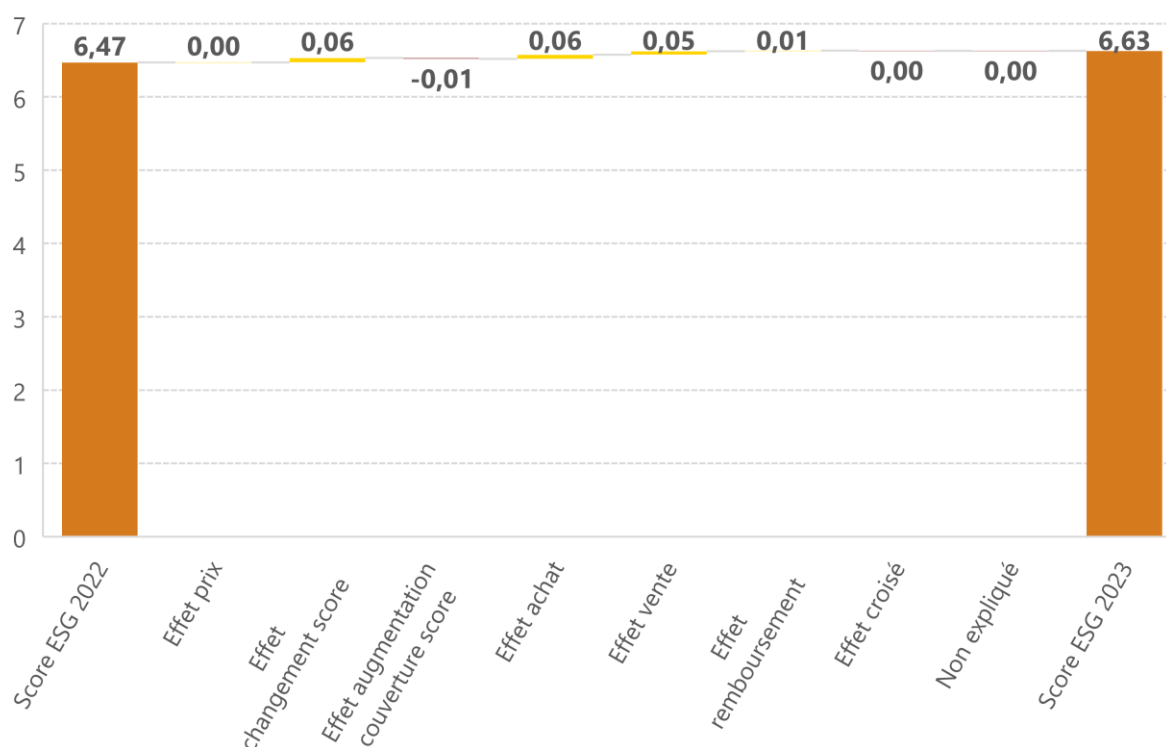
Analyse du score ESG du portefeuille d'investissement

Un des piliers de notre démarche d'évaluation des risques de durabilité est la mesure du score ESG de notre portefeuille. Dans une démarche d'amélioration continue, nous nous efforçons d'améliorer ce score en sélectionnant les émetteurs les plus performants sur le plan ESG. **En 2022**, le score ESG du portefeuille d'Abeille Epargne Retraite s'établissait à **6,47/10** (10 étant la meilleure note) selon les données du prestataires

MSCI, pour un taux de couverture de 93%. **A fin 2023**, le score ESG du portefeuille s'établit à **6,63/10**, en légère amélioration (**+ 0,15%**) pour 92% de couverture.

Comme l'intensité carbone, nous avons réalisé avec l'aide d'Ofi Invest AM une analyse d'attribution du score ESG, permettant d'évaluer quels ont été les facteurs qui ont tiré à la hausse et à la baisse le score ESG.

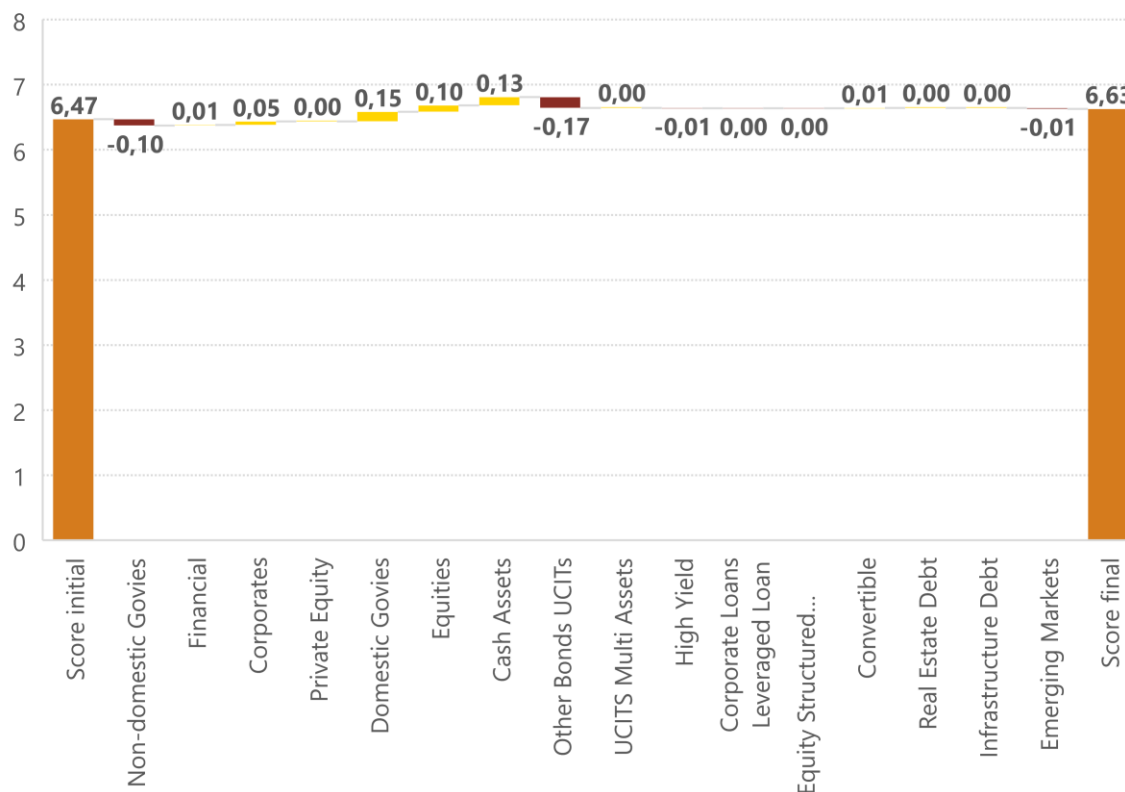
Analyse de l'évolution du score ESG du portefeuille Abeille Epargne Retraite sur l'année 2023



Les effets avec le plus d'impact sur le score ESG du portefeuille ont été l'amélioration du score ESG des émetteurs en portefeuille (**+0,06**) et des effets de mouvements de portefeuille via l'achat de nouvelles valeurs mieux notées en ESG (**+0,06**).

Nous avons aussi réalisé cette analyse avec une vision classe d'actifs, nous permettant de diagnostiquer les classes d'actifs qui ont le plus contribuer à l'amélioration ou à la détérioration du score ESG du portefeuille. Ainsi, les résultats présentés ci-dessous nous apprennent que les obligations de l'Etat français, ou assimilé (Domestic Govies) ont le plus amélioré le score ESG du portefeuille (**+0,15**) alors que les fonds OPCVM (UCITS) les ont le plus détérioré (**-0,17**).

Abeille Epargne Retraite : contribution des différentes classes d'actifs à l'évolution du score ESG sur l'année 2023



Analyse ESG complémentaire des actions et obligations d'entreprises réalisée par Ofi Invest AM :

De plus, une analyse ESG complémentaire est réalisée par Ofi Invest AM, sur la base d'une méthodologie propriétaire. Elle repose sur une approche sectorielle qui met l'accent sur les enjeux significatifs pour les émetteurs au regard de leurs activités (ainsi, selon le secteur d'activités, une pondération différente est attribuée aux piliers E, S, et G). Une notation, qui s'échelonne sur une échelle de 0 à 10 (la note de 10 correspond à la meilleure note ESG du secteur) est attribuée à chaque émetteur. Elle reflète son positionnement absolu en matière d'ESG. Les notes ESG sont ensuite transcrites pour suivre une approche « Best in Class », soit un score relatif qui tient compte de la note ESG de l'émetteur par rapport à ses pairs au sein de son secteur (classification *Industry Classification Benchmark*, niveau 2). Ce nouveau score ISR s'échelonne sur une échelle de 0,5 à 5, le niveau 5 correspondant au meilleur score du secteur. Les entreprises sont ensuite classées en quintile, d'entreprises « Leaders » pour le premier quintile à « sous surveillance » pour le dernier quintile.

Catégorie de notation	Détail	Notation quantitative
ISR		
Leaders	Entreprises les plus avancés dans la prise en compte des enjeux ESG	Premier quintile (4 < x < 5)
Impliqués	Entreprises actives dans la prise en compte des enjeux ESG	3 < x < 4
Suiveurs	Entreprises avec une gestion moyenne des enjeux ESG	2 < x < 3
Incertains	Entreprises avec une gestion faible des enjeux ESG	1 < x < 2
Sous surveillance	Entreprises qui sont en retard dans la prise en compte des enjeux ESG	Dernier quintile (0,5 < x < 1)

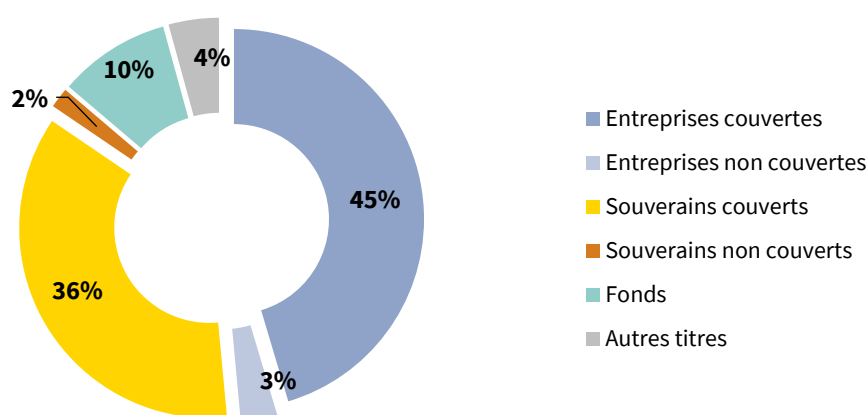
Plusieurs sources de données sont utilisées pour établir ce score ESG, à savoir :

- ▶ Les agences de notation extra financières et *proxy voters* ;
- ▶ Les médias et brokers spécialisés
- ▶ Les analyses réalisées par l'équipe d'analyse ESG d'Ofi Invest AM portant, entre autres, sur les controverses ESG ;
- ▶ Les informations provenant de la société civile (ONG, syndicats...) et communications officielles de l'entreprise (rapports annuels, rapports développement durable/RSE, contacts directs...).

Plus de 80% du portefeuille d'actions et d'obligations d'Abeille Epargne Retraite est couvert par cette analyse. Pour les titres détenus en direct (actions ou obligations d'entreprises et obligations d'Etat), le taux de couverture s'élève à 94,4% (exclusions des fonds et autres titres).

Périmètre couvert par des analyses ESG

% des encours du portefeuille

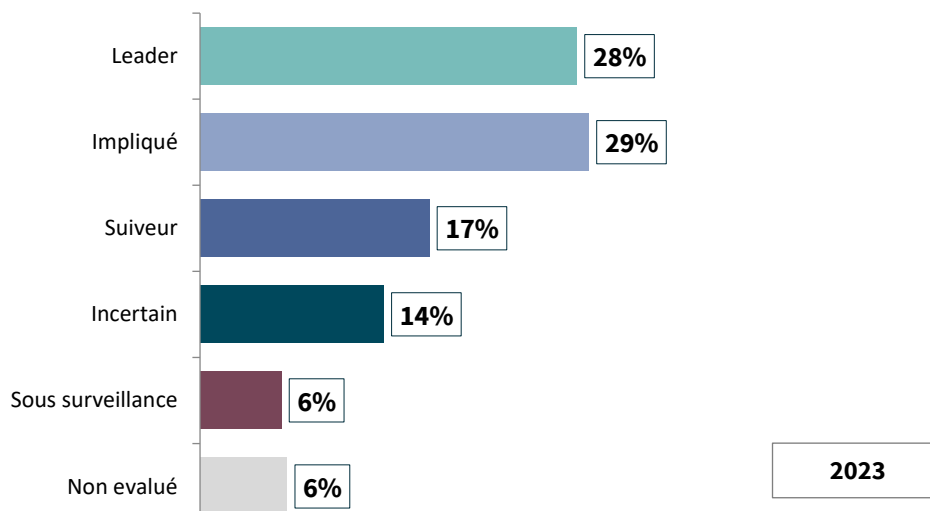


Source : Ofi invest AM - au 31/12/2023

Le graphique ci-dessous représente la part des entreprises du portefeuille d'investissement selon les différentes catégories ESG définies. Pour Abeille Epargne Retraite, c'est ainsi 57% du portefeuille qui sont constitués d'entreprises *leaders* ou impliquées dans leur gestion des thématiques extra-financières.

Evolution catégories ISR

Emetteurs corporates (entreprises) du portefeuille

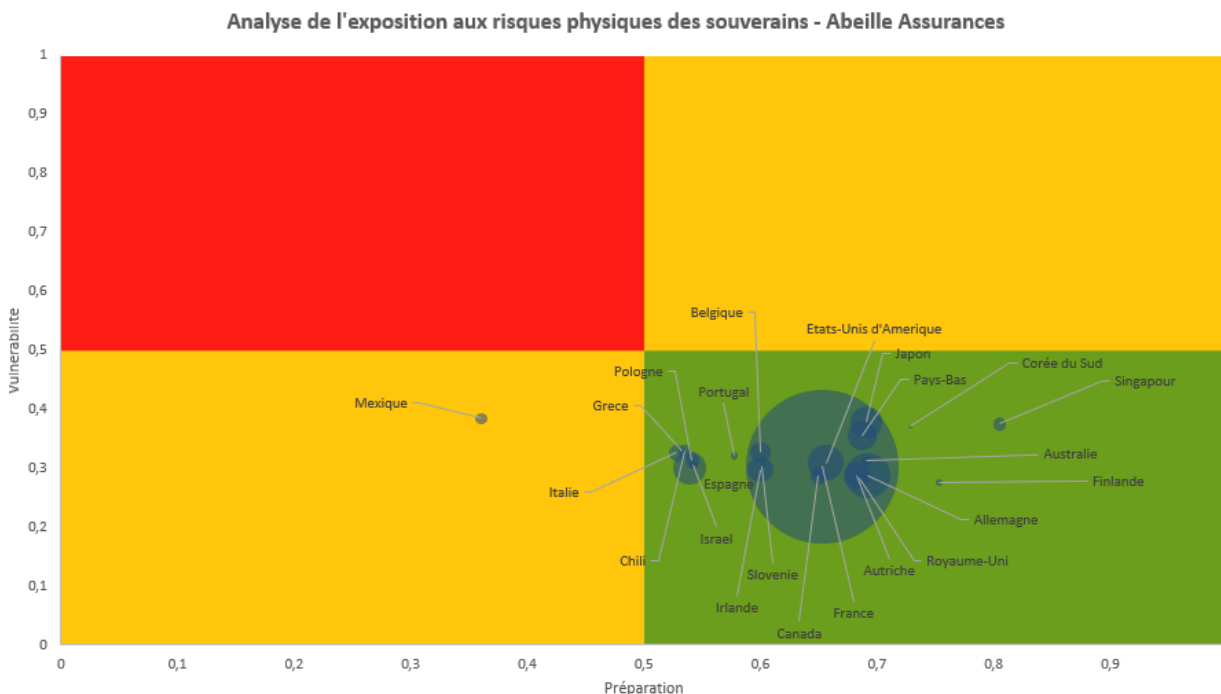


Source : Ofi invest AM - au 31/12/2023

Périmètre : Abeille Epargne Retraite

Analyse des souverains réalisées par Abeille Assurances sur la base de l'analyse ND Gain

Notre analyse des indicateurs ND Gain concernant la préparation et la vulnérabilité des souverains au changement climatique montre que la quasi-totalité de nos souverains sont relativement peu exposés, relativement à l'ensemble des pays du monde, au changement climatique.



Analyse ESG complémentaire des obligations d'Etat réalisée par Ofi Invest AM :

Ofi Invest AM a aussi développé une méthodologie d'analyse ESG propriétaire pour les souverains (émetteurs publics). De plus, une analyse ESG complémentaire est réalisée par Ofi Invest AM, sur la base d'une méthodologie propriétaire. Le périmètre d'analyse ESG des émetteurs souverains comprend 43 États :

1. Les 38 États membres de l'OCDE³¹ ;
2. Cinq autres : la Roumanie, Malte, Chypre, la Croatie, et la Bulgarie.

À partir de standards internationaux et des objectifs de développement durable, l'équipe d'analyse ESG d'Ofi Invest AM a construit un référentiel en confrontant ces enjeux aux différents risques financiers et extra-financiers, prenant en compte :

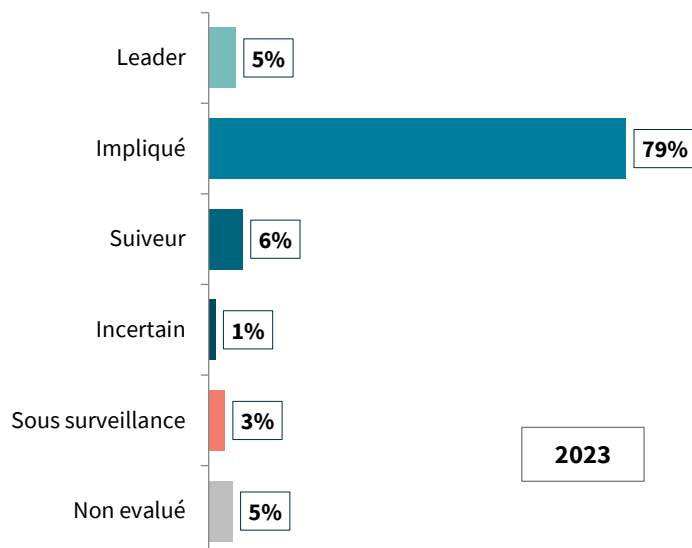
1. Les risques économiques et financiers : risque d'altération de la croissance d'un pays, en raison de faiblesses dans les conditions créées par l'État pour soutenir les activités économiques.
2. Les risques sur la stabilité politique : risque d'altération de la croissance, en raison de conflits internes.
3. Les risques sur la cohésion sociale : risque d'altération de la croissance d'un pays, en raison du partage contestable des ressources ou de l'organisation non équitable de l'accès aux services.
4. Les risques sur les ressources naturelles : risque d'altération de la croissance, en raison d'une faible protection ou d'une mauvaise gestion des ressources naturelles.

³¹ <https://www.oecd.org/fr/apropos/document/ratification-convention-ocde.html>

À la suite de cette approche, une note qui s'échelonne sur une échelle de 0 à 10, le niveau 10 correspondant à la meilleure note ESG, pour l'ensemble des États analysés. La note ESG est ensuite rebasée sur une échelle de 0,5 à 5, le niveau 5 correspondant au meilleur, pour obtenir le score ISR. Les États sont enfin répartis au sein de quintiles sur la base du score ISR afin d'obtenir la catégorie ISR.

Evolution catégories ISR

Emetteurs souverains du portefeuille



Source : Ofi invest AM - au 31/12/2023



« Depuis 2017, nous prenons en compte le score ESG et l'intensité carbone de chaque émetteur lors de nos investissements afin d'améliorer la moyenne de notre portefeuille sur ces indicateurs. Par ailleurs depuis 2019, nous ne cessons d'augmenter nos investissements dans les obligations durables. Enfin, à partir de 2023, nous avons intégré des données liées à la biodiversité dans nos prises de décision. Ces différentes étapes de franchies depuis 2017 démontrent notre volonté de financer des projets et des entreprises plus performantes sur le plan ESG en continuant d'intégrer des informations qui nous permettent d'évaluer les risques et opportunités ESG liées à chaque entreprise. Nous croyons fermement que la combinaison d'une approche ESG et financière solide nous permettra de créer de la valeur à long terme, tout en contribuant positivement à la société et à l'environnement »

Tom Renaux, Analyste Solutions, Ofi Invest AM



2.1.2 - Démarche d'évaluation des risques de durabilité pour les actifs réels

Abeille Assurances dispose d'investissements immobiliers couvrant une zone géographique relativement restreinte : nos actifs se situent principalement en France, en Allemagne, au Danemark et au Pays Bas

Depuis 2021, chaque actif immobilier nouvellement acquis dispose d'une notation ESG. Les critères environnementaux, sociaux et en matière de gouvernance pris en compte sont déclinés en 21 thématiques

réparties de la façon suivante :

Environnement	Social	Gouvernance
Performance énergétique	Proximité aux transports en commun	Relations locataires
Performance environnementale	Espaces de détente	Relations prestataires
Énergies renouvelables - ex situ	Confort thermique	Résilience au changement climatique
Fluides frigorigènes	Services	Sensibilisation des locataires
Biodiversité	Sécurité	Certification ou label
Eau -équipements hydro-économes	Accessibilité	Transparence ESG
Déchets - tri		
Mobilité douce		
Bornes de recharge pour véhicules électriques		

La prise en compte de ces critères est différenciée en fonction du secteur (logistique, bureau, résidentiel, commerce...).

A noter, la grille de notation ESG a été modifiée au premier semestre 2024 afin de prendre en compte l'ensemble des nouveaux enjeux réglementaires et prendre en compte les nouveaux standards et benchmark liés à la performance ESG des actifs immobiliers.

Performance ESG (sur 100) de notre portefeuille immobilier Abeille Assurances sous mandat de gestion

Score ESG moyen 2020 (Évalué au 31/12/2021)	Score ESG moyen 2021 (Évalué au 31/12/2022)	Score ESG moyen 2022 (Évalué au 31/12/2023)	Score ESG cible du portefeuille à horizon 2024
47	58	61	78

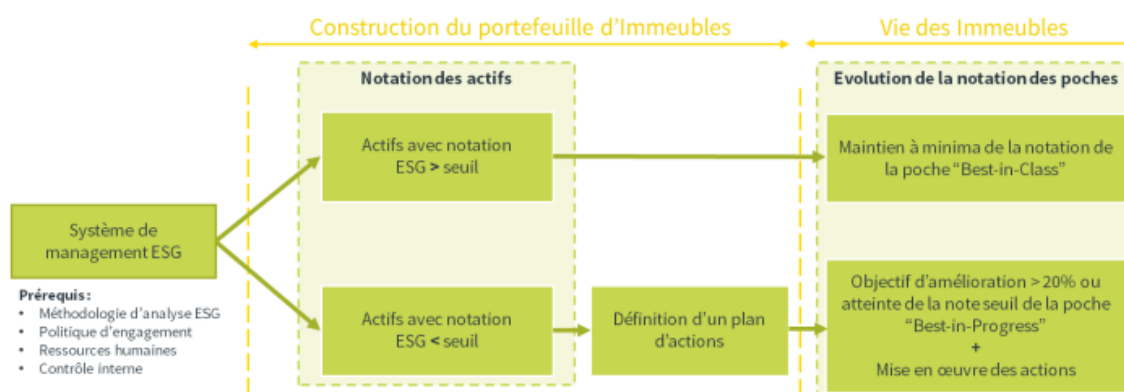
Périmètre : Portefeuille de mandats immobiliers

Source : Abeille Assurances

Au 31/12/2023, 91% du portefeuille de mandats immobiliers était couvert par cette notation, les actifs n'étant pas couverts étant principalement des forêts, des parkings et les quelques actifs allant être cédés prochainement. Pour chaque actif évalué, une cible à atteindre en 2024 a été établie avec des axes d'amélioration identifiés sur chaque pilier E, S et G.

Avant tout projet d'acquisition ou de restructuration, de rénovation, d'extension d'un projet déjà en portefeuille, une analyse ESG approfondie est effectuée. Préalable au passage en comité d'investissement, l'évaluation s'effectue en plusieurs temps. Une première analyse est menée sur la base des données récoltées lors de la première visite de l'actif ainsi que sur la base de la plaquette commerciale de ce dernier. Sur la base de cette première analyse est déterminée la logique d'investissement : logique « Best-in-class » pour un actif ayant déjà de bonnes performances ESG dans sa catégorie ou logique « Best-in-progress » pour les bâtiments qui nécessitent une remise à niveau de leur performance ESG.

Processus de gestion de la performance ESG pour les actifs immobiliers



Source : Abeille Assurances

Une deuxième analyse plus approfondie permet de sortir le score ESG de l'actif et d'éventuellement fixer les montants d'investissement (« CAPEX verts ») à engager afin d'une mise à niveau sur les critères ESG.



Du fait de la fusion des activités immobilières d'Abeilles Assurances avec celles des autres entités composant actuellement Aéma Groupe, l'année 2023 a été l'occasion d'un travail en profondeur sur nos outils de pilotage ESG du patrimoine. Cette année a également permis de définir des engagements environnementaux encore plus ambitieux, en lien avec les dernières réglementations applicables et l'évolution croissante des standards ESG de l'immobilier. Il en ressort notamment une nouvelle grille de notation ESG qui sera applicable dès 2024, et qui se présente comme un outil majeur de notre amélioration continue sur les enjeux ESG appliqués à l'immobilier.

Franck Pages (Responsable ESG, Ofi invest RE)



La totalité du mandat de gestion immobilier en actions d'Abeille Assurances est gérée en phase avec une classification SFDR article 8.

Focus : Engagement de place

Afin de faire progresser l'investissement durable dans l'immobilier, nous participons à différents groupes de travail, actions de place et initiatives concrètes :

- ▶ Nous sommes mécènes et pilotes du programme européen de l'Observatoire de l'Immobilier Durable, l'ESREI (European Sustainable Real Estate Initiative). Cette initiative innovante rassemble les acteurs du secteur de l'immobilier autour des enjeux de durabilité et de l'état de la réglementation en la matière à travers l'Europe.
- ▶ Nous sommes également membres du Conseil d'Administration de l'Observatoire de l'Immobilier Durable.

2.2. - Evaluer l'exposition du portefeuille aux risques physiques du changement climatique

2.2.1. - Evaluation de la vulnérabilité des actifs réels aux risques physiques

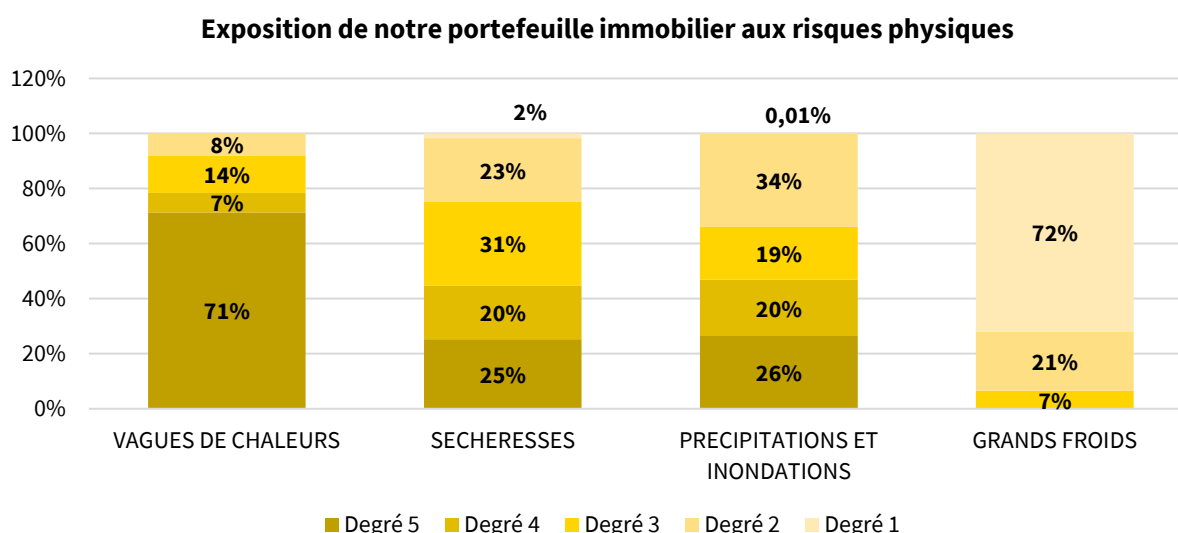
L'exposition du portefeuille immobilier aux risques physiques du changement climatique dépend de la localisation de chaque actif immobilier du portefeuille et de la nature de l'aléa climatique considéré, son intensité, et sa fréquence.

La vulnérabilité climatique d'un bâtiment face aux différents aléas climatiques est donnée par l'analyse croisée des enjeux d'usage du bâtiment et de sa sensibilité face à chacun des aléas climatiques identifiés.

Nous examinons le risque de chaque aléa (vagues de chaleur, sécheresses et retrait-gonflement des argiles (RGA), précipitations et inondations, grands froids) à horizon 2050 à travers l'outil R4RE développé par l'Observatoire de l'Immobilier Durable.

		Exposition		
		FORTE	MOYENNE	FAIBLE
SENSIBILITÉ	FORTE	5	4	3
	MOYENNE	4	3	2
	FAIBLE	3	2	1

Pour chaque aléa, un niveau d'exposition est défini de 1 à 5, 1 étant peu exposé et 5 étant très exposé. Ce niveau est attribué d'après le tableau suivant :



Périmètre : Portefeuille immobilier mandat Abeille Assurances au 31/12/2023

Source : R4RE

Suivi du plan d'amélioration 2023 et objectif 2024

En 2023, nous prévoyons de basculer de Bat-ADAPT à R4RE afin d'obtenir des données couvrant l'ensemble de l'Europe. R4RE est une plateforme cartographique d'analyse de résilience proposée par l'Observatoire de l'Immobilier Durable. Elle comprend un outil d'analyse de risques climatiques, Bat-ADAPT, ainsi qu'un volet d'analyse des risques biodiversité BIODI-Bat.

En 2024, nous prévoyons de compléter l'étude d'exposition aux risques physiques liés au changement climatique par une analyse des risques de vulnérabilité, prenant en compte les caractéristiques techniques d'adaptation présentes sur chaque immeuble. Ainsi, des plans d'adaptation au changement climatiques et les CAPEX associés pourront être prévu à moyen et long terme dans l'objectif de rendre résilient le patrimoine.

2.3. - Evaluer l'exposition aux risques de transition du changement climatique

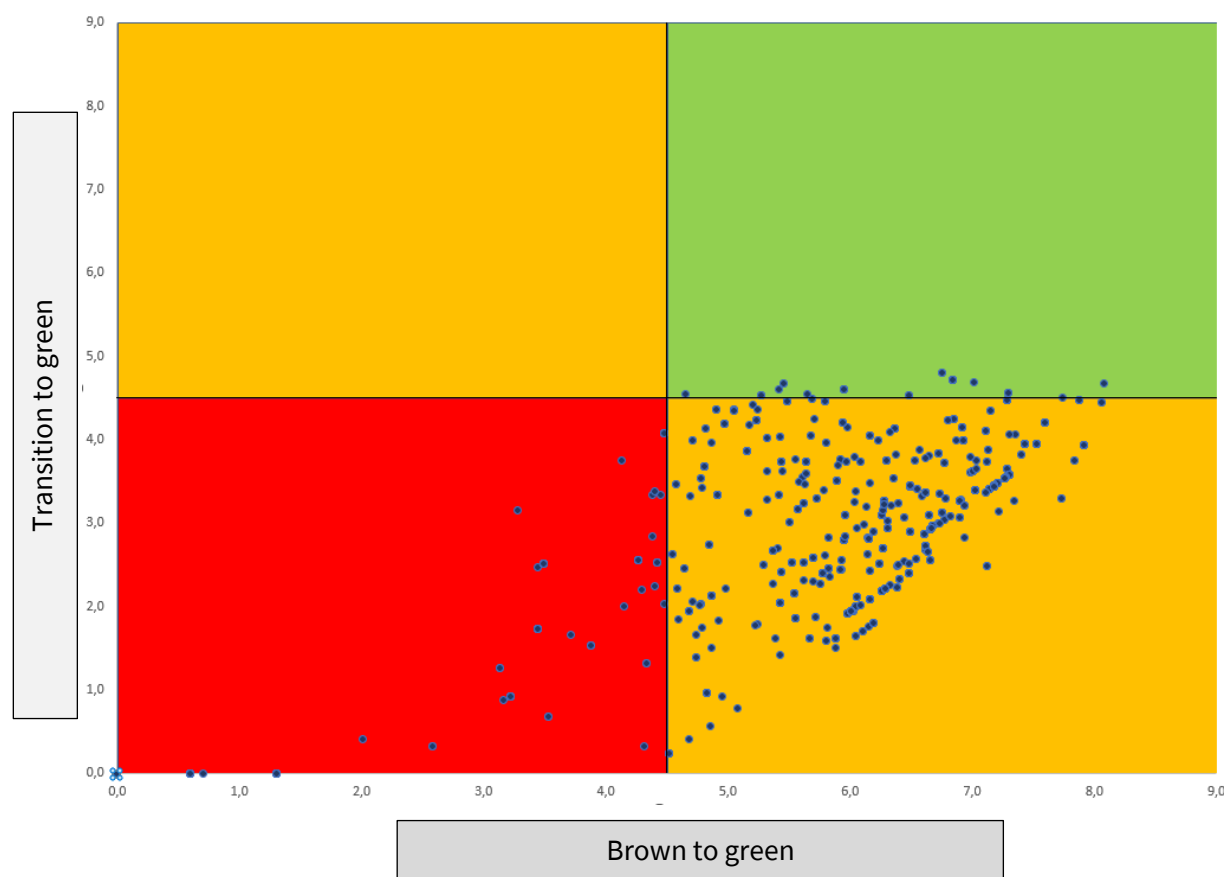
En complément de l'évaluation de l'empreinte carbone de son portefeuille d'investissement et de son exposition aux énergies fossiles (présentées précédemment dans le rapport), Abeille Assurances complète son analyse d'autres outils pour évaluer son exposition aux risques de transition, à savoir :

Le Transition Risk Indicator

Nous calculons un indicateur de risque de transition (ou TRI pour *Transition Risk Indicator*), qui combine une analyse statique et une analyse prospective pour évaluer si un émetteur est susceptible de passer à un modèle d'entreprise plus écologique et s'il bénéficiera ou non de la transition. Cet outil, développé en interne, sur lequel un effort substantiel d'amélioration par rapport à l'année dernière a été réalisé afin d'augmenter l'analyse des acteurs évalués, nous permet ainsi de segmenter notre portefeuille d'investissement en fonction du positionnement des émetteurs sur le risque de transition, à l'heure actuelle mais aussi de manière prospective. Cet indicateur nous permet d'identifier les entreprises le plus en pointe sur la transition mais aussi celle en retard sur le plan de l'adaptation de leur modèle d'affaires au changement climatique. Ce sont sur ces dernières que nous devons concentrer nos efforts d'engagement, car nous sommes convaincus que le dialogue et l'engagement actionnarial sont des outils importants à notre disposition pour aider les entreprises à faire évoluer leurs modèles vers davantage de durabilité.

L'analyse du TRI montre que la majorité de notre portefeuille bénéficie d'une bonne performance actuelle en termes de durabilité et que la performance actuelle des entreprises en portefeuille est assez corrélée à la propension à verdir leur modèle d'affaires dans le futur.

Analyse du Transition Risk Indicator sur le portefeuille Obligation d'entreprises d'Abeille Assurances au 31/12/2023



3. Modélisation de l'impact financier associé aux risques climatiques

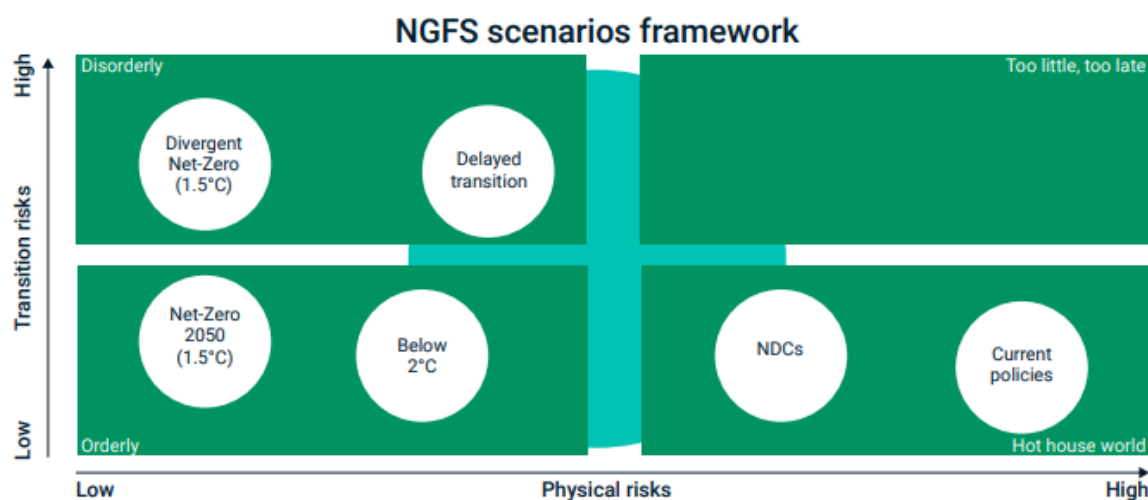
Abeille Assurances utilise deux outils principaux pour mesurer l'impact potentiel des risques climatiques sur son bilan : (1) la climate VaR, un outil développé spécifiquement pour Abeille Assurances qui mesure l'ensemble et (2) l'analyse des pertes attendues au niveau des investissements (actions et obligations d'entreprises) développée par MSCI. Le calcul de la Climate VaR est réalisé au niveau consolidé (Abeille Assurances).

3.1. Analyse bilantielle : Climate VaR (Value at Risk)

La climate VAR vise à évaluer l'impact d'un ou plusieurs scénario(s) climatique(s) sur le bilan d'Abeille Assurances, en mesurant quantitativement cet impact sur un certain nombre de composantes de notre bilan (postes de passif et d'actifs).

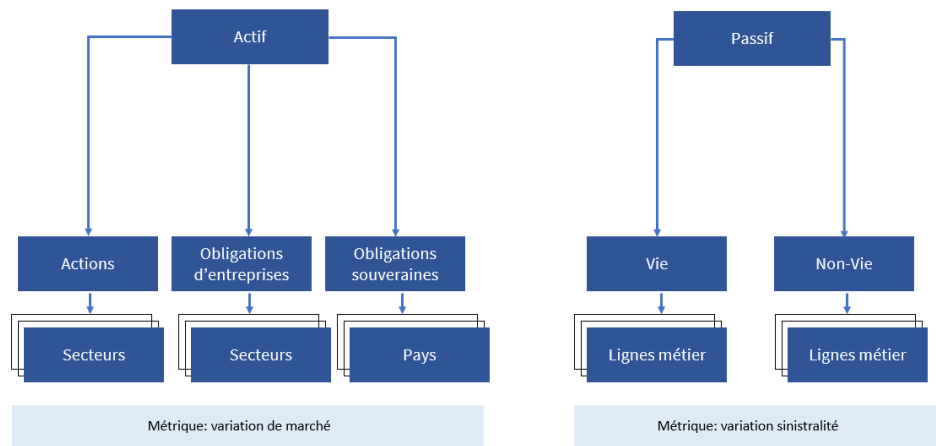
Les scénarios retenus sont issus des travaux du NGFS (Network for Greening the Financial System) et sont les suivants :

- ▶ Les scénarios ordonnés supposent que les politiques climatiques sont introduites rapidement et deviennent progressivement plus strictes. Les risques physiques et de transition sont relativement faibles ;
- ▶ Les scénarios désordonnés explorent des risques de transition plus élevés en raison de politiques retardées ou divergentes entre les pays et les secteurs économiques. Les prix du carbone sont généralement plus élevés pour une température donnée ;
- ▶ Les scénarios « Hot House World » supposent que certaines politiques climatiques sont mises en œuvre dans certaines juridictions, mais que les efforts mondiaux sont insuffisants pour enrayer un réchauffement significatif de la planète. Les seuils critiques de température sont dépassés, ce qui entraîne des risques physiques graves et des effets irréversibles tels que l'élévation du niveau de la mer.



Nous avons développé un outil de Climate VaR (value at risk) se basant sur un ensemble de stress tests selon différents scénarios climatiques afin de simuler leurs différents impacts à l'actif et au passif de notre bilan.

Les 5 éléments contributeurs au risque de stress climatique (Actif/Actions, Actifs/Obligations, Actifs/Souverain, Passif/Vie, Passif/NonVie) ont fait l'objet d'une modélisation et d'une première quantification dans le cadre d'une analyse exploratoire qui aura pour objet d'être améliorée sur 2024. Les premiers résultats d'ensemble font apparaître un risque financier évalué à entre 250 et 750 MEUR de dépréciation d'actifs suivant les hypothèses et les scénarios (transition ordonnée, transition désordonnée et Hot House).



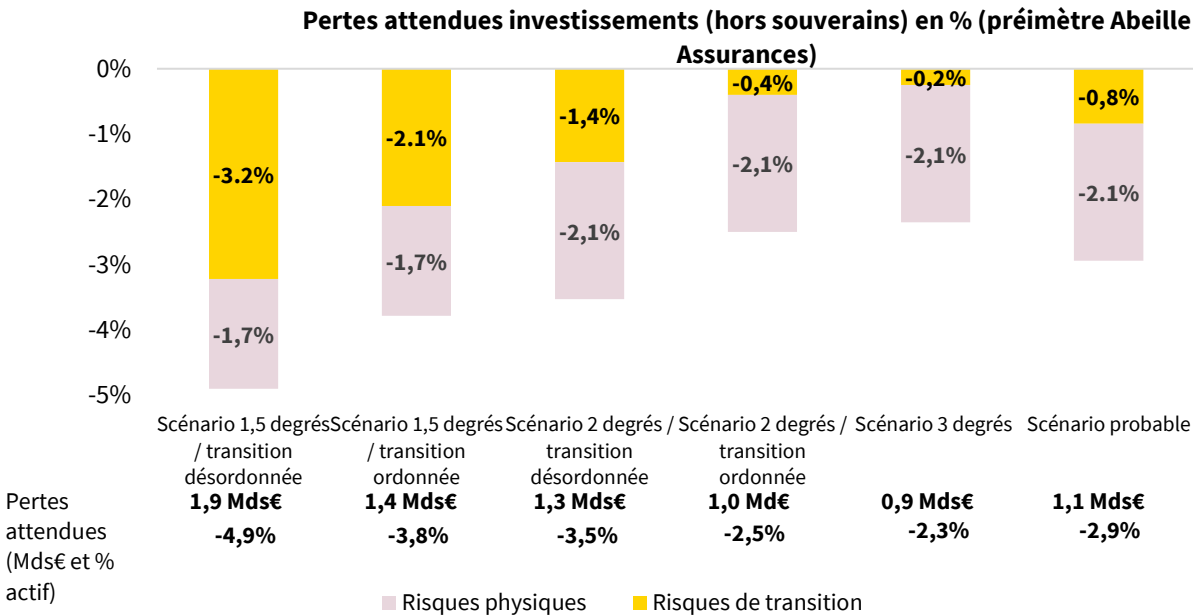
Résultats climate VaR

	Poste de bilan	Impact (dépréciation actif / augmentation passif)
Actif	Actions	0% -15%
	Obligations d'entreprise	0% -10%
	Obligations souveraines	0% - 1%
Passif	Passifs IARD	0% -15%
	Passifs Vie	0% - 1%

En 2024, nous nous efforcerons d’améliorer la qualité des inputs de la Climate VaR ainsi que son analyse.

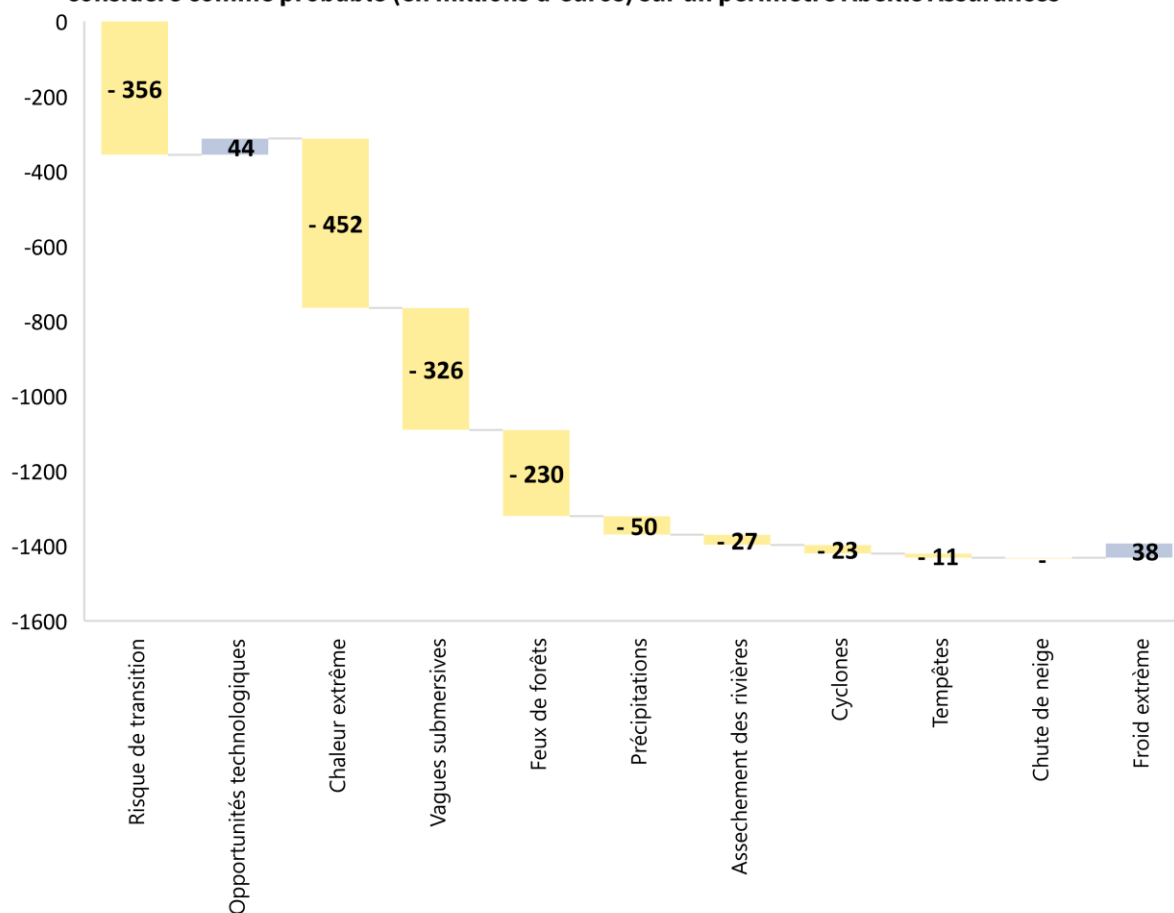
3.2. Analyse des investissements : Pertes attendues (MSCI)

L’analyse des pertes attendues sur notre actif (actions et obligations d’entreprises) via l’outil d’analyse MSCI montre qu’en fonction des différents scénarios NGFS, les pertes potentielles se situent entre -2,3% (scenario 3 degrés, équivalent à une perte de 0,9Md€) et -4,9% (scénario 1,5 degrés, perte équivalente à 1,9Md€). On observe que les risques de transition sont plus importants dans des scénarios 1,5 degrés ou 2 degrés que pour un scénario 3 degrés.



Une analyse plus détaillée du scénario probable par facteur de risque montre que les risques physiques sur nos investissements pourraient engendrer la plus grande perte de valeur au niveau des actifs (à hauteur de 0,8Mds€), en particulier la chaleur extrême, les vagues submersives et les feux de forêts.

Impact financier VaR climatique sur les investissements (hors souverains) sur les actifs actions et obligations corporates au 31/12/2023 par type de sinistre en m€ pour un scénario considéré comme probable (en millions d'euros) sur un périmètre Abeille Assurances



3.1 Participation à l'exercice de stress test climatique ACPR

L'ACPR a lancé le 6 juillet 2023 un exercice de stress test climatique faisant suite à l'exercice pilote de 2020. Abeille Assurances a participé à l'exercice à travers la participation d'Aéma Groupe.

L'exercice repose sur la modélisation d'un scénario de stress de court-terme à horizon 2027 et de deux scénarios de stress de long terme à horizon 2050, en plus de trajectoires de référence. Ces scénarios s'appuient sur des hypothèses fournies en majorité par l'ACPR et la CCR (Caisse centrale de réassurance) pour la sinistralité prospective des catastrophes naturelles. La CCR réalise en particulier la projection de sinistralité climatique d'Abeille Assurances sur la base de son exposition à fin 2022.

Les scénarios de long terme sont basés sur la trajectoire dite RCP4.5 du NGFS³², tenant compte des engagements nationaux pris dans le cadre de la COP26, des dernières avancées technologiques dans le domaine des énergies renouvelables ainsi que des améliorations dans la modélisation des risques physiques. Ils correspondent à une probabilité de 67% d'avoir une hausse de température inférieure à 2°C à horizon 2100.

Les principaux objectifs de l'exercice sont les suivants :

- ▶ Poursuivre la sensibilisation des assureurs au risque climatique, améliorer leur capacité à intégrer le risque climatique (risque de transition et risque physique) dans leur gestion des risques et leur pilotage de long terme (décisions stratégiques)
- ▶ Prendre en compte dans l'évolution du bilan des assureurs des décisions de gestion à l'actif (vision sectorielle des actifs) et au passif (en particulier le risque d'inassurabilité)

Ces travaux ont permis de mettre en lumière les effets de la survenance de risques climatiques sur la solvabilité, le bilan S2 et compte de résultat des entités d'Abeille Assurances avec une consolidation au niveau Aéma Groupe.

Au global, l'impact du risque physique est significatif mais ne constitue pas la composante la plus importante de la déviation du résultat ou de la solvabilité d'Abeille Assurances dans ces scénarios de stress. En effet, ce sont les effets de la transition climatique sur les marchés financiers qui impactent le plus nos équilibres, engendrés par la mise en œuvre de réglementations sur le carbone dans plusieurs économies majeures à la suite des événements climatiques survenus, et conduisant à des baisses significatives des marchés.

Sur le long terme, Abeille Assurances fait preuve d'une très bonne résistance aux scénarios dans la mesure où les chocs restent modérés tant sur les actifs que sur les passifs (dégradation progressive de la sinistralité cat nat de l'ordre de 47% entre 2028 et 2050). Sur le court terme, les chocs au passif (sécheresse et inondation) sont fortement atténués par la réassurance.

L'exercice permet de conclure à la pertinence des approches d'anticipation et ORSA d'Abeille Assurances et à la résilience de son activité d'assurance sur le temps long.

3.2. Evaluation interne des risques et de la solvabilité – EIRS/ORSA

Parmi les outils utilisés pour gérer les risques, le processus ORSA (exercice fondamental du Pilier 2 de Solvabilité 2) intègre désormais le risque de durabilité, son pilotage et les actions mises en œuvre pour le gérer. Le risque lié au changement climatique est considéré comme un risque transverse qui vient accentuer le cas échéant les autres risques identifiés.

Dans le cadre de l'exercice ORSA 2024, un scénario directement en lien avec le risque de durabilité est défini au niveau d'Abeille Assurances : il s'agit d'un scénario dit « climatique » qui a pour objectif d'analyser la

³² Network for Greening the Financial System : groupe issu de banques centrales et d'autorités de surveillance financière

résilience d'Abeille Assurances dans un contexte de hausse de la fréquence et de l'intensité des événements climatiques. Ce scénario s'appuie sur les hypothèses de l'exercice climatique mené par l'ACPR en 2023, et combine un environnement économique défavorable (hausse des taux, baisse des actions, etc.) et des risques physiques significatifs (sécheresse & inondation), afin d'évaluer la résilience d'Abeille Assurances face au risque de changement climatique.

Le Besoin Global de Solvabilité (BGS) 2023 est par ailleurs constitué des éléments suivants :

- ▶ Une composante couverte par du capital économique. Il s'agit du niveau d'appétence au risque d'Abeille Assurances, calculé à partir d'une vision interne de l'ensemble des facteurs de risque pour lesquels Abeille Assurances dispose d'une expertise, afin de tenir compte de son profil de risque spécifique et de sa stratégie de développement. Les risques de durabilité sont calibrés pour la composante risques physiques et la composante risque de transition (notamment pour la sélection des actifs financiers).
- ▶ Une composante non-couverte par du capital économique. Il s'agit du niveau d'impact des risques climatiques sur les fonds propres, calculé via un outil de stress test (VaR Climat) permettant de quantifier les pertes financières potentielles générées par le changement climatique, selon différents scénarios climatiques (physique et de transition).

J. Perspectives

En tant qu'assureur et investisseur, Abeille Assurances est doublement concernée par la transition climatique ainsi que les autres facteurs de durabilité. Afin de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue, nous identifions ces principaux chantiers pour l'année à venir :

- ▶ **Investissements**
 - Déployer notre stratégie d'investissements à travers des thématiques variées en lien avec nos engagements (climat, biodiversité, impact)
 - Amélioration tendancielle des métriques ESG
 - Mise en place de notre stratégie d'alignement net zéro et d'un protocole d'alignement aux objectifs de protection de la biodiversité
 - Renforcement des actions d'engagement et de dialogue actionnarial
 - Participation à des groupes de place et des initiatives internationales
- ▶ **Gouvernance**
 - Stratégies d'exclusions : approfondir les stratégies existantes et les rendre plus exigeantes
 - Former les réseaux aux sujets durabilité et assurer une formation des administrateurs
 - Renforcer notre gouvernance sur la durabilité
 - Piloter plus finement nos investissements durables, en accord avec la réglementation européenne
- ▶ **Data, analyse et méthodologie**
 - Elargir le périmètre de nos analyses, en incluant davantage nos investissements en Unités de Compte
 - Poursuivre nos efforts relatifs à la modélisation des impacts financiers liés aux risques climatiques
 - Mesurer notre dépendance à la biodiversité
- ▶ **Gestion des risques**
 - Déployer notre outil de Climate Value at Risk
 - Améliorer notre cartographie des risques climatiques et biodiversité

K. Informations issues des dispositions de l'article 4 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019

Cette partie est publiée afin de satisfaire aux exigences de l'article 4 du règlement UE 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 Novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) dont les dispositions sont définies dans le règlement 2022 /1288.

A. Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique

Abeille Assurances a effectué un exercice d'identification et de hiérarchisation des indicateurs d'incidence négative en matière de durabilité. Cette liste d'indicateurs définit un niveau de priorité des indicateurs (niveau 1 « prioritaire », niveau 2 « non prioritaire »).

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité		Eléments de mesure	Niveau de hiérarchisation
INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT			
Émissions de gaz à effet de serre	1.Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1	1
		Emissions de GES de niveau 2	1
		Emissions de GES de niveau 3	1
		Emissions totales de GES	1
	2.Empreinte carbone	Empreinte carbone	1
	3.Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	1
	4.Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	1
	5.Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celles provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	2
	6.Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	2
Biodiversité	7.Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la	1

	le plan de la biodiversité	biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	
Eau	8.Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	2
Déchets	9.Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	2
Indicateurs liés aux questions sociales de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption			
Les questions sociales et de personnel	10.Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	1
	11.Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	1
	12.Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	1
	13.Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	1
	14.Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	1

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux			
Environnement	15.Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	1
Social	16.Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national.	1
Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers			
Combustibles fossiles	17.Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles	1
Efficacité énergétique	18.Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	1
Indicateurs climatiques, et autres indicateurs liés à l'environnement, supplémentaires			
Émissions	19.Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris FR Journal officiel de l'Union européenne 25.7.2022 L 196/4	1
Droits de l'homme	20.Absence de politique en matière de droits de l'homme	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme	1

Un reporting annuel exhaustif en lien avec l'obligation réglementaire SFDR est publié chaque année à partir de 2023, incluant toutes les principales incidences négatives obligatoires et additionnelles sélectionnées par Abeille Assurances.

Principe de reporting des indicateurs de principales incidences négatives

Le choix des principales incidences dites prioritaires est justifié par le respect de tous les critères suivants :

- ▶ L'ambition d'AEMA Groupe de création de valeur économique au service d'un projet social et humain
- ▶ L'alignement avec les stratégies de nos portefeuilles d'investissement qui ont pour objectif d'intégrer les facteurs de durabilité dans la gestion et l'alignement à une stratégie net zéro ;
- ▶ Le cadre réglementaire des autres textes de lois auxquels nous sommes assujettis sur le sujet lié au développement durable et notamment la Loi Energie Climat (LEC 29) pour le Climat et la biodiversité ;
- ▶ La qualité des données (notamment le taux de couverture disponible).

Gestion des principales incidences négatives relatives à l'immobilier

En ce qui concerne son portefeuille immobilier, et en complément des principales incidences négatives 17 et 18, Abeille Assurances s'est fixée les objectifs suivants afin d'atténuer les principales incidences négatives de ses immeubles sur les facteurs de durabilité :

- ▶ Réduire l'impact environnemental des Immeubles, en particulier carbone et biodiversité à travers le suivi de l'impact sur la faune et la flore ;
- ▶ Aligner les émissions de gaz à effet de serre de ses immeubles sur une trajectoire compatible avec l'Accord de Paris d'ici à 2030, en lien avec la trajectoire de décarbonation adoptée par Abeille Assurances et à travers le suivi de la trajectoire CRREM (Carbon Risk Real Estate Monitor)
- ▶ Améliorer le confort des occupants et l'offre de services (restauration, conciergerie, salle de sport, etc.) ; et
- ▶ Engager ses parties prenantes clés (salariés, locataires, property managers, entreprises de travaux, associations de place, voisinage) autour de sa démarche ISR.

Mise à jour et suivi des indicateurs de principales incidences négatives

Le niveau (1 ou 2) de chaque principale incidence négative est réévalué chaque année. Une modification de niveau d'une principale incidence négative doit être validée par le Comité des Investissements.

Le comité ESG discute trimestriellement des métriques relatives aux principales incidences négatives et de leurs résultats qui sont également reportés trimestriellement au Comité des Investissements d'Abeille Assurances.

Le suivi de l'évolution des principales incidences négatives de niveau 1 jusqu'à cinq périodes de reporting et des actions possibles en vue de les améliorer (telles que la restructuration de portefeuilles, dialogue actionnarial, etc.) ont vocation à être traitées lors du comité ESG ainsi que lors de discussions bilatérales entre la société de gestion de portefeuille et la Direction des Investissements. Le comité ESG assure le suivi des actions d'amélioration.

Abeille Assurances pourrait faire face à certaines limites méthodologiques telles que :

- ▶ Problème de publication manquante ou lacunaire de la part de certaines entreprises sur des informations liées aux PAI ;
- ▶ Problème lié à la quantité et à la qualité des données ESG à traiter ;
- ▶ Problème lié à l'identification des informations et des facteurs pertinents pour l'analyse ESG.

Abeille Assurances, par l'intermédiaire d'Ofi Invest Asset Management, pourra compléter les informations manquantes via des recherches supplémentaires de données publiques et/ou de l'engagement avec les émetteurs. Abeille Assurances ne peut s'engager, à ce stade, sur une couverture complète de ses actifs.

B. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Abeille Assurances intègre les principales incidences négatives dans ses pratiques d'investissement ; notamment au travers de l'intégration des critères ESG dans la gestion de ses portefeuilles d'investissement, de ses démarches d'engagement actionnarial et de politique de vote, et enfin par le biais de ses politiques d'exclusion.

La prise en compte des critères ESG par classe d'actifs

La pierre angulaire de la prise en compte des facteurs de durabilité et des principales incidences négatives dans la gestion de nos actifs consiste en l'intégration des critères ESG dans les processus d'investissement sur la base d'un score ESG par émetteur et d'analyses extra financières réalisées par les équipes ISR d'Abeille Asset Management. Les critères ESG font partie intégrante des processus d'investissement et sont appliqués à l'ensemble des classes d'actifs sur lesquelles nous investissons. L'ensemble de nos mandats de gestion prend

en compte les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance qui obligent nos gestionnaires d'actifs à intégrer de manière rigoureuse les critères ESG, les scores de controverse et ainsi prendre en compte les principales incidences négatives dans leur processus d'investissement et à rendre compte de leur performance extra-financière dans le cadre d'un suivi régulier et transparent. Nous nous inspirons des Objectifs de Développement Durable de l'ONU comme cadre méthodologique pour cartographier l'impact social et environnemental des investissements. Nous sommes convaincus que la prise en compte des paramètres ESG dans notre gestion financière nous permet de constituer des portefeuilles avec un profil de risque réduit et des espérances de rendement plus favorables sur le long terme en lien avec nos obligations fiduciaires vis-à-vis de nos clients.

C. Politique d'engagement

Nous accordons une grande importance à l'engagement pour améliorer les pratiques ESG des sociétés, en particulier celles opérant dans des secteurs à fort impact carbone et/ou biodiversité afin notamment de réduire les incidences négatives liées à nos investissements. La politique d'engagement actionnarial est un outil fondamental d'Ofi Invest Asset Management pour exercer son rôle d'actionnaire responsable et exercer un effet bénéfique sur les entreprises dans lesquelles nous investissons. Cette politique d'engagement actionnarial est appliquée à nos actifs.

L'engagement auprès des entreprises fait partie intégrante de la gestion des risques et des opportunités ESG au sein de nos portefeuilles d'investissement. Ofi Invest Asset management, au nom d'Abeille Assurances, dialogue activement avec les entreprises dans lesquelles il investit afin d'identifier et, le cas échéant, atténuer les risques ESG. Si l'engagement ne génère pas les effets escomptés, Abeille Assurances se réserve la possibilité de se désengager de certains émetteurs qui présentent des profils de risque ESG incompatibles avec son appétence en matière de risques ESG. Toutes les entreprises et secteurs ayant un rôle à jouer dans la transition bas-carbone, nous intégrons systématiquement la stratégie, les objectifs et la performance liés au climat dans nos actions d'engagement.

L'urgence climatique conjuguée à l'inertie de certaines entreprises émettant des volumes considérables de gaz à effet de serre nous a conduit à renforcer et cibler notre politique d'engagement vis-à-vis des sociétés opérant dans des secteurs à fort impact sur le climat. Ofi Invest Asset Management attend des entreprises qu'elles définissent des stratégies climatiques robustes et des voies de transition qui permettront de parvenir à la neutralité carbone d'ici 2050. Ces stratégies doivent inclure des objectifs à court et moyen terme, et s'articuler autour de méthodologies solides, comme l'initiative Science Based Target. Ofi Invest Asset Management n'apporte pas son soutien aux dirigeants d'entreprise qui exercent leurs activités dans des secteurs à fort impact qui n'ont pas formalisé de stratégie crédible de transition. Nous avons renforcé notre politique de vote et d'engagement particulièrement vis-à-vis des sociétés opérant dans les secteurs à fort impact sur le climat. Nous attendons d'elles qu'elles définissent des stratégies climatiques robustes et des voies de transition approuvées par la science. C'est une condition sine qua non pour réduire l'intensité carbone de nos investissements dans ces secteurs.

La politique d'engagement actionnarial, utilisée depuis plusieurs années, revue annuellement est un outil fondamental d'Ofi Invest Asset management pour exercer son rôle actif d'actionnaire responsable. Nos démarches de vote et d'engagement vont dans le même sens : exercer une influence positive sur les entreprises afin qu'elles améliorent leurs pratiques ESG.

La politique de vote

L'exercice des droits de vote est un moyen privilégié pour Ofi Invest Asset management d'établir une relation étroite et constructive avec les conseils d'administration des entreprises dans lesquelles elle investit. Ofi Invest Asset management applique une politique stricte et engagée, particulièrement sur les sujets liés aux rémunérations des dirigeants. Nous n'apportons pas notre soutien aux accords de rémunération si des objectifs significatifs en matière de développement durable n'ont pas été intégrés dans la rémunération variable des dirigeants. Depuis 2001, nous avons instauré une politique qui prévoit de refuser tout soutien à une entreprise si les informations publiées sur les questions ESG sont lacunaires ou inexistantes. Ofi Invest Asset Management est également l'un des premiers gérants d'actifs à avoir intégré l'évaluation de la diversité

dans son analyse de vote. Dans ce cadre, le groupe pourrait voter contre la réélection des dirigeants et l'approbation des comptes si les progrès en matière de diversité sont jugés insuffisants.

D. Références aux normes internationales

Les engagements responsables d'Abeille Assurances

Les engagements d'Abeille Assurances en matière de durabilité et de lutte contre le changement climatique se reflètent à travers le fait qu'Abeille Assurances, en tant que filiale d'Aéma Groupe, est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (UN PRI³³), du Finance for Biodiversity Pledge et de la Net Zero Asset Owner Alliance. Cet engagement en matière de responsabilité sociale et environnementale se manifeste par l'obligation de mise en place d'une stratégie d'investissement responsable. Abeille Assurances suit également les recommandations de la TCFD (Task force on Climate-related Financial Disclosure) dont l'objectif est de prodiguer des recommandations sur le reporting des risques et des opportunités liés au changement climatique afin de réconcilier les décisions financières d'investissement avec les conséquences concrètes du changement climatique.

En matière de transparence et de reporting extra financier, le rapport ESG Climat d'Abeille Assurances a pour but d'informer l'ensemble des parties prenantes sur nos activités de développement durable et d'investissement responsable. Par exemple, Abeille Assurances s'est engagée à réduire de 25% l'intensité carbone de son portefeuille d'investissements entre 2019 et 2024 dans le cadre de la mise en place de sa stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris. Le rapport ESG Climat permet de suivre l'atteinte de cet objectif.

³³ www.unpri.org: les UN PRI incitent les investisseurs à prendre en compte les questions environnementale, sociale et de gouvernance dans leurs gestions d'actifs financiers

Annexes

Glossaire

Actif : Un actif financier est un titre ou un contrat, généralement transmissible et négociable (par exemple sur un marché financier), qui est susceptible de produire à son détenteur des revenus ou un gain en capital, en contrepartie d'une certaine prise de risque. Les actions et obligations sont des actifs financiers par exemple.

Action : Une action est un titre de propriété délivré par une entreprise. Elle confère à son détenteur la propriété d'une partie du capital de cette entreprise, avec les droits qui y sont associés : d'intervenir dans la gestion de l'entreprise (via, par exemple, un vote) et d'en retirer un revenu appelé dividende.

Changement climatique : Tout changement de climat dans le temps, qu'il soit dû à la variabilité naturelle ou aux activités humaines. Cette définition diffère de celle qui est employée dans la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, dans laquelle le changement climatique s'applique à un changement de climat attribué directement ou indirectement aux activités humaines qui modifient la composition de l'atmosphère dans son ensemble et qui s'ajoute à la variabilité naturelle du climat constatée sur des périodes de temps comparables (GIEC).

CO₂ : Dioxyde de carbone, l'un des principaux gaz à effet de serre.

Contrepartie : Entité se situant de l'autre côté d'une transaction, en position d'acheteur ou de vendeur

Critères ESG : Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise

Développement durable : Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins (Rapport Brundtland, 1987).

Droit de vote : Attaché à une action, le droit de vote permet à son détenteur d'exprimer sa position et de participer aux décisions stratégiques d'une entreprise.

Effet de serre : L'effet de serre est un phénomène naturel provoquant une élévation de la température à la surface de notre planète. Les activités humaines affectent la composition chimique de l'atmosphère en larguant des gaz entraînant un effet de serre additionnel, responsable en grande partie du changement climatique actuel. Les gaz à effet de serre sont les gaz responsables de ce phénomène (Météo France).

Exposition financière : Part d'un fonds investi sur une valeur, un actif ou un groupe d'actifs.

Gestion sous mandat de gestion : Dans le cadre de la gestion sous mandats, le client confie la gestion de son épargne à l'assureur qui a la faculté de décider de la manière dont les investissements de son client sont gérés dans le cadre défini par le mandat de gestion. Dans le présent rapport, les mandats de gestion incluent les fonds en euros gérés par Ofi Invest Asset Management ainsi que tout fonds géré en représentation d'un contrat d'assurance.

Intensité carbone : L'intensité carbone est le rapport des émissions de CO₂ à la production de l'entreprise.

Investissement Socialement Responsable : L'investissement socialement responsable répond à des critères ESG obligatoires fixés par les investisseurs.

Loi sur la Transition Énergétique et la Croissance Verte (LTECV), France : La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) publiée au Journal Officiel du 18 août 2015, ainsi que les plans d'action qui l'accompagnent visent à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement, ainsi que de renforcer son indépendance énergétique tout en offrant à ses entreprises et ses citoyens l'accès à l'énergie à un coût compétitif (Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires).

Loi énergie climat : Adopté le 8 novembre 2019, la loi énergie-climat permet de fixer des objectifs ambitieux pour la politique climatique et énergétique française. Comportant 69 articles, le texte inscrit l'objectif de neutralité carbone en 2050 pour répondre à l'urgence climatique et à l'Accord de Paris (Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires).

Obligation : Actif qui constitue une créance (un prêt) sur son émetteur, public ou privé, et représente une dette financière selon des paramètres définis contractuellement.

Portefeuille : Ensemble des actifs détenus par un fonds d'investissement.

Risque de crédit : Risque qu'un emprunteur/émetteur d'obligation ne rembourse pas l'intégralité de sa créance.

Scénario 2°C : Scénario économique et/ou productif compatible avec une limitation du réchauffement climatique sous le seuil des +2°C en 2100 par rapport aux niveaux préindustriels.

Scope 1 : Emissions directes de gaz à effet de serre. Il regroupe toutes les émissions générées directement par l'entreprise et ses activités : usines, installations, entrepôts, bureaux, flottes de véhicules possédées en propre par l'entreprise

Scope 2 : Emissions indirectes liées à l'énergie. Il regroupe toutes les émissions associées aux consommations d'électricité, de chaleur ou de vapeur de l'entreprise dans ses installations ou flottes de véhicules.

Scope 3 : Le scope 3 correspond à l'ensemble des autres émissions indirectes ayant lieu en amont ou en aval dans la chaîne de valeur de l'entreprise.

Unité de compte : Support d'investissement (fonds d'action, fonds obligataire) associé à un contrat d'assurance-vie.

Détails méthodologiques

Méthodologie de mesure de la climate VaR (MSCI)

MSCI ESG Research utilise une méthodologie hybride top-down et bottom-up pour calculer les risques et les opportunités liés au changement climatique, tels que les futures politiques ciblant les réductions d'émissions, le potentiel des technologies à faible teneur en carbone et les risques météorologiques extrêmes.

La modélisation des risques politiques de MSCI ESG Research quantifie les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de chaque pays intégré dans les engagements nationaux, appelés contributions déterminées au niveau national (CDN), qui font partie de l'Accord de Paris. Les objectifs de réduction des émissions des pays sont ensuite décomposés en objectifs sectoriels qui sont reliés à la base de données des sites de production de MSCI ESG Research en attribuant des objectifs de réduction des émissions sectorielles aux sites de production des entreprises. Cela donne un aperçu des exigences en matière de réduction des émissions pour les installations détenues et exploitées par les entreprises à l'échelle mondiale.

En utilisant des estimations des prix futurs du carbone dans le cadre de scénarios politiques spécifiques, MSCI ESG Research calcule ensuite les coûts associés à ces objectifs de réduction des émissions et calcule la "Policy Climate Value-at-Risk" pour plus de 22 000 entreprises. L'analyse de transition de MSCI ESG Research évalue également les parts de marché actuelles des revenus verts sur la base des données Cleantech de MSCI, ainsi que la notation des technologies à faible teneur en carbone dans tous les secteurs GICS. La qualité des brevets est évaluée sur la base de méthodes statistiques, telles que les citations antérieures et postérieures, la couverture géographique et sectorielle. L'indicateur "Technology Opportunity" qui en résulte est un indicateur de rendement à la hausse pour plus de 5 000 émetteurs. En outre, MSCI ESG Research prend également en compte les impacts indirects du risque climatique liés à la consommation d'électricité et à la chaîne d'approvisionnement (Scopes 2 & 3). Enfin, les scénarios de risque climatique physique définissent les conséquences climatiques possibles résultant de l'augmentation des niveaux d'émissions de GES, ainsi que la charge (ou l'opportunité) financière qui en découle pour les entreprises en raison de l'impact sur leurs installations. En utilisant les 35 dernières années de modèles météorologiques observés pour établir une base historique ainsi que des modèles climatiques de pointe, MSCI ESG Research met en perspective les développements climatiques aigus et chroniques en modélisant les coûts des dommages aux actifs et des interruptions d'activité respectivement.

Méthodologie de mesure de l'intensité carbone

L'intensité carbone d'un portefeuille est la moyenne des intensités carbone des entreprises en portefeuille (émissions de gaz à effet de serre des sociétés investies normalisées par leur chiffre d'affaires), et pondérées par le poids des entreprises en portefeuille. Abeille Assurances mesure l'intensité carbone de son portefeuille grâce aux données fournies par MSCI.

Méthodologie de mesure de l'empreinte carbone

L'empreinte carbone d'un portefeuille est l'agrégation des émissions de gaz à effet de serre des actifs investis pondérées par la part de détention dans l'entreprise que représente l'investissement du portefeuille. Abeille Assurances mesure l'empreinte carbone de son portefeuille grâce aux données fournies par MSCI.

Méthodologie de calcul de l'Implied Temperature Raise (ITR)

L'ITR est une métrique implicite qui traduit la façon dont les entreprises/les portefeuilles s'alignent vis-à-vis d'un scénario de limitation du réchauffement climatique à 2°C à horizon 2100. Elle se base sur une approche cumulative au travers des 3 scopes d'émissions de GES, qui considère une neutralité carbone atteinte en 2070. L'ITR capture sur toute cette période à la fois le budget carbone en ligne avec le scénario de limitation à 2°C et les émissions de CO2 en projection des émetteurs (avec la prise en compte de leurs objectifs de réductions communiqués/estimés). Cela permet de définir un ratio d'Overshoot/d'Undershoot nécessaire à la modélisation du réchauffement (ou refroidissement) additionnel greffé aux 2°C de base du scénario. L'agrégation de la métrique au niveau portefeuille se base sur une approche par la détention en valeur d'entreprise (EVIC, ou Enterprise Value Including Cash). La méthodologie et les métriques sont fournies par MSCI.

L'empreinte biodiversité de Carbon 4 Finance

Carbon4 Finance nous permet d'estimer l'empreinte de nos investissements sur la biodiversité à travers la mesure de la diversité des espèces terrestres et aquatiques en moyenne d'abondance (MSA) par km².

L'empreinte biodiversité est calculée en deux temps :

4. Établir le lien entre activités économiques et les différentes pressions sur la biodiversité, tel que définies par l'IPBES, en chiffrant la contribution de l'activité économique à ces pressions (utilisation de la surface terrestre, climat) ;
5. Analyser l'impact de ces pressions sur la biodiversité et le quantifier en MSA.km² (Mean Species Abundance par km²), métrique qui permet de décrire l'intégrité des écosystèmes et la surface impactée. Les impacts statiques (les impacts antérieurs sur la biodiversité) et dynamiques (les impacts biodiversité actuels) sont agrégés en MSAppb* pour une comparaison plus simple entre différents portefeuilles et émetteurs.

Sources des données

Partie	Données	Source
B	Répartition des actifs du portefeuille Abeille Assurances à fin 2023	Abeille Assurances
B	Répartition des mandats de gestion selon leur classification SFDR	Abeille Assurances
B	Répartition des Unités de Compte selon leur classification SFDR (en valeur)	Abeille Assurances
B	Evolution de la répartition des Unités de Compte selon leur classification SFDR	Abeille Assurances
B	Montant et part des Unités de Compte labellisées	Abeille Assurances
B	Détail de la classification des Unités de Compte	Abeille Assurances
B	Répartition des investissements durables	Abeille Assurances
B	Evolution des investissements durables sur l'année 2023	Abeille Assurances
B	Contribution de notre portefeuille d'investissements aux ODD	MSCI
E	Répartition des votes entre les thématiques sociales et environnementales (mandats et Unités de Compte)	Ofi Invest AM
F	Données d'éligibilité à la taxonomie européenne (31/12/2023)	MSCI
F	Analyse de l'exposition au charbon et aux hydrocarbures	Abeille Assurances
G	Intensité carbone	MSCI
G	Analyse d'attribution de l'intensité carbone	Ofi Invest AM
G	Empreinte carbone	MSCI
G	Évolution de l'intensité carbone moyenne pondérée (scope 1 & 2) du portefeuille d'actifs liquides d'Abeille Assurances	MSCI
G	Performance énergétique et environnementale du portefeuille immobilier	Deepki et CRREM
G	Certifications et labels du portefeuille d'actifs immobilier	Ofi Invest REIM

H	Intensité d'empreinte biodiversité par secteur	Carbon4 Finance
H	Scores CDP	Abeille Assurances
I	Evolution des scores ESG du portefeuille Abeille Assurances de 2022 à 2023	MSCI
I	Evolution des scores ESG du portefeuille Abeille Assurances de 2022 à 2023	Ofi Invest AM
I	Analyse d'attribution des scores ESG du portefeuille de 2022 à 2023	Ofi Invest AM
I	Exposition du portefeuille immobilier aux risques physiques	Bat-ADAPT
I	Répartition de l'impact des événements climatiques physiques sur la VaR climatique	Abeille Assurances
I	VaR climatique agrégée pour un scénario de bouleversement brusque	Abeille Assurances
I	Répartition de l'impact des événements climatiques physiques sur la VaR climatique	Abeille Assurances
I	VaR climatique agrégée pour un scénario d'adaptation progressive	Abeille Assurances
I	Répartition de l'impact des événements climatiques physiques sur la Var. climatique, pour un scénario brusque ou progressif	Abeille Assurances
I	VaR climat MSCI	MSCI

Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)

Classe d'actif	Libellé portefeuille	Classification SFDR
OPC	ABEILLE ACTIONS CONVEX	8
OPC	ABEILLE ACTIONS S2	8
OPC	ABEILLE MESSINE 5	8
OPC	ABEILLE STRUC INDEX 1	8
OPC	ABRDN I EMCB KHC C.	8
OPC	AFER ACT ENTRPS I	8
OPC	AFER ACTI EUR ISR	8
OPC	AFER ACTI EUR ISR	8
OPC	AFER ACTIONS PME C.	8
OPC	AFER ACTIONS PME I	8
OPC	AFER AVENIR SENIOR	8
OPC	AFER CONVERTIBLES C.	8
OPC	AFER DIVERSIFIE DURABLE ISR	8
OPC	AI ALPHA TAUX A EUR	8
OPC	AI EM MAK CORP BD FD HEDGE KX	8
OPC	AI GL CONV FD HEDGED KX	8
OPC	ANTIN INF PAR V A	8
OPC	ARD BUYFD VII A A	8
OPC	ARTEMID SENIOR LO III A	8
OPC	ASR SEPARATE ACC MORTGAGE FUND	8
OPC	AV I EM M BD KHC C.	8
OPC	AV I EM M BD KXHD D.	8
OPC	AVIV.EMER.MARKETS BOND CL.Z C.	8
OPC	AVIVA EMERGING MKTD DEBT IH	8
OPC	AVIVA FR GL H Y KD D.	8
OPC	AVIVA I FD GLOB H Y BD Z\$ CAP	8
OPC	AWF F GL CONV IC C.	8

OPC	AXA IM FIX INC INV STRAT US SH	8
OPC	BNY MELLON GLB SH-DTD HY W EUR	8
OPC	CANDRIAM BD EURO HI YI S	8
OPC	Eurazeo Growth Fund III SLP	8
OPC	FDS D FDS OB RF C2	8
OPC	FDS OBLI REL FR C2	8
OPC	FIDEL.US HIGH YIELD CL.Y HE.C.	8
OPC	GS EM C BD ISHC C.	8
OPC	HSBC GIF EURO H. YIELD B	8
OPC	LAC I A2 SHARES	8
OPC	LAZARD CONV GLO A C.	8
OPC	MFS MERIDIAN FDS EM MKTS IH1	8
OPC	NB SHR EM EUR-I2-AC C.	8
OPC	ODDO BHF MIT CO INVEST RAIF A2	8
OPC	OFI INV ESG GL CON BD IEUR-C-H	8
OPC	OFI INV ISR ACTIONS JAPON IH	8
OPC	OFI INV ISR HIGH YIELD EURO R	8
OPC	OFI INVEST ESG ALPHA YIELD I	8
OPC	OFI INVEST ISR ACTIONS JAPON I	8
OPC	OFI INVEST ISR MONETAIRE CT C	8
OPC	PAI PARTNERS VIII SCSP	8
OPC	RAISE INVESTISSEMENT	8
OPC	SCHRODER JUNIOR DEBT EUROPE 3	8
OPC	SSP CLIMATE TRANS EUR EQ KC	8
OPC	UBS L BD CO GL IA3D D.	8
OPC	ZENCAP RELANCE DURABLE FRANCE	8
OPC	AFER ACTIO EMPL I	9
OPC	AFER ACTIONS EMPLOI	9
OPC	BLUE OCEAN A D.	9
OPC	CAPENERGIE 5	9
OPC	CI IV AIV Lux Non-QFPF SCSp	9
OPC	CONQUEST INFRAS A6	9
OPC	COPENHAGEN INFRAST IV SCSP	9
OPC	EPOPEE INF CLIM A3	9
OPC	FONDS OBJECTIF CLIMAT ACT 1	9
OPC	FONDS OBJECTIF CLIMAT ACT 2	9
OPC	HSBC REGIO	9
OPC	LBPAM Infra Debt Climate Impac	9
OPC	MIROVA ENERGY TRANSITION 5 SLP	9
OPC	QUAERO EUR INFRA FD III	9
OPC	SWE IM FD F TR2 A2	9
OPC	ZEN EU SU TR II XL2	9

Classe d'actif	Libellé portefeuille	Classification SFDR
UC	AFER ACT ENTRPS CLS	8
UC	AFER ACTI EUR ISR	8
UC	AFER ACTIONS PME C.	8
UC	AFER AVENIR SENIOR	8
UC	AFER CONVERTIBLES C.	8

UC	AFER CRESCENDO CLAS	8
UC	AFER DIVERSIFIE DURABLE ISR	8
UC	OFI INV EXPERIMMO A AFER EX	8
UC	SSP CLIMATE TRANS EUR EQ AFER	8
UC	AFER ACTIONS EMPLOI	9
UC	AFER ACTIONS ENVIRONNEMENT	9

ANNEXE G - Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (Annexe 1 du règlement (UE) 2022/1288)

Tableau 1

Tableau 1.1 - Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés

		Incidence [année n]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
		0010	0030	0040
Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement				
Emissions de gaz à effet de serre				
1. Emissions de GES				
Emissions de GES de niveau 1 en tonnes d'équivalents CO2	0010	199 989		Nous réduirons les émissions en ligne avec notre objectif de décarbonation à 2025 et à 2030
Emissions de GES de niveau 2 en tonnes d'équivalents CO2	0020	52 113		Nous réduirons les émissions en ligne avec notre objectif de décarbonation à 2025 et à 2030
Emissions de GES de niveau 3 en tonnes d'équivalents CO2	0030	1 881 755		Nous réduirons les émissions en ligne avec notre objectif de décarbonation à 2025 et à 2030
2. Empreinte carbone				
Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros investis	0040	297		Nous réduirons les émissions en ligne avec notre objectif de décarbonation à 2025 et à 2030
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements				
Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements	0050	579		Les mesures prévues pour cet indicateur sont constituées de nos stratégies d'investissement relatives aux activités les plus émettrices (charbon, pétrole et gaz).
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles				
Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0060	0,6%		Notre part d'investissement évoluera dans le cadre de notre stratégie d'investissement hydrocarbures et charbon
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable				

Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	0070	Consommation : 56% Production : 62%		Nous réduirons les émissions en ligne avec notre objectif de décarbonation à 2025 et à 2030. Nous travaillons à la mise en œuvre d 'objectifs sectoriels sur 2024 et 2025
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique				
Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0080	0,49		Nous réduirons les émissions en ligne avec notre objectif de décarbonation à 2025 et à 2030. Nous travaillons à la mise en œuvre d 'objectifs sectoriels sur 2024 et 2025
Biodiversité				
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité				
Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0090	0,01%		Les mesures prévues pour cet indicateur sont constituées de nos stratégies d'investissement relatives à la protection de la biodiversité
Eau				
8. Rejets dans l'eau				
Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0100	4000		
Déchets				
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs				
Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0110	9 469		
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption				
Les questions sociales et de personnel				
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales				
Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en %)	0120	0,0%		Nous avons des exclusions en place sur les sociétés ne respectant pas le Pacte mondial
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies et				

des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales				
Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	0130	31%		Nous avons des exclusions en place sur les sociétés ne respectant pas le pacte mondial
12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé				
Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	0140	22%		Cet aspect est pris en compte dans le cadre du score de gouvernance et de nos engagements sur le sujet
13. Mixité au sein des organes de gouvernance				
Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	0150	39%		Cette métrique est suivie dans le cadre du score de gouvernance et de nos engagements sur le sujet
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)				
Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0160	0%		Notre stratégie d'investissement sur les armes controversées interdit les investissements dans ce secteur

Tableau 1.2 - Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux

		Incidence [année n]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
		0010	0030	0040
Environnement				
15. Intensité de GES				
Intensité de GES des pays d'investissement en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros de produits intérieur brut	0170	201		Nous monitorons l'empreinte carbone des obligations souveraines en portefeuille
Social				
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales				
Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national	0180	0		Nous évitons les investissements dans ces pays
Proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national	0190	0%		Nous évitons les investissements dans ces pays

Tableau 1.3 - Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers

		Incidence [année n]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
		0010	0030	0040
Combustibles fossiles				
17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers				
Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles	0200	0%		Nous n'investissons pas dans ce type d'actifs immobilier. De surcroit, nos stratégies d'investissement relatives aux combustibles fossiles sont telles que cette performance ne sera pas dégradée.
Efficacité énergétique				
18. Expositions à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique				
Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	0210	31%		

Tableau 2

Tableau 2.1 - Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés

		Incidence [année n]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone				
Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris (en %)	0040	27%		

Tableau 3

**Tableau 3.1 - Indicateurs applicables aux investissements
dans des sociétés**

		Incidence [année n]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Corruption				
9. Absence de politique en matière de corruption				
Cas de mesures insuffisantes prises pour remédier aux violations des normes anti-corruption et anti-corruption (Yes/No)	0100	11%		

Assurance & Protection
Épargne & Retraite

abeille 
ASSURANCES

www.abeille-assurances.fr

